ARCHIVES D'HISTOIRE OBLATE
sous la direction de
MAURICE GILBERT, O.M.I. et GASTON CARRIERE, O.M.I.

1

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA PROVINCE DU CANADA-EST

I

par

GASTON CARRIERE, O.M.I.

OTTAWA
EDITIONS DES ETUDES OBLATES
1954

INTRODUCTION

La préparation d'une histoire de la province oblate du Canada-Est, dont la fondation remonte à plus de cent ans, entraîne nécessairement de longues recherches. Chargé de ce travail par les autorités, nous avons visité les archives diocésaines des divers endroits où les Oblats ont exercé leur ministère. Nous avons noté et pris sur microfilm tous les documents concernnant l'histoire oblate. Ce riche butin s'ajoute à ce que nous possédions déjà dans nos archives oblates générales, provinciales et locales. Plutôt que d'attendre l'histoire complète et définitive pour mettre en oeuvre cette abondante documentation, nous avons cru bon de publier, à l'usage des Oblats, certain nombre d'études sur divers points de notre histoire.

Voici donc le premier essai de ce que nous avons appelé RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA PROVINCE DU CANADA-EST. Ce premier cahier, si Dieu le veut, sera suivi par d'autres du même genre.

On remarquera qu'il s'agit ici surtout de points de notre histoire qui sont généralement peu connus. Nous avons pensé que ces détails intéresseraient les Pères de la province et de la Congrégation en général. Nous serons heureux de recevoir leurs observations afin d'améliorer les volumes à venir. Comme ce ne sont que des notes manuscrites, on voudra bien les recevoir avec bienveillance et ne pas trop attendre d'un travail qui n'est pas et ne peut pas être définitif. On voudra aussi être prudent dans l'usage que l'on pourrait en faire. Nous avons essayé d'être aussi objectif que possible en publiant même nos documents de famille; mais nous n'entendons pas donner une grande publicité à ces travaux.

Tout au cours des études publiées ici, nous nous sommes efforcé de suivre les sources à notre disposition et d'en rendre compte dans notre rédaction même. Il est indubitable que de cette façon la lecture de ces notes deviendra plus laborieuse. L'inconvénient, cependant, sera compensé: chacun pourra par lui-même retourner aux documents contenus dans nos archives ou dans les archives diocésaines.

En présentant ce premier cahier, c'est pour nous un devoir de remercier bien sincèrement les autorités générales et provinciales qui ne nous ménagent aucun encouragement dans la poursuite de notre travail sur l'histoire de notre province.

Le 17 février 1954.

Gaston Carrière, O.M.I.,
Séminaire universitaire,
Ottawa.

Cum permissu Superiorum. -- Ad usum privatum.

LE PREMIER OBLAT COLONISATEUR

LE PERE HONORAT ET SON OEUVRE DU GRAND BRULE (NOTRE-DAME DE LATERRIERE AU SAGUENAY.

Le 15 octobre 1844, fête de Sainte Thérèse d'Avila, le Père Jean-Baptiste Honorat, O.M.I., arrivait à la Grande Baie (Baie des Ha! Ha!) au Saguenay, en qualité de supérieur des premiers Oblats de Marie Immaculée appelés par Mgr Joseph Signay, archevêque de Québec. Les Oblats y étaient chargés de la desserte de Saint Alexis de la Grande Baie, de Saint Alphonse (Bagotville), de Chicoutimi et d'un grand nombre de postes canadiens et indiens de la côte nord du Saint Laurent. De là, ils rayonneront partout, travaillant à l'évangélisation des blancs et des Indiens. Tandis que les premiers compagnons du Père Honorat se disperseront souvent à la conquête des âmes, le "Père Supérieur" comme on avait pris l'habitude de l'appeler dans la région, sera comme le gardien de la maison. Cela ne l'empêchera nullement d'être tout à tous et de toutes les oeuvres. Il en est pourtant une qui mérite une mention spéciale, soit parce qu'elle est peu connue, soit à cause de son importance, soit aussi à cause des critiques, parfois injustifiées pour ne pas dire injustes qu'elle mérita à son créateur, soit à cause des difficultés, des soucis et des peines qu'elle lui causa. On pourrait dire également que ce fut là son oeuvre de prédilection. Il s'agit de son essai de colonisation au Saguenay.

M. le chanoine Victor Tremblay écrit (1) qu'en 1846, le Père Honorat, profitant du travail opéré par le feu (2), poussait la colonisation dans la direction du Grand-Brulé. Il acquérait plusieurs lots de terre et faisait construire une chapelle sur le site de l'église actuelle. Peu après un moulin pour la farine et une scierie pour le bois venait compléter l'organisation. Une paroisse nouvelle était née: Notre-Dame de l'Immaculée Conception de Latérrière.

L'histoire de cette fondation, nous pourrions dire de cette création est complexe et difficile à juger. Non seulement des personnes étrangères à la congrégation se sont permis de critiquer le projet et l'oeuvre du Père Honorat, mais ses supérieurs majeurs eux-mêmes n'ont pas toujours jugé cette entreprise avec beaucoup d'éloges.

Ardent et actif, le Père Honorat est à peine arrivé au Saguenay qu'il se met à l'ouvrage et résolument. Il s'occupe tout de suite de l'organisation du territoire confié aux Oblats. Dans son esprit, il voit surgir de nouvelles paroisses

---

1. Les Oblats au Saguenay, dans Etudes Oblates, 3 (194[illegible]), p. 14.
2. Le 5 mai 1846. Voir sa belle lettre à Mgr J. Signay, le 6 mai 1846, reproduite avec quelques légères modifications dans le Journal de Québec du 9 mai 1846. L'original est conservé aux archives de l'évêché de Chicoutimi, Sér. XVII, paroisse 9, cote 5, vol. 3, pièce 18.

en divers points (3) et il prévoit la construction de nouvelles églises, et l'acquisition de terres destinées à soutenir ces paroisses naissantes. Tout est à faire. Au point de vue matériel, on n'a même pas de chemins. Au point de vue social, la population est exploitée et manque plus souvent que de juste des choses les plus indispensables.

Un homme de son caractère et doué de coeur comme il l'est ne peut rester oisif en face des besoins de son peuple. Il se lance donc sans tarder à l'oeuvre. D'aucuns, en particulier, l'Archevêque de Québec, son supérieur ecclésiastique, aimeraient plus de modération, plus de calme, moins de tracas et surtout une meilleure entente avec les puissants de l'endroit. Mais la vue du bien à faire stimule le Père Honorat, qui est un homme droit sans qu'on puisse dire qu'il est un diplomate. De son côté, le bon Père préférerait la tranquilité d'une maison bien régulière (4) et le ministère de la prédication. Mais quand on est pasteur d'un troupeau sans guide et partant le seul chef naturel, peut-on rester insensible à tant de misères et se cantonner confortablement à l'intérieur d'un presbytère? Voilà la perspective dans laquelle il faut envisager l'oeuvre du Supérieur des Oblats au Saguenay, non pas pour n'y trouver aucune imperfection, mais du moins pour la juger avec plus d'impartialité et ne pas manquer de justice à l'endroit d'un ouvrier sincère, dévoué et travaillant dans des conditions matérielles et sociales d'une difficulté extrême.

Le second dimanche après son arrivée à la Grande Baie, il se rend à Chicoutimi et décide que c'est à la rivière au moulin que l'on doit construire la chapelle (5) et que la résidence des Oblats serait bien plus centrale à Chicoutimi. Il insiste également pour dire qu'il faudrait se presser pour obtenir des terres du côté de Chicoutimi. A la Grande Baie, pense-t-il, il n'y a de bon que ce que le Gouvernement s'est réservé. En plus de la rivière au moulin, il faudrait une autre paroisse jusqu'à trois lieues plus haut vers les terres rompues et il avoue que la chapelle de la rivière au moulin est en bien mauvais état (6). Une chapelle a déjà été ouverte du côté de la rivière Mars Simard (7) où l'on a chanté la messe de minuit; deux autres messes de minuit furent chantées à la Grande Baie et à Chicoutimi (8). Trois messes de minuit au Saguenay, voilà une bonne nouvelle pour l'Evêque (9).

3. Lettre à Mgr F. Turgeon, 24 fév. 1846; Archives de l'Arch. de Québec, PP. O. I, 45, 46.

4. Cette pensée revient souvent sous la plume du P. Honorat qui était précisément entré chez les Oblats pour éviter le travail des paroisses. Voir en particulier: Honorat-Sidyme, 15 janv. 1846 (Arch. de Qué: PP. O. I, 41, 42) où il dit ne pouvoir être plus longtemps hors de sa vocation; Aux Oblats, 14 mai 1846 (A. de Qué, PP.O.I, 52):il sera déchargé d'un poids énorme; au P. Guigues, 15 mai 1847 (Arch. Prov:Saguenay): il n'y est que par devoir; au même, 26 mai 1849 (Ibidem): en sortirait volontiers; au même le 3 juillet 1849 après avoir appris son obédience (Arch. Prov.:Saguenay):"C'est une très bonne nouvelle." Les deux dernières lettres font bien voir son état d'esprit.

5. Lettre à Mgr Turgeon, 14 nov. 1844. (A. de Qué. PP. O. I, 12,13.)

6. Ibidem.

7. Lettre à Mgr Turgeon, 28 déc. 1844. (A. de Qué. PP. O. I, 15, 16,17,18)

8. Ibidem.

9. Mgr Turgeon au P. Honorat, 31 janv. 1845:(A.de Qué., Lettres, XXI, p. 162.)

Le voyage à Chicoutimi l'a également convaincu qu'il n'est pas facile de voyager sans chemin. Il s'en ouvre à son Supérieur général le 15 juillet 1845:"Hier soir j'étais à Saint Alexis; aujourd'hui à midi j'étais à Saint-Alphonse. (Il écrit de Rivière du moulin, à Chicoutimi.) Voilà ma vie; et certes ce n'est pas sans besoin que ces visites se font! il faut cependant avouer que si on m'a lié, la courroie est longue et n'est pas mal flexible. Ces voyages qu'il faut faire ici continuellement, surtout quand on est seul, ne sont rien moins qu'agréables. Dans cette saison on ne peut voyager que par eau, les chemins n'étant pas encore ouverts dans les terres si ce n'est pour ceux qui se résignent à marcher la moitié du temps dans l'eau jusqu'à mi-jambe et l'autre moitié chevauchant sur des troncs d'arbres renversés, quelquefois à demi brûlés qui encombrent les seuls deux chemins qui sont dans la contrée. Et les voyages par eau sont d'une lenteur interminable. De la Grande Baie à la Rivière du Moulin on ferait trois lieues par terre: eh bien, ce voyage est de huit lieues et encore comme pendant une partie du chemin on a toujours le vent contraire, deux vents nous étant nécessaires pour cette navigation, c'est rare qu'en partant au milieu du jour, on ne soit pas obligé de voyager une partie de la nuit et même toute la nuit et ce, à la belle étoile et souvent trempés comme des soupes. Il faut vous dire que dans ce pays depuis le mois de mai, il n'a pas passé deux jours sans pleuvoir. ... Les voyages d'hiver ne sont guère plus agréables. Alors on passe à travers le bois; la distance est plus courte. Deux fois cependant, cet hiver dernier j'ai manqué y périr. Une fois accablé de fatigues, et mes souliers nous gelés et ne faisant qu'un avec mes pieds, j'ai été obligé de passer la nuit dans une chétive cabane au milieu du bois; l'autre fois je n'arrivai que péniblement à onze heures du soir ayant fait à pied deux mortelles lieues depuis le moment que je me croyais incapable d'avancer encore un pas. Heureusement deux charitables compagnons me traînaient pour ainsi dire, ne pouvant pas me porter, pour me faire arriver jusqu'au bout (10)."

On comprend qu'un homme comme le Père Honorat ne peut rester inactif devant un tel état de chose. Il a réussi un chemin d'hiver, mais il en faut absolument un durant toute l'année. Voici ce qu'il écrit à Mgr Turgeon en avril 1845. M. Price vient de me donner communication de sa pétition au gouvernement pour le chemin à construire entre la Grande Baie et Chicoutimi. Ce chemin serait de la plus grande utilité pour l'exercice du ministère dans ces places et sans ce chemin bien de graves inconvénients pourront arriver soit pour la desserte des églises, soit surtout pour le secours à apporter aux malades. C'est là la grande raison qui m'avait portée dès mon arrivée ici, à chercher tous les moyens pour exécuter ce projet. J'eus le bonheur de réussir l'hiver mais pour un chemin de toutes les saisons et un chemin permanent la pétition de Mr Price était nécessaire. Enfin il espère que Mgr y mettra son apostille (11).

Voilà un premier point de résolu en faveur du ministère sacerdotal et des habitants. Le Père Honorat n'a pas été sans remarquer et en peu de temps l'influence exhorbitante d'un certain Peter McLoed qui règne en maître dans la place et ne se fait pas scrupule d'employer les moyens forts pour arriver à ses fins. Les colons sont soumis à une véritable dictature. Le Père Honorat est le seul capable de rendre service à ces pauvres gens, mais avant d'agir il voudrait connaître la volonté de

10. Rivière du moulin, (Arch. Gén. O.M.I., Rome, dossier Honorat.)
11. Honorat-Sidyme, 2 avril 1845 (Arch. de Québec, PP. O. I, 23).

Monseigneur et son propre devoir avant d'agir. Toujours est-il qu'un minimum d'organisation et de justice seraient nécessaires. A cet effet, il fait plusieurs suggestions à l'Evêque qu'il serait utile de transmettre à M. de Latérierre, représentant au Gouvernement, mais sans en faire connaître la source. On devrait obtenir du gouvernement qu'aucun contrat ne se passe avec qui que soit pour les emplacements du Saguenay avant qu'un commissaire n'ait été envoyé sur les lieux et encore faudrait-il que ce commissaire soit nommé sans trop de bruit; 2° Il faudrait qu'il y ait sur les lieux même avant le printemps, quelqu'agent intègre avec des subalternes du même genre afin que les premières paroisses ne soient pas dépossédées de leur droit. Sans cela, dès le commencement du printemps il va se passer ici des choses effrayantes d'injustice et de cruauté. On connait déjà un bon nombre d'hommes peu délicats qui ont jetté leur dévolu sur des terres que d'autres qui sont absents ont déjà commencé à déffricher; 3° Qu'il y ait sur les lieux au plutôt des magistrats pour que ce peuple ne soit pas sans loi; 4° Il y a des gens qui auraient besoin d'un temps plus long pour payer leur terre, et même qu'on leur fit avoir du grain pour semer et un peu de quoi vivre en attendant. Sans cela il faudra qu'ils abandonnent leurs terres uniquement pour travailler à la journée et pour la Compagnie. Ainsi ils n'avanceront jamais; 5° Un des grands maux pour les colons du Saguenay c'est que le gouvernement ait accordé en bloc la coupe des bois de scierie. Dans peu d'années les terres à six lieues plus haut seront dévastées, surtout si l'on va scier des bois de toute dimension et de toute longueur et épaisseur. Dans quelque temps tout en voyant de ses yeux trois ou quatre cents mille madriers on ne pourra avoir pour ici quelques minces planches pour son usage; 6° On demanderait que nul n'ait le droit de bâtir sur un terrain pris et défriché par un autre; 7° Il faudrait que les arpenteurs vinsent bientôt avec des instructions bien formelles et bien surveillés pour ne pas se laisser corrompre (12).

Voilà autant de propositions sages et dans l'intérêt des colons. Le Père Honorat essayera d'en mettre quelques unes en pratique dans l'établissement qu'il ne tardera pas à former.

L'activité du Père Honorat et ses démarches pour les constructions d'églises, en particulier celle de la Rivière du Moulin à Chicoutimi ne passent pas inapperçues. D'où surgissent naturellement des difficultés et des oppositions. Mgr Turgeon s'alarme. Mc Loed ne veut des Oblats, ni à Chicoutimi même ni à la Rivière du Moulin. Et Mgr croit qu'il sera désormais impossible au Père Honorat de vivre en paix soit à la Rivière au Moulin soit à Chicoutimi. "Mr Price me dit que c'est là votre pensée et la sienne que vous ne pourrez vous réconcilier avec McLoed (13)." Même avant de voir Mr Price, l'évêque avait entendu dire que les difficultés au Saguenay étaient connues des hautes classes et qu'on donnait tort aux Oblats. De là naitront des difficultés que la meilleure volonté du monde ne pourra effacer. Evidemment le Père Honorat devait passer pour querelleur aux yeux des gens qui étaient habitués à voir l'injustice et l'ostracisme régner sans contredit.

Le bon Père comprend bien (14), tout comme le Père Guigues d'ailleurs, le danger qu'il y a pour l'institut de se brouiller avec la Compagnie. Cette observation était

12. Honorat-Sidyme, 23 mai 1845; (Arch. de Québec, PP. O. I., 25,26.)
13. 8 juin 1845: Mgr au P. Honorat; (Arch. de Québec, Lettres, XXI, p. 280.)
14. L. du 26 juin à Mgr Turgeon; (Arch. de Québec, PP. O. I., 29-30.)

venue sous la plume de Monseigneur Turgeon le 8 mars 1845 (15) qui dit au Père Honorat avoir reçu une lettre du Père Guigues dont la sagesse le faisait réfléchir "sur votre avenir." Il ne faudrait pas s'exposer à venir en contact avec la Compagnie qui exploite le bois; ce serait un grand malheur et peut-être la ruine pour votre établissement. Voilà pourquoi Mgr différera de faire part aux gens haut placés des notes du Père Honorat. Mgr ira lui-même à Montréal et verra s'il est prudent d'aller plus loin avec ces messieurs.

(16)

Le Père Honorat répond à Monseigneur qu'il n'a fait à Montréal que ce qui avait été convenu avec le Père Guigues, Provincial. Des observations du même genre étaient déjà venues à ces messieurs soit de la même place, soit d'ailleurs, à peu près dans les memes positions. Le Père n'a pas manqué non plus de leur faire comprendre l'importance du secret sur sa demande personnelle et il est bien convaincu que ni son entrevue, ni ses notes ne peuvent nuire à cette affaire. Sauf quelques observations, les autre peuvent être faites par tout homme qui aurait passé seulement un mois dans le Saguenay. A l'abri du danger et pouvant rendre service aux habitants et à ceux plus nombreux qui viendront, pourquoi ne poursuivrions-nous pas notre oeuvre? Et il n'y aura de longtemps dans le pays personne autre que nous qui puisse rendre service à ces pauvres gens. Le 23 juillet, le Père Honorat revient sur l'affaire des notes. Elles ne sont que le résumé de sa conversation avec M. Papineau à qui il s'était présenté avec une lettre d'introduction. De plus c'est le ministre lui-même qui les lui a demandées. MM. Parent et Morin l'avaient priés de les tenir au courrant de ces affaires, non seulement par une copie qu'ils attendaient impatiemment, mais même par d'autres renseignements que le Père aurait pu leur donner. Comment vont-ils interpréter son silence? Peut-être, M. Cazeau, l'ami de ces messieurs, pourrait arranger tout cela. Pourquoi ne leur remettrait-il pas les notes au moment de leur départ ou de leur passage à Québec. Il faut bien qu'ils aient quelques données par écrit pour questionner les gens sur les lieux. De cette manière on ne craindrait pas de se compromettre et on ne laisserait pas passer une si belle occasion de faire du bien à la population canadienne. De plus, ces messieurs pourraient avoir moins de rapport avec le Père une fois sur les lieux, ce qui serait moins suspect encore. Une autre manière d'agir serait de remettre lui-même les notes dans une première entrevue avec ces messieurs, mais pour cela il faudrait qu'ils en soient prévenus avant leur départ (17).

Toujours soucieux d'agir selon les dictées de l'obéissance, le Père Honorat demande une ligne de conduite à l'Evêque (18), car les honorables doivent arriver bientôt. Mr Morin avait dit qu'on devait choisir son temps, c'est-à-dire le mois d'août. "Toute cette affaire, c'est bien plus McLoed qui est en cause que la Compagnie Price." Ce qui est certain, c'est qu'ici où nous résidons (la Grande Baie), dit-il, les ouvriers abondent et tout le monde est content parceque l'agent est un homme raisonnable - tandis qu'à la Rivière du Moulin ils n'ont pas la moitié des ouvriers qu'il leur faut, et même la moitié de ceux qui y travaillent quitteraient s'ils avaient leur compte. "Qu'allons-nous faire cet automne? Il y a toute sorte de besoin - et de longtemps à moins de le faire aux frais de la Propagation de la Foi on ne pourra rien faire. On dirait que cet homme a un talisman pour compromettre même ceux qu'il fait

15. Arch. de Québec, Lettres, XXI, p. 268.
16. Lettre du 26 juin; (Arch. de Québec, PP. O. I., 29-30.)
17. Arch. de Québec, PP. O. I, 31.
18. 14 août 1845; (Arch. de Québec, PP. O. I., 33.

souffrir, ceux qui le détestent et pour leur faire faire tout ce qu'il veut. Il faudrait vous parler de vive voix et à tête reposée. Votre apparition ici serait très utile au printemps pour les grandes affaires en question et le placement des églises pour lesquelles une simple demande de votre part au gouvernement ferait plus que toutes les pétitions."

Le 5 septembre les honorables ont déjà quitté les lieux et le Père Honorat en attend de bons résultats (19). Ayant eu le temps de causer avec eux pendant le voyage fait en leur compagnie depuis les Eboulements, il a pu avoir l'air de ne pas s'occuper d'eux ici et à Chicoutimi. M. Papineau ne fera pas tout ce qu'on aurait désiré; il fera cependant de bonnes choses d'après les vues que le Père lui a communiquées. Il ne faut rien attendre avant le printemps prochain, dit-il, mais la visite fera beaucoup de bien, on parlera du Saguenay avant la prochaine session. Enfin le Père espère que tout s'arrangera avec McLoed.

Malgré tout ce travail du Père Honorat, et précisément à cause de cela, l'autorité diocésaine considère que sa présence est plus nuisible qu'utile au Saguenay. On demande son rappel. Le Père Guigues, son supérieur religieux, avertit Mgr que le changement ne pourra pas se faire immédiatement, mais il prendre des mesures pour le faire probablement cette année même. Quand toutes les dispositions seront prises, il en avertira l'archevêché et elle décidera si un changement de supérieur au Saguenay aura plus d'avantages que d'inconvénients. Le Père Guigues continue en disant qu'il n'est pas toujours aisé de trouver un remplaçant doué de plus d'activité, d'esprit d'ordre pour les affaires temporelles et de soumission analogue. D'ailleurs les sages mesures adoptées par Mgr de Sidyme pour rendre les rapports avec McLoed aussi rares que possible auront probablement diminué l'opposition. "Je dis diminué, car pour la faire disparaître entièrement, je le crois à peu près impossible. Un prêtre ne soutiendra jamais avec calme et sang froid cette hideuse opposition que le despotisme d'un homme fait peser sur les Canadiens. Je ne suis pas seul à penser ainsi, car tous ces messieurs qui sont montés avec moi au Saguenay ont porté le même jugement (20)." Voilà un beau témoignage sur le Père Honorat sorti de la plume de son supérieur.

La paix n'est pas encore rétablie. McLoed continue sa façon d'agir. Il est toujours le meme, écrit le Père Honorat en janvier 1846. McLoed a congédié un bon nombre d'ouvriers, mais le Père ne veut pas entrer dans cette affaire et il affirme que ce n'est pas lui qui a mis le despote en colère. "J'ai eu plusieurs entrevues avec lui, on les aurait dites amicales, on l'aurait dit tout changé. Il l'est certainement pour nos affaires parce qu'il n'a plus rien à y voir après la promesse que je lui a faite l'automne dernier. Il y a maintenant un bon nombre de nouveaux venus et assez indépendants et qui ne manquent pas d'un certain courage (21)." Toujours dans son souci d'organisation de la future église de Chicoutimi, il insiste pour dire que s'il faut des terres à chaque endroit pour les églises il faudra acheter des terres choisies et cultivées en partie à cause du voisinage des églises. Il en coûtera beaucoup plus cher que si on achetait en général pour les paroisses et pour les missions. Nous venons

19. 5 septmebre 1845 (Arch. de Québec, PP. O. I., 34).

20. Guigues-Archevêque, 26 septembre 1845 (Arch. de Québec, PP. O. I., 38;)La demande de rappel est du 1er sept. 1846(Arch. Prov. O.M.I.: Québec.). On en trouve trace également dans les minutes du Conseil Général du 5 juin 1846.

21. Honorat-Sidyme, 15 janvier 1846; (Arch. de Québec, PP. O. I., 41-42).

un peu tard pour les terres avantageuses et non cultivées déjà; il faudra acheter des particuliers alors que la paye au gouvernement doit être comptée comme la plus petite dépense.

Il semble que malgré tout, il y ait parfois des moments de détentes entre le Père Honorat et McLoed; les deux adversaires se sont parlé franchement sans se facher et depuis longtemps il n'y a pas eu de querelle entre eux, n'y ayant plus de raison. McLoed est meme pret à aider à la construction de l'église. Il serait bon de profiter des bonnes dispositions de cet homme qui "sent le besoin de rétablir un peu sa réputation qui est si fort entamée(23)."

Entre temps, malgré des difficultés assez grandes survenues à la suite du congédiement des hommes de chantiers par McLoed et leur passage par la Grande Baie, où le Père Honorat a du leur quêter des provisions pour la route le soir de leur arrivée, on peut trouver raison d'être satisfait. L'agent des terres a fait beaucoup de bien dans la région. On a arrêté la coupe de certains bois sur les terres des particuliers sans leur permission formelle; Mc Loed lui-même a passé par là. L'oeuvre du P. Honorat se fait donc sentir. Puis il revient encore sur la difficulté d'obtenir des terres. Pour en acquérir, dit-il, il faut plus d'argent qu'on ne croit; les terres de la couronne sont déjà prises et défichées en partie et il serait juste de payer le travail fait sur ces terres, c'est-à-dire de huit à neuf piastres l'arpent carré. Pour la première fois, il parle d'une région qui deviendra sa paroisse de prédilection. Il va y avoir, dit-il, bientôt une réunion considérable de canadiens à trois lieues plus haut que la Grande Baie et que Chicoutimi à l'intérieur des terres. Il y a déjà trente habitants avec de bonnes terres et ces gens ont réservé un lot pour l'église. Le bon Père voudrait lui donner le nom de Saint Bruno, en l'honneur du R. P. Provincial, le R.P. Joseph-Bruno Guigues (25). Cette demande est concédée par Mgr l'Archeveque par unelettre du mois suivant (26).

Le bon Père jette des yeux d'envie sur les terres de Saint Bruno ou du Grand Brulé. C'est là surtout qu'il cherche à faire réserver des terres par diverses distributions. Il n'y a rien à payer et la terre est excellente comme à Montréal. Il s'en ouvre à l'Archevêque le premier mai 1846 (27). "J'espère que nous serons plus heureux dans les établissements plus nouveaux, à St Bruno, par exemple, les quelques habitants sans qu'onle leur ait demandé ont déjà choisi une terre pour l'Eglise. Il y a plus. Ces braves gens sont venus me consulter. Ils ont trouvé une place unique pour l'établissement de moulin, à deux et trois lieues à la ronde il n'y en a pas d'autres. Leur espoir étant que leurs moulins servissent toujours pour l'utilité des habitants qui viendraient chacun à leur tour scier leur bois. Je leur ai conseillé, s'ils proposaient à quelqu'un de bâtir soit moulin à scie soit moulin à farine, d'im-

22. On a peut-etre exagéré le caractère de McLoed. Toujours est-il que c'était là l'opinion commune à ce temps; le Père Honorat n'avait pas une opinion plus mauve à son sujet que ses contemporains, surtout ceux qui se trouvaient sur les lieux.

23. Honorat-Sidyne, 15 janvier 1846 (Arch. de Québec, PP. O. I, 41-42).

24. Honorat-Sidyne, 24 février 1846 (Ibidem, PP. O. I., 45-46).

25. Honorat-Sidyne, 24 février 1846 (Ibidem, PP. O. I., 45-46).

26. 27 mars 1846; (Arch. de Québec, Lettres, XXI, p. 415).

27. (Ardh. de Québec, PP. O. I, 48-49).

poser cette condition que les habitants y seraient toujours les préférés à tout de rôle. Ces bonnes gens m'ayant fait entendre qu'ils seraient bien aises que je m'en chargeasse et que cela allat au profit de l'Eglise, ou de la Propagation de la Foi ou de toute autre bonne oeuvre, j'ai cru devoir accepter et on est à l'ouvrage depuis huit ou dix jours." Le père Honorat n'est pas homme à remettre à demain ce qu'il peut faire aujourd'hui, et dans son imagination, il voit déjà une population libre se lever à l'intérieur du Saguenay. Il ajoute que c'est M. Bourassa, homme très religieux qui agit partout. Outre l'avantage incalculable qui va revenir par l'établissement de cette nouvelle place, la plus avantageuse pour la culture, de toutes les autres du Saguenay, l'avantage va également être très grand pour le propriétaire des moulins. Je ne puis dans une lettre, dit-il, du moins pour le moment, parler sur cette affaire aussi longuement qu'il conviendrait, je puis cependant dire qu'on devient absolument propriétaire, les trois premiers qui étaient jusqu'à présent en société, cédant bien volontiers tous leurs droits de premier possesseur de dix huit arpents en longueur sur les deux bords de la Rivière. Son intention est encore ceci, que ce soit sur les ordres de Sa Grandeur. Il veut au plus tot sa direction et recevoir tous les avis et moyens convenables pour les diverses affaires en question. Enfin, il espère que dans moins d'un an il faudra construire un moulin à farine qui donnera dans la suite de grands profits. S'il avait de l'argent pour une quantité de bêtes à cornes à Saint Bruno, la viande ne coûterait plus rien. Il va cependant essayer selon ses moyens.

La grande oeuvre du père Honorat est commencée; le voilà colonisateur. Il y aura foi jusqu'à la fin, malgré les dépenses, malgré les critiques et les difficultés. La catastrophe survenue à la Grande Baie le 5 mai ne sera pas de nature à le détourner de son plan de colonie libre; bien au contraire. Il a aussi la consolation d'être appuyé dans quelques unes de ses idées par les messieurs du gouvernement. En général, dit-il, on commence à s'appercevoir que nous ne nous sommes trompés dans aucune de nos prévisions et non seulement que le droit a toujours été de notre côté, mais qu'à force de tenacité et de patience nous avons le dessus. Nos prévisions se réalisent (28).

Le 14 juillet, le père donne à son Provincial des détails sur le moulin du Grand Brulé, qui fera hélas bien parler de lui et pas toujours à l'avantage du père Honorat. "Le coût de ce moulin avec les accessoires obligés pour chemin, abbatages autour, etc, ira à trois cents louis. Il y aura de plus bien six bons lots de terre pour nous autour du moulin et pour prendre possession il faut que je fasse abattre et bruler, il faut que je fasse batir quelques petites maisons; il faut que je commence à faire cultiver pour marcher avec les voisins. Toutes ces dépenses réunies iront certainement à plus de cent louis. A la fin de l'hiver prochain ou des semaines prochaines il faudra avoir dépensé là avec les commencements du moulin à farine cinq cents louis en tout pourvu que vous me fournissiez trois cents louis, j'aurai trouvé ici les deux cents autres et nous aurons un capital qui vaudra certainement plus de 1000 louis avec les deux moulins, et dans quelques années il envaudra des milliers (29)."

Evidemment une entreprise d'une telle envergure nécessite des fonds. Aussi indépendemment de ce que peut lui fournir le père Guigues, le père Honorat, convaincu qu'il travaille dans l'intérêt de ses paroissiens, et en définitive, du diocèse ne se gênera pas de frapper même à la porte de l'Evêque. Il lui écrit dès le premier septembre 1846.

28. Honorat-Sidyme, 20 mai 1846; (Arch. de Québec, PP. O. I, 53.)
29. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.

Avec tout ce qu'il a entrepris au Saguenay, dit-il, dans l'intéret de nos gens et seul sans le secours de la Propagation de la Foi, il aura besoin de tous les fonds qu'on voudra bien mettre à sa disposition. Aussi réclame-t-il les 100 guinées qui lui sont dues par la Compagnie de la Baie d'Hudson (30). Et le mois suivant il veut mettre son Evêque au fait de tout ce qui s'est passé. "Peut-être nai-je pas assez parlé à Votre Grandeur des acquisitions et des constructions que nous faisons au grand brulé que nous appelerons Notre Dame et non pas Saint Bruno comme je l'avais projeté d'abord." Son intention, arrêtée avec le père Guigues est de faire là une bonne scierie et un bon produit par les moulins pour le soutien de la communauté du diocèse de Québec dans la suite. Il y a choisi plusieurs lots de terre. On y trouve là la place unique des moulins à plus de trois lieues et au centre du pays le plus plat du Saguenay. Par le moyen des moulins qui ne seront jamais marchands, on rendra un service considérable à la population dès que les terres seront vendues pour l'exploitation de leur bois et pour la moulange de leur grain. A son retour à Longueil, d'où il écrivait le mois dernier, il n'eût ni le temps, ni même la pensée (tant il était pressé) de lui dire qu'avec le fond de sa pauvre caisse, il veut dire celle de Longueil, il n'avait pu réaliser que quatre vingt dix louis. Il était autorisé par le P. Guigues à emprunter à Québec si la chose était nécessaire et déjà il la pensait telle. Le père Guigues l'assurait qu'au printemps les Oblats pourraient facilement rendre, tous leurs argents réunis, jusqu'à deux cents louis qu'on leur aurait prêté à cet effet. Le fondateur du Grand Brulé pense aussi qu'en sus de ses autres fonds il a besoin de cent louis d'emprunt et demande à Monseigneur d'avoir l'extrême obligeance de lui rendre ce service. Il ajoute que les Oblats ne tiennent cependant pas tellement à établir là leur capital qu'ils ne le cédassent volontiers à Sa Grandeur soit pour la propagation de la foi en général, soit pour l'établissement des paroisses dans le Saguenay s'il le juge convenable. Pourtant ce qui est avancé doit s'achever soit pour qu'il ne soit point détérioré, soit pour bientôt rendre quelque service aux habitants, soit pour procurer quelques profits. Il espère que le moulin à scie fonctionnera tout l'hiver. L'endroit est unique pour cela et ce sera la vie des habitants qui pourront sur les chemins d'hiver amener bien plus facilement tout de suite leur bois à la Grande Baie pour l'y vendre (31).

Il faut vraiment beaucoup d'argent, pas toujours facile à trouver, pour exécuter les plans du père Honorat. Le jour même où il écrivait à l'Evêque, il écrit également à M. Cazeau. "Je pense, et avec raison, que nous allons bientôt entrer en hyvernement, nous du moins, pour les voies de communications après de pareilles prévisions on a besoin de tout rassembler.

"Le capitaine Grégoire Savard qui est le porteur de cette lettre est chargé de faire mes commissions en ville pour nos provisions et pour moi, pour mes chapelles; pour les grainons de notre moulin et les provisions à fournir, en partie au lieu d'argent, à ceux qui y travaillent: il recevra également, pour me le remettre fidèlement, tout ce que vous voudrez bien lui confier. C'est d'ailleurs avec les sommes que vous voudrez bien lui remettre qu'il paiera en ville tout ce qu'il doit

30. Honorat-Sidyme, Longueil, 1 septembre 1846; (Arch. de Québec, PP.O.I, 57.)
31. Honorat-Sidyme, 6 octobre 1846; (Ibiden, PP.O.I, 61,62.)

y acheter pour moi: ce qui ira à la somme de 80 à 100 louis (32)." Il demande également en même temps de recevoir sous un même titre les argents votés pour les chapelles et les terres car il ne voudrait avoir de compte à rendre à d'autres qu'à Monseigneur et aux prêtres qui seraient envoyés ici chargés d'y conduire les affaires; le père Honorat ne veut avoir aucun compte à rendre à Peter McLoed.

Au mois de novembre, M. J.B. Gagnon, jeune curé de Chicoutimi devait se rendre à Québec, et le père Honorat qui lui témoigne toute sa confiance, écrit à Monseigneur que le curé, l'homme qu'il fallait dans la circonstance, pourra lui parler de toutes les affaires temporelles du moulin et des acquisitions environnantes dont lui-même, le père Honorat, avait entretenu Son Excellence (33). L'affaire temporelle du moulin, ajoute-t-il, est grave et avantageuse. Il lui manque cent louis qu'il avait demandé à emprunter et 100 louis sur d'autres argents qu'il attendait. Le voyage de M. Gagnon n'eut pas lieu, car il n'aurait probablement pas été capable de revenir avant l'hiver. Cela n'empêche pas le père Honorat de conserver son enthousiasme sur son oeuvre, comme on le voit dans une lettre du début de 1847 à Mgr Turgeon (34). Le moulin a donné déjà un revenu de 100 louis la première année, il y a beaucoup de monde sur place et il sera mieux les autres années. L'affaire avance donc avantageusement et elle avait été fort approuvée par le père Guigues.

Le provincial est, lui aussi, gagné à l'oeuvre. Il écrit à M. Cazeau que le moulin du père Honorat a attiré bien des familles et que le Père estime avoir cent familles à proximité du moulin à farine et à scie l'an prochain. Elle sera la seule paroisse libre du Saguenay, la seule indépendante. Seule elle coupera son bois sur la terre, le fera pour son compte et l'aura pour son usage ou le vendra à profit double de celui qu'elle obtient quand elle le coupe pour les bourgeois. Lui, le provincial, a même aidé le père Honorat à emprunter l'argent (35). La conviction du colonisateur a donc gagné le provincial, qui pourtant n'était pas homme à s'emporter trop facilement quand il s'agissait d'affaires, car il s'y connaissait. Mais la vue de la libération de toute une paroisse est suffisante à ses yeux pour justifier une entreprise d'une telle envergure.

La conviction d'avoir accompli ou d'être en train d'accomplir une grande oeuvre ne fera que s'accentuer et chez le prêtre colonisateur et chez le provincial. On le voit par toute la correspondance suivante.

32. Honorat-Cazeau, 6 oct. 1846; (Arch. de Chicoutimi, Sér.XVII, paroisse 9, cote 5, vol. 3, pièce 20.)

33. Honorat-Sidyne, 11 novembre 1846; (Arch. de Québec, PP.O.I, 70.)

34. 8 janvier 1847; (Arch. de Québec, PP.O.I, 73); Le père Honorat écrit au P. Guigues le 8 janvier 1847 (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay): "J'ai pris sur moi de ne servir de tous les argents que j'avais pour les diverses oeuvres et qui ne devaient être employés en totalité que le printemps prochain. C'est avec ce fond que je fais mes affaires. Mon vicaire lui-même (M. Gagnon) n'a insinué ce plan. Je me suis souvenu que vous m'aviez dit qu'au printemps vous pourriez rembourser le pret et j'ai compté là dessus en faisant cet emprunt. Le moulin à scie vient de s'achever; on va tirer là le bois pour le moulin à farine qui s'achèvera l'été prochain. Le moulin à scie seul va donner dans l'année un profit net d'au moins cent louis. Avec ma dîme et le produit du moulin à scie j'espère finir le moulin à farine qui sera bien du coût de cent à deux cents louis. Il faut prendre possession des terres, c'est

En mars, le père Honorat écrit de nouveau à M. Cazeau (36) en réponse à la lettre de ce dernier du 20 février:"Ce sera en tout L. 86-8-0 que j'aurai retiré sur les L. 150, qui ne peuvent pas être mieux placés qu'à l'oeuvre en question. Ce pays s'ouvre tout de bon. C'est là que tout le monde veut aller s'établir; c'est là qu'on pourra s'établir vite et avec avantage. Les moulins y seront au service de tous et le pays est le plus beau de tout le Saguenay. Plus j'aurai pour cette oeuvre d'argent à ma disposition plutôt le pays s'ouvrira en faveur du plus grand nombre et plutôt l'oeuvre elle-même en retirera des avantages très considérables. Le moulin à scie marche déjà depuis plus d'un mois. Si l'on avait des hommes il scierait tout l'été au compte de l'oeuvre et tout l'hyver prochain on charrierait ici la planche ou les madriers ce qui donnerait un bénéfice énorme et beaucoup de travail au pauvre monde qui gagnerait au moins un tiers de plus qu'aux chantiers et s'établierait deux fois plus avantageusement que partout ailleurs. Qu'on ne craigne pas d'emprunter même à intéret s'il le faut pour cela. Le capital peut déjà répondre pour une somme très considérable. Il faudrait maintenant bâtir le moulin à farine qui en ce cas pourrait servir pour la 1re récolte et éviter bien des frais aux habitants; puis ouvrir aussi grand de terres que possible. On ferait travailler beaucoup de monde; on ouvrirait ainsi le pays pour qu'on put le bâtir et le produit de la 1re année tant des moulins que des terres payerait la moitié de la dépense."

On le voit ce qui intéresse avant tout le père Honorat, c'est l'intéret des colons. Au mois de mai, même enthousiasme dans une lettre à M. Cazeau (37). "Monsieur Gagnon vous aura également mis au courant de mon établissement de Notre Dame de la Conception immaculée, (le Grand Brulé) de mes moulins, &.c. Je ne pense pas qu'on aie jugé qu'il fallut vendre à d'autres les grands avantages qui se présentent pour un avenir peu éloigné. Nos nouveaux colons en souffriraient trop, mais pour une pareille affaire comme pour tant d'autres il faut de l'argent et puis de l'argent.

Le 15 mai, il avait écrit à Mgr de Sidyme (Mgr P.F.Turgeon) que la Grande Baie était une paroisse et qu'elle aurait bientôt deux succursales, Saint Alphonse (Bagotville) et Notre Dame de l'Immaculée Conception. Selon lui, et ce n'est pas la première fois qu'il le répète, le Grand Brulé est la plus belle place du Saguenay, et les grands avantages que procurerait la construction d'un moulin à farine l'enthousiasme. Cette oeuvre est on ne peut plus avantageuse pour l'établissement des Canadiens. Ils vivront là plus heureux et à l'abri de l'exploitation et du mélange; dans la suite il en reviendra même des avantages considérables aux possesseurs de ces six lots de terre des moulins uniques. Evidemment cela suscite de grands frais les pre-

34 (suite). d'absolu nécessité et on établira trois fermes. Nos lots présentent 20 arpents de largeur sur quarante de longueur. Il faut que nous abattions un peu sur chacun des six lots. La population qui va s'établir sera la seule libre et indépendante, la seule qui coupant son bois sur la terre puisse le faire scier pour son cmpte... Plus nous pourrons dépenser là dès le commencement et plus les habitants y iront volontiers et plus nous nous préparerons l'assurance de ces terres que nous avons choisies et un abondant et précoce revenu."

35. 77 février 1847; (Arch. de Québec, PP. O. I, 74.)

36. 12 mars 1847; (Arch. de Chicoutimi, Série XVII, par.9, cote 5, vol.3, p.21.)

37. 27 mai 1847; (Ibidem, Série XVII, paroisse 9, cote 5, vol. 3, pièce 22.)

mières années, mais faudrait-il l'abandonner et vendre tous nos droits acquis à la Grande Compagnie. Non il ne le pense pas, l'oeuvre est trop avancée et en trop bonne voie pour la laisser là. Même s'il devait quitter le Saguenay, M. Gagnon ou tout autre pourrait le continuer. Il ne peut faire autrement que de construire un moulin à farine. Quel dommage s'il fallait obliger les habitants à aller à quatre lieues pour faire moudre et perdre ce bénéfice nous mêmes (38).

Le père Honorat, on l'a vu avait une très grande confiance en M. Gagnon, qui était, disait-il au courant de tout. Le bon Père était loin de s'attendre à ce que le brave jeune curé fasse un mauvais rapport à Québec. C'est pourtant ce que M. Gagnon se pensa en devoir de faire, comme onle voit par une lettre de Mgr Turgeon au père Guigues, le 27 mai 1847 (39). M. Gagnon, dit-il, arrivé hier lui a donné des détails affligeants sur ce qui se passe au Saguenay. Ce prêtre a toute la confiance du père Honorat, mais il lui a fait part de ce qui compromet évidemment la religion. "Le bon Père, avec les meilleures intentions du monde, je n'en doute pas, va trop vite et fait un mal réel et peut-être irréparable et d'autant plus irréparable qu'il a inspiré dans l'endroit une espèce d'horreur pour votre institut. Encore si l'ordre ne se trouvait compromis qu'aux yeux des catholiques, mais il l'est surtout aux yeux des protestants pour lesquels le Père n'a pas eu les ménagements qu'il aurait pu et qu'il aurait du avoir." Ils peuvent faire beaucoup de mal, ajoute-t-il, ils font des efforts pour introduire des sectaires et ce précisément par opposition aux Pères Oblats.

On serait tenté de dire, tant mieux! car il est évident que le travail du père Honorat portait. Il est toujours très facile de ne créer aucun soupçon ou animosité en restant bien tranquille et en ne réagissant pas contre l'injustice.

Monseigneur parle ensuite du fameux moulin. Le Père a bâti un moulin autorisé par Mgr à cause de sa grande utilité selon le Père, mais il a entraîné des sommes énormes que l'Evêque ne pouvait prévoir, ni non plus les querelles qui ont suivi.

38. Arch. de Québec, PP.O.I, 78; le même jour, il écrivait au père Guigues (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay): "Ma grande affaire du Grand Brulé, que nous appelerons Notre Dame de l'Immaculée Conception prend toujours plus d'extension. Sans nous il n'y aurait pas un seul habitant, un seul chemin pour y arriver; on va y voir une paroisse sous peu. Mais quelle dépense! Je m'apperçois qu'il aurait fallu compter double. C'est au moins 300 louis en sus des 150 qu'il faut pour achever l'établissement, sans compter les frais qu'il faudra faire chaque année pour l'ouverture des terres; mais alors les moulins et les terres elles-mêmes rendront et fourniront j'espère à ces augmentations. Mr Gagnon pourra vous dire lui-même ce que c'est que ce domaine et quelles espérances pour la population et le propriétaire. Là seulement dans le Saguenay, on va être à l'abri de l'exploitation et du mélange..." On le voit le Père Honorat ne se fait pas illusion sur les dépenses et ne cache rien. Quant à sa confiance en M. Gagnon, il avait écrit au père Guigues le 8 janvier 1847, après en avoir fait un grand éloge: "Je ne serais pas étonné qu'un jour il fut des nôtres. Je ne lui ai rien fait entendre à ce sujet, mais il est ami de Mr Mailloux et estime beaucoup le père Chiniqui." (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

39. Arch. Provinciales O.M.I., dossier Saguenay.

Puis il ajoute divers griefs: avances énormes de provisions à des particuliers, remboursées par cession de lopins de terre qui ne sont pas estimés au quart de ce qu'ils se trouvent avoir coûté; aumônes inconsidérement faites à des particuliers; emploi des deniers des églises à des objets auxquels il ne sont certainement pas destinés; embarras du Père dont il veut se tirer par une somme de L. 300 qu'il me demande par M. Gagnon et dont il ne parle pas dans sa lettre; destruction de la maison et bâtisses d'un nommé Marce Sinard (40); projet de construction d'un moulin à farine; projet de se procurer bien des provisions de bouches pour continuer son système d'avance à des particuliers au risque de compromettre encore davantage les Pères Oblats aux yeux des protestants et même des catholiques.

Décédément l'opinion des protestants inquiète bien Mgr Turgeon! Enfin, désolé, le bon évêque demande un remède au père Guigues. Le plaidoyer etait très chargé, allait-il émouvoir profondément le père Guigues? Nous ne saurions le dire exactement car nous ne possédons pas la réponde du provincial, mais il semble bien que l'émoi ne fut pas très extraordinaire si nous en jugeons par la lettre de Mgr de Sidyme (Mgr Turgeon) au père Guigues le 15 juin. Il se voit dans la nécessité de renouveler ses griefs. Il est convaincu comme son supérieur que les vues du père Honorat sont pures et qu'il n'a en vue que la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien du peuple. Pourtant il trouve sa prudence en défaut. Premièrement, dans ses rapports avec les "protestants dont nous nous faisons une sorte de devoir de ménager la susceptibilité dès que nous pouvons le faire sans trahir notre foi" et deuxièmement en ce qui regarde les deniers à lui confiés. Il va trop vite en besogne et pour mettre à exécution un projet qu'il a formé, il contracte des dettes sans y regarder (41). Il aimerait que le père Guigues le devance au Saguenay, il lui mettrait entre les mains les diverses sommes votées par la Propagation de la foi ab initio et il pourrait en vérifier lui-même l'emploi.

Ces mauvais rapports portent le père Honorat à se justifier et à se défendre. Dès le 23 juin 1847, il écrit à Mgr Turgeon (42). A la suite des bruits qui ont couru sur l'établissement du Grand Brulé il a cru qu'il était nécessaire de ne point

40. Le Père Tempier revient sur cet incident lors de sa visite canonique en 1851, mais comme nous aurons l'occasion de le dire, il ne semble prendre ses informations qu'à des sources opposées au père Honorat. "Même imprudence au Grd Brulé. Mars Cimore (i.e. Sinard). Le P. ayant trouvé un terrain propre à une église il aurait pu s'en emparer comme tout le monde, sauf à payer ensuite au gouvernement ce lot lorsqu'il serait vendu; mais il fallait en prendre possession et y faire quelques travaux de défrichement ou quelques constructions. Un autre plus avisé y fit bâtir une petite maison. Le p. Honorat "se fâche, trouve cela mauvais et sans forme de procès, pendant que le Sieur Cimore est absent, fait démolir cette même maison." Conséquence, le p. Honorat est condamné à remettre les choses en état et à payer 25 louis comme délit. Ces louis furent plus tard donnés par Mgr l'archevêque de Québec; s'il n'y eut pas perte d'argent, il y eut perte de considération pour la personne et même pour le corps qu'elle représentait. (Arch. Générales O.M.I., dossier Saguenay; P. Tempier, 18 août 1851: Sur la gestion du P. Honorat.) Onpeut comparer ce texte à celui du Père Durocher, daté de 1862 (voir note 113.)

41. 15 juin 1847; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Québec.)

42. Arch. de Québec, PP. O. I, 79-80.

tarder plus longtemps à rendre compte de l'emploi des fonds tant de la Propagation de la foi que des fabriques. "Au sujet du moulin, j'ai écrit une assez longue lettre au R.P.Guigues. J'espère qu'il fera part de ce contenu à Votre Grandeur. Toujours est-il certain que je n'ai pas prétendu établir de concurrence (43), ni voulu faire du commerce. Dieu me garde de pareilles intentions. J'ai quitté le Télonium pour l'Eglise. Je n'ai pas négligé l'Eglise pour le Telonium. Mais j'ai bien pu et c'est ce que j'ai fait cet hyver, avancer de quoi vivre aux quelques habitants établis là haut pour que pendant ce temps ils puissent travailler et vivre et recevoir leur payement en partie en planches qui ont été vendues en deux blocs sans le moindre bruit et le moindre tracas. Dieu me garde Monseigneur de prétendre agir en quoique ce soit contre les intentions de Votre Grandeur. Pour nous les simples intentions de nos Evêques sont des ordres. Et si ceux qui calomnient savaient ce que j'ai dans l'esprit et dans le coeur quand je me donne tant de peine et de sollicitude et meme quelles sont les suites de ces oeuvres, ils s'arrêteraient certainement avant de condamner. Mais est-il bien difficile de supposer à un prêtre, à un religieux, et à un homme qui a tout quitté pour faire l'oeuvre à laquelle les Evêques l'occupent, est-il bien difficile de lui supposer un peu de détachement, un peu de zèle, un peu de pure charité pour le prochain, un peu d'amour pour l'avancement, même temporel, pour de pauvres familles canadiennes auxquelles on l'a mêlé pour qu'il en fut le père?

"D'ailleurs, Monseigneur il n'est pas nécessaire que nous allions plus loin pour le moment. L'établissement est ouvert, tout le monde y court, on s'y établit quoique bien plus loin de la mer, bien plus facilement, grâces au moulin à scie, qu'à la Grande Baie et à Chicoutimi. Ce n'est qu'en hyver qu'on pourrait y monter des moulanges... Avec les 150 Louis que Votre Grandeur a bien voulu nous procurer, dont je n'ai reçu que 143, et les petits remboursements qui nous reviennent nous pouvons faire face à tout pour le moment sans avoir une lourde dette. Votre Grandeur voit bien que ce n'est pas ce que l'on disait.

"Monsieur Gagnon peut vous avoir tout dit au sujet de la terre pour l'église au Grand Brulé (44). Nous n'avions rien fait et rien permis sans nous consulter et sans avoir consulté M. Kane (45). C'est pourquoi l'homme qui a l'argent ici et qui peut être prétend là sur cette terre et sur d'autres, a menacé avec de l'argent et que nos gens craignent de comparaître, qu'il a fallu céder et payer. Autrement M. Kane assurait que nous aurions gagné d'emblée. Ce qui nous a coûté une trentaine de louis plus les quinze louis qu'on y avait dépensé en une petite batisse, etc. Mais M. Kane nous a fait entendre que tout n'était pas perdu et que cela se verrait lors de la vente des terres. Si cela manque, je pourrai en avoir à peu de frais j'espère, une autre très convenable en remplacement." Enfin il conclue que le Grand Brulé a déjà assez de monde pour avoir la messe une fois par mois.

43. Le Visiteur canonique de 1851, le R.P. F. de P. Tempier, prétendait le contraire,:"Ce fut évidemment pour faire la concurance à ce Mr Price et lutter en quelque sorte avec lui" (loc. cit.) Il semblerait que le Visiteur fut renseigné par l'évêque.

44. L'aventure de Marc Simard dont il a été question plus haut, voir la note 40. Le Père Honorat, comme la suite de la lettre le démontre, n'avait pas agi si imprudemment.

45. Agent de M. Price.

Le lendemain, le père Honorat écrit à son provincial. Il s'y livre avec plus de liberté filiale (46). "Vraiment je ne comprens rien à ma position, quels cependant que soient mes désirs et les besoins il faut bien que je me soumette à la volonté de la providence divine qui dirige tout. Mais ne doutez pas que je souffre et dans bien des sens et bien plus encore au moral qu'au physique. Si on savait ma position (et c'est des hauteurs de Québec qu'on m'y a mis) je ne dis pas, on serait plus indulgent; mais on serait plus juste et on prendrait le courage de me défendre au sujet des calomnies ou au moins des exagérations des personnages en face desquels on m'a posé. Mais à quoi serviraient les plus belles justifications, quand on part de ce principe qu'il ne faut jamsis supposer le tort à ces gens là quand ils nous accusent? On m'a parlé de chantier et qu'ai-je dit sur les chantiers? Ah ce n'est pas les messieurs que j'ai attaqué en en disant quelques phrases dans un de mes prones, c'est les travaillants eux-mêmes de ce qu'ils y perdaient leur temps, au grand détriment des Bourgeois en paroles obscènes de tout genre et au grand scandale des enfans de 14 et 15 ans que l'on y attire tant qu'on peut faute d'autres, et certes j'ai trop reçu de leçons fatiguantes là dessus pour que toutes les fois que mon devoir de prêtre m'oblige de parler je ne serve de l'argue, obsecra pour mes catholiques, et je prenne garde de toucher aux autres comme les juifs du commun à l'arche d'alliance.

"Pour ce qui est de l'établissement à Notre Dame du Grand Brulé, on pourrait se souvenir à Québec que j'ai prévenu de tout et demandé autorisation pour tout excepté pour des choses que je n'ai pas faites et que je ne prétens jamais faire et que peut être on juge faites. A Québec on a tout semblé approuver jusques à la dernière prestation de 150 louis, eh bien avons nous dépensé d'autre argent que celui qu'on nous a confié pour cela? Vous verrez par la reddition des comptes si j'ai dépensé à cet objet l'argent de la propagation de la foi confié pour d'autres oeuvres. Vous verrez que c'est bien le contraire puisque la propagation de la foi nous doit à nous qui avons fait faire ces oeuvres, qui sont purement de son ressort, la somme de L. 83-8-1. Quand j'aurai l'honneur de voir Mgr de Sidyme ici je lui expliquerai facilement l'opportunité de la dépense telle qu'elle a été faite (pour la chapelle des Sept Iles...)

" ... Il faudra que nous nous entendions sur cet établissement si considérable, nous devons le conserver; car pour le moulin à farine il faudra cette automne acheter à Québec les mouvements et les moulanges afin que la dernière navigation nous les mène et qu'on les monte au Grand Brulé sur les chemins d'hyver ce qui est bien moins dispendieux."

Puis il passe à M. Gagnon. "Celui dont je vous avais dit tant de bien et qui était ce que je vous le disais tant qu'il n'a eu de communication qu'avec moi, parait avoir été si impressionné aussi par les oui dire à Québec, qu'il m'a semblé tout changé. Il parait que ces gens là ne cherchent qu'à savoir de quel côté le vent souffle pour voir de quel côté ils doivent se ranger."

Enfin ... pour ce qui est du bien ou du mal que je fais ici je n'en suis pas le juge. J'envoie à Mgr le compte rendu de la propagation de la foi et des Eglises; mais non l'autre.

46. 24 juin 1847; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

On peut difficilement trouver une plus belle pièce justificative. Mais le pauvre père n'est pas encore à bout de ses difficultés.

De son côté, le père Guigues ne semble pas très ému du requisitoire envoyé par l'auxiliaire de Québec à la suite de la visite de M. Gagnon. Il a lui-même rencontré M. Gagnon. Cette rencontre l'a peiné, mais beaucoup moins que l'année dernière, car M. Gagnon lui a paru un prêtre bon mais jeune encore. Aussi a-t-il présenté les faits sous un jour moins sombre qu'il l'a fait à Monseigneur. Le père Guigues ne manque pas de dire que les commencements d'un établissement sont toujours bien difficiles surtout quand on se trouve en face d'hommes qui par instinct ou calcul sont ennemis du catholicisme et de ses progrès; qui parfois peuvent bien entretenir des rapports de politesse, mais à condition que leurs intérets ou leurs caprices religieux ne soient pas blessés. ... Il ne doute pas que le père Honorat cède parfois à l'impression du moment et qu'il soit disposé à écouter les conseils des personnes qui abusent de sa droiture. Cependant il a appris par la bouche de plusieurs personnes désintéressées venues du Saguenay que malgré ces défauts il était bien aimé à la Grande Baie par l'immense majorité des habitants. Ce qu'il voit avec plus de plaisir, c'est que le mouvement catholique et canadien prend au Saguenay un grand développement. Il a cru l'année dernière que l'établissement du moulin aiderait bien et c'est le motif qui l'a déterminé à soutenir le le père Honorat et aussi "suis-je bien disposé à en prendre toutes les conséquences." Il a prié et prie encore le père Honorat de faire un compte bien exact des divers argents et il en paiera l'intérêt. Enfin il espère que le moulin rendra un jour l'intérêt "de l'argent que nous y avons mis et si nous sommes trompés dans notre espérance, nous aurons du moins le mérite d'avoir cherché à travailler aux intérets du catholicisme et du pays. Ce sont les deux seuls motifs qui nous ont fait agir. Quant aux dépenses à faire, quand le père Honorat aura présenté ses comptes, je lui dira l'époque où il sera possible de le seconder encore."Le père Guigues rappelle en outre la pénible impression que fit sur lui, la première fois qu'il l'a vue, la figure hypocrite de l'Agent de Mr Price, Mr Blair (47).

On le voit, le père Guigues, reconnu pour son habileté dans les affaires, ne s'alarme pas aussi vite que Monseigneur Turgeon. Peut-être les rapports venus du Saguenay à Québec étaient-ils considérablement exagérés!

Dans une nouvelle lettre du père Honorat à Mgr de Sidyme (48), il affirme que tous les travaux du Grand Brulé ont été payés avec l'argent venu de Montréal et de Longueil et par les 143 louis que Monseigneur a bien voulu prêter. Il a arrêté les travaux en attendant de nouveaux moyens s'ils peuvent venir dans la suite. Le Père conserve encore son optimisme sur le Grand Brulé, malgré les difficultés que l'oeuvre lui suscite. Rien de plus beau que ce pays du Grand Brulé, point d'établissement au Saguenay plus avantageux pour l'établissement des Canadiens, l'ayant ouvert comme il a été ouvert. Sans nous , ajoute-t-il cette place serait tombée entre les mains qui ont tout et les Canadiens auraient été là comme ailleurs dans le Saguenay.

Deux lettres du père Guigue à Mgr Turgeon se succèdent coup sur coup. Dans la première, il avoue qu'il aimerait bien monter au Saguenay, mais il attend le père

47. Guigues-Sidyme, 28 janvier 1847; (Arch. de Québec, Dioc. Ottawa, I p. 4.)
48. 3 juillet 1847; (Arch. de Québec, PP. O. I, 81).

Honorat de jour en jour et craindrait de le manquer. "Ce bon Père s'est seulement oublié en multipliant les dépenses", mais il espère que lorsqu'il aura fourni une note exacte des dépenses les choses s'arrangeront (49). Dans la seconde, le père Guigues espérait descendre à Québec avant le départ de Sa Grandeur pour le Saguenay et il l'aurait entretenue sur l'objet qu'elle se propose de traiter à la Grande Baie, mais un Père vient d'être frappé du typhus et le provincial doit se rendre auprès du mourant. Il ne se met pourtant nullement en peine du résultat du voyage; la pleine confiance qu'il a en la justesse des observations que Sa Grandeur fera le porte à souscrire davance à toutes les mesures qu'elle croira convenable de prendre (50). En terminant, il prie Monseigneur de bien vouloir faire parvenir au père Honorat les scripts que M. Cazeau ne lui a pas envoyé.

M. Cazeau, pour sa part (51), avertit le père Guigues qu'il est bien difficile de correspondre avec le père Honorat en ce moment, mais il fera son possible et remuera ciel et terre pour lui faire parvenir une lettre par laquelle il lui dira que le provincial doit transmettre à M. Cazeau 200 louis en scrips et que par conséquent il pourra acheter des terres pour ce montant. Voilà encore le sujet appuyé par son supérieur.

On aurait tort de conclure de là que Mgr Turgeon est parfaitement satisfait. Entre temps le père Honorat lui a envoyé un état de compte, mais pas tout à fait assez détaillé, aussi s'expliquera-t-il avec lui (52). Si le père Honorat doit quitter le Saguenay (et c'est le désir de l'évêque), Mgr le Grand Vicaire Mailloux a déjà fait savoir au Père qu'il serait disposé à l'y remplacer et il vient d'offrir ses services à Monseigneur l'Archevêque, mais pour le printemps prochain seulement. Si le père Honorat ne va pas passer l'hiver à la Grande Baie, il faudra y pourvoir comme on pourra.

Il avait été question, on le voit, de retirer le père Honorat du Saguenay, mais il y retourna et le père Guigues s'explique (53). Le père Honorat remonte au Saguenay avec deux Pères qui formeront cette maison pendant l'hiver. Puisqu'il est question d'établir les Oblats à la Pointe Lévi si le changement de maison s'effectuait au mois de mai, ce serait parfait, car alors on pourrait facilement employer le père Honorat ailleurs. Quant à l'éloignement des Oblats du diocèse de Québec, cela porterait, il lui semble, occasion à bien des paroles qu'il est bon d'éviter. Enfin il est impossible pour les Oblats de faire de nouvelles dépenses pour le moulin du Grand Brulé, car ils sont trop surchargés de dettes. Aussi si le Père pouvait vendre à un catholique qui continuera la même oeuvre commune, le Provincial en serait très satisfait.

---

49. S. Hyacinthe, 14 juillet 1847; (Arch. de Québec, D. O. I, 5.)
50. Longueil, 28 juillet 1847; (Arch. de Québec, D. O. I, 7.)
51. Lettre du 19 août 1847; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Québec.)
52. Sidyne-Guigues, 23 août 1847; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Québec.)
53. A Mgr de Sidyne, Longueil, 2 octobre 1847; (Arch. de Québec, D. O. I, 9.)

Dès le printemps suivant, le père Honorat aurait voulu monter à Montréal, mais dit-il les affaires du Saguenay vont peut-être avoir un dénouement heureux, il y aura encore quelque chose à faire. Quant au moulin:" A l'entrée de l'hyver j'avais eu une seconde offre de mille Louis de notre établissement. Il est probable qu'à l'ouverture de la navigation on va en avoir d'autres. Je pense maintenant que cette décision de vendre cet établissement doit dépendre de la décision définitive à prendre sur notre résidence dans ces parages ou notre abandon de la place. Ce qui est certain c'est que, que nous le gardions ou non, il est indispensable d'y bâtir cette année le moulin à farine. Si nos fons ne sont pas suffisants, il n'y a pas de doute qu'il faut emprunter et que dès la 1ere année son produit payera bien plus l'intéret de l'argent qui d'ailleurs si on l'empruntait maintenant, on pourrait rembourser avant six mois. J'ai la consolation d'avoir fait vivre là cet hiver cette population avec le travail de notre moulin, le seul peut-être qui ait marché cette année en hyver dans le Canada pour l'intéret des pauvres. J'ai aussi la consolation de voir plusieurs familles, venues avec rien, déjà établies là sur leur terre et n'ayant besoin de personne. Ailleurs il faut aux plus heureux, cinq ou six ans pour cela (54)."

On entrendra maintenant souvent parler de vente des établissements du Grand Brulé. Le père Honorat y revient en mai 1848. Il a fait des dettes au cours de l'hiver de crainte que la petite colonie allat se jeter corps et âme entre les mains de Mc Loed. Il voudrait bien rendre ses comptes au père Allard, mais quelques jours de tranquilité entière seraient nécessaire. Tout est noté, mais rien n'est comparé. Quant à vendre: "Vous me dites de vendre si je trouve un bon prix et surtout des conditions avantageuses pour l'avenir des colons. Ou trouverai-je cela? et surtout pour l'avantage des colons. Tout bien considéré il n'y a gueres qu'entre nos mains que cet avantage se trouvera. L'expérience m'apprend que les marchands canadiens sont comme les marchands anglais. Imaginez qu'il y a maintenant là une population de plus de 125 communiants... Je crois que la vente ferait plus mauvaise impression. On saurait à quel prix nous aurions vendu (de 1500 à 2000 louis) et cette somme sauterait aux yeux... (55)." On finira pourtant par se décharger des affaires du Grand Brulé sur un homme de confiance (56), à la fin de 1848. Avant d'en venir là cependant, le père Honorat avait tenu à mettre certaines choses bien en règle. Le 14 août 1848 (57) par procuration de Messire Claude Léonard (Oblat de Montréal), le père avait présenté le document suivant à M. William Price, commissaire des terres de la couronne pour la Province du Canada. Il note d'abord qu'en 1846, il a encouragé et aidé quatre habitants pauvres de la

54. Honorat-Guigues, 10 mars 1848; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.) Le 16 mars 1848le P. Charles Arnaud écrivait au P. Ricard:"Le T.R.P. Honorat se trouve toujours dans le Saguenay, les autorités du Haut-Canada lui suggèrent beaucoup de tracasseries, mais cela ne l'empêche point d'aller son train."

55. 30 mai 1848; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

56. Durocher-Guigues, 4 décembre 1848; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.) Ce point a aussi été critiqué par le P. Tempier (18 août 1851, Sur la gestion du P. Honorat)."Au sujet de ce Ferdinand Gauthier à qui le P. Honorat aurait donné carte blanche et qui finit par nous coûter cher..."(Arch. Gen. O.M.I., dossier Saguenay.)

57. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.

Grande Baie à s'établir sur des terres du gouvernement au Grand Brulé dans l'espérance d'en faire un noyau de colonisation; une quarantaine de familles y résident maintenant et un très grand nombre de terres ont été choisies dans ces contrées et les terres seront probablement occupées par de nouveaux habitants. Conjointement avec les quatre premiers habitants du dit Township le Père a ouvert à grands frais dès le commencement de l'établissement un chemin de trois lieues pour le faire communiquer avec les établissements de la GrandeBaie. Dans le but de favoriser l'immigration il a construit un moulin à scie qui déjà depuis deux hivers a fourni de l'ouvrage à un bon nombre d'habitants soit de la colonie soit de la Grande Baie, lequel moulin d'après les engagements contractés, devant être à perpétuité un moulin public servira à leur confectionner le bois pour leurs édifices, et pour faire manufacturer le bois qu'ils voudraient vendre. Ne pouvant faire moudre leur grain qu'à une distance de quatre lieues et avec des difficultés qui surpassent leurs moyens, le soussigné fait poser en ce moment une moulange sur son dit moulin à scie. Le soussigné a fait des dépenses considérables dans l'unique but de favoriser la colonisation sans aucune vue de spéculation et après avoir en vain tenté de faire entreprendre cette oeuvre si avantageuse, par tout autre, aux mêmes conditions. La colonie ne prospérerait pas et serait même bientôt abandonnée si les moulins tombaient entre les mains de spéculateurs; au contraire avec les services qu'ils rendent en peu d'année cette partie du territoire sera aussi florissante que tout ce qu'il y a de mieux dans le pays.

Après ces considérations, le père Honorat formule sa demande.

Il demande de bien lui assurer la possession de la dite place de moulins aux conditions aussi douces qu'il sera possible au commissaire de le faire. Le terrain a été acquis par le requérant et le moulin a été construit dès avant l'acquisition du lot où il se trouve érigé(57 a).

Même si les difficultés ne sont pas terminées, il y aura au moins, au cours de cet été 1848, une voix pour encourager le père Honorat dans son oeuvre de colonisation. M. l'abbé Ls Proulx qui avait accompagné Mgr au Saguenay publiait une note dans le Journal de Québec (58). La note est datée de Québec, le 7 août 1848. "A dix milles de Saint Alphonse, se forme une colonie nouvelle sous la direction du Révérend père Honorat, supérieur des missionnaires du Saguenay. Ce respectable religieux a mérité la reconnaissance de tous les amis du pays, par ses travaux extraordinaires en faveur de sa colonie chérie, et par son désinteressement sans borne. En 1846, le Revd. père Honorat plaça quatre journaliers qu'il détacha des chantiers, dans le township Latérrière, arrosé par la rivière Chicoutimi et la rivière du moulin. Cet endroit porte maintenant le nom de Notre Dame du Grand Brulé. C'est une plaine unie, argilleuse et d'une fécondité incroyable. Il leur procura les choses nécessaires à la vie, pour leur donner le moyen d'abattre les premiers arbres et de préparer un petit champ pour le printemps. Avec eux seuls il fit un chemin de trois lieues pour communiquer en voiture avec les établissements de la Grande Baie. Aujourd'hui quarante familles y travaillent avec ardeur et profit; deux cents terres

57 a. Honorat-William Price, Montréal, 14 août 1848; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

58. Journal de Québec, 10 août 1848, p. 2.

y sont prises et seront habitées prochainement. J'ai dit que ces terres sont d'une fertilité incroyable ... serai-je cru, si j'affirme qu'un habitant du Grand Brulé, après avoir abattu les arbres et préparé un champ de douze minots de blé, en récolta 313 l'automne dernier, et les autres en proportion!

"Toujours prêt à tout sacrifier pour ses chers protégés, le père Honorat soit que le bois nécessaire pour leurs constructions put leur être acquis qu'au haut prix d'argent et à des distances infranchissables, aux moulins de la Grande Baie. Il construit donc à grands frais un moulin, où les habitants portent le bois de leurs terres, et paient le sciage en bois même; avantage inappréciable, qu'ils ne trouvaient nulle part ailleurs, qui les dispense de quitter leurs terres pour aller travailler aux chantiers, et leur fournit un débouché pour l'exploitation des bois que produisent leurs terres. Pour compléter son oeuvre, le père Honorat fait poser à l'heure qu'il est, une moulange à son moulin à scie, et dans peu de jours les heureux habitants du Grand Brulé ne seront plus réduits à porter sur leurs dos leurs grains pour les faire moudre aux moulins de la Grande Baie, à trois ou quatre lieues de leurs résidences. Bientôt une chapelle mettra le comble au bonheur de ces braves gens, et le nom du père Honorat aura mérité les bénédictions des âges futurs, comme il les reçoit de la génération actuelle en ces lieux.

"Ces faits sont d'autant plus honorables que des circonstances toutes particulières, qu'il convient de taire ici, opposaient à ses entreprises des obstacles que la religion seule et la charité ont pu franchir, et je suis convaincu que les amis de la colonisation canadienne liront ces détails avec d'autant plus d'intérêt et de satisfaction, qu'un dévouement couronné d'un si beau résultat vient à propos tracer la route à suivre, et qu'il aura des imitateurs en stimulant les nobles coeurs..."

Un si beau témoignage venu de la part d'une personne désintéressée n'a certainement pas manqué de donner du coeur à l'ouvrage à celui qui, hors de sa communauté, n'avait trouvé que des plaintes et des critiques de la part de bien des personnes dont il était en droit d'attendre encouragements et secours.

Malgré tout la jalousie continuait son oeuvre et le père Honorat sent le besoin cette fois d'ouvrir son âme au R.P. François de Paul Tempier, premier compagnon et ami intime du Fondateur des Oblats. "La troisième paroisse que nous dirigeons encore est celle que nous avons formée mais même quant au temporel: elle est à trois lieues de la Grande Baie dans les terres. Nous l'avons établie sous le vocable de l'Immaculée Conception. On l'appelle Notre Dame du GrandBrulé. Il n'y a encore que cinquante familles. ... J'espère que le bon Dieu ne m'en tiendra pas compte quoique la réussite ne soit pas entière et que précisément à cause de cela j'ai été injustement jugé soit par jalousie soit par faiblesse. Mais à qui la faute en grande partie si la réussite n'est pas entière? A cette faiblesse de l'autorité qui n'avait elle même poussé et qui voyant la chose un peu difficile et pénible ne se sent pas la force de nous défendre envers et contre les jaloux de la même robe. N'importe le bien qui est fait est fait et nous ne répondons pas de celui qu'on nous a empêché de faire ... Maintenant, de guerre lasse, nous avons presque abandonné ces intérêts temporels de nos gens et les jaloux ne s'en occuperont pas à notre place (59)."

59. 30 janvier 1849; (Arch. Gen. O.M.I., dossier Honorat.)

Le premier janvier 1849, l'année même où le Père devait quitter définitivement son Grand Brulé et le Saguenay, Mgr Turgeon lui envoit un mot de consolation. L'évêque se dit bien aise de voir prospérer sa colonie. Il y aura bientôt là une grande paroisse qui demandera la résidence d'un prêtre. Aussi faut-il complimenter les gens du Grand Brulé pour leur zèle à construire leur église(60). Le 18 janvier le père Honorat a la joie d'annoncer à son évêque que les habitants du Grand Brulé, sans dépense, se sont bâtie une chapelle de 40 pieds par 30 où il a dit la messe de minuit. Ils y ont tous travaillé, ils ont fait autant en trois semaines pour leur chapelle que les habitants zélés de Chicoutimi ont été dans le cas de faire en un an et demi. Puis le Père revient sur les critiques qu'on a faites à son endroit. Il a pris bien de la peine, a eu bien des chagrins peu mérités, mais il avait en vue le bien d'une cinquantaine de familles. "Je vous prie de croire Monseigneur que dans l'emploi de ce qu'on a bien voulu m'adjuger, j'ai toujours essayé de marcher dans la voie la plus droite possible, celle de la dépendance de mes supérieurs. La première pensée qui m'a séduit en cela a été celle de faire, même temporairement, aux pauvres colons de cette contrée tout le bien que je pouvais leur faire. Pour cela j'ai pris bien de la peine... Pour ce qui est des vues d'accaparement, ceux qui mêmes les avaient reprochées auraient bien eu tort. J'ai contracté des dettes et fait contracter à nos communautés, et sans cela l'oeuvre dont je vois maintenant le fruit en faveur déjà d'une cinquantaine de familles, ne pourrait s'achever. Maintenant que l'oeuvre est faite, je suis bien disposé à faire ce qu'on voudra de ce capital par le moyen duquel l'oeuvre se continuera toujours en quelques mains qu'il passe. Qu'on veuille m'en procurer l'occasion (61)." Il ajoute que la population de nos missions a agumentée encore cette année. Rien ne prospère plus que le Grand Brulé où déjà le moulin à farine est en pleine activité; nous allons y dire la messe le dimanche une fois par mois.

Quelques mois plus tard, c'est un nouveau cri de joie. "Nos bonnes gens du Grand Brulé ont été si zélés pour travailler à leur petite chapelle que je n'ai pas eu besoin de solliciter cette fois de secours (62).

En mai (63), la misère est grande dans tout le Saguenay, le Père ne peut répondre à tous les besoins. Nulle charité ne serait plus grande que d'aider ces pauvres gens à ensemmencer leurs terres. "La nouvelle paroisse du Grand Brulé qui prend chaque jour des murrissements plus rapides a également des besoins de tout genre. On n'a pas même été s'adresser à la propagation de la foi pour la construction de la chapelle." Pourtant les habitants ne peuvent faire les moindres sacrifices pour se procurer les objets nécessaires au culte. Un mois après, l'ornement et le missel destinés à la mission ne sont pas encore arrivés (64). Puis le père en profite pour dissiper les critiques et les accusations au sujet d'ornements. On avait parlé à Monseigneur de vingt ornements donnés au Saguenay, le père Honorat répond qu'on n'en a reçu que dix. Une autre exagération qui fait mal au coeur du bon Père. Il ajoute un phrase digne de lui. "Pour nous nous allons bonnement et simplement notre chemin faisant de notre mieux l'oeuvre qu'on nous confie (que d'autres certainement pourraient mieux

60. 1 février 1849; (Archives de Québec, Lettres, vol. 22, p. 500.)
61. 18 janvier 1849; (Archives de Québec, PP. O. I, 95.)
62. 26 mars 1849; (Archives de Québec, PP. O. I, 97, 98.)
63. 18 mai 1849; (Arch. de Chicoutimi, Sér. XVII, par.9, cote 5, vol.3, p.31.)
64. 23juin 1849; (Biden, pièce 32.)

faire) et il paraît que dans ce temps là, d'autres, qui sont bien loin d'avoir mission pour cela, venant à notre encontre, ne vont pas avec la même simplicité et la même droiture. Il y a quelque temps que je me doutais bien de quelque chose de ce genre; et je n'avais jamais osé en dire un seul mot à Votre Grandeur. Ces gens là voudraient-ils donc que, tandis que nous voyons si bien le besoin de nos missions, nous ne prissions pas même la peine d'en poser nos besoins? Mais nous connaissons trop bien nos devoirs sur ce point et les sentiments généreux de Votre Grandeur
*que pour*de pareilles menées puissent nous arrêter le moins du monde. D'ailleurs nous exposons lesbesoins de nos missions, sans demander l'impossible. Mais, je le répète, je ne puis que témoigner une bien vive reconnaissance à Votre Grandeur d'avoir bien voulu ne demander des explications à ce sujet."

Puis suit une belle petite pièce sur la colonisation et ses difficultés. Après avoir parlé de nouveaux malheurs qui viennent de fondre sur eux par les feux, il ajoute:"... quand on a déjà fait tout ce qu'on pouvait faire, que l'on s'est réduit sur tout, que tout le monde se trouve également pauvre autour de vous, qu'il est pénible de se trouver le pasteur d'un pareil troupeau! mais il est vrai il y a tant de misère ailleurs? Pour mon compte, j'aimerais bien mieux que les colonisateurs qui sont dans les villes puissent arriver à des moyens de rendre un peu moins misérables nos nombreux colons venus ici tous pauvres qu'à faire des collectes pour établir de nouvelles colonies. Des colonies comme celles de Mr Boucher dont aucun colon n'a besoin d'assistance, qu'on en fasse tant qu'on pourra; mais pour d'autres, qu'on y pense à deux fois avant de les entreprendre. J'en sais quelque chose pour ma colonie du Grand Brulé composée toute de gens pauvres. J'ai pu me tromper en me fourvoyant trop pour rendre service à ces pauvres gens que je voyais si misérables d'ailleurs; mais ils se sont trompés encore ceux qui ont jugé et prononcé que j'agissais en spéculateur et que je sortais de mon état. J'ai agi je crois en colonisateur prenant sur moi tout le fardeau, toute la responsabilité et toujours à la suite des autorisations convenables. Il est vrai quej'ai colonisé à ma manière; mais chacun a ses vues, ce qui est toujours certain, c'est que maintenant l'oeuvre est faite et achevée et qu'un grand nombre des habitants non seulement de cette place mais de toutes les places voisines en ressentent de très précieux avantages. Ah si j'avais pu me faire aider pour cette oeuvre, je n'aurai pas été obligé de m'endetter chaque année auprès des marchands du lieux que j'ai également satisfait chaque année; mais comment faire certaines affaires à Québec sans argent. Mes emprunts cette année comme les précédentes sont représentés par le bois qui sort du moulin à scie et à ce sujet, comme les autres années. Je puis dire que je dois rien à ces marchands puisque j'ai du bois plus qu'il n'en faut pour les payer, qu'ils se sont obligés à prendre ce bois en payement et que le terme du payement est marqué même un an après l'époque à laquelle ils pourront recevoir réellement leur payement par ce bois. Il est vrai qu'il aurait pu y avoir plus de bénéfice payant en de l'argent pour acheter à Québec; mais d'abord ce n'est pas une spéculation que je fais par le moyen de mon argent au Grand Brulé; puis cette dette est pour des provisions fournies par ces marchands à nos pauvres gens qui pendant tout l'hyver ont trouvé là du travail sans se déranger de chez eux. Il n'y a que ces Habitants dans ce sens qui y auraient perdu; mais les eussions nous payé en argent ils n'auraient pas eu les marchandises à meilleur marché pour cela chez les marchands. Ils ont toujours eu cet avantage d'avoir trouvé depuis trois hyvers le travail chez eux et d'avoir été payé plus <u>chèrement</u> qu'aux autres chantiers, les choses étant calculées de manière une fois pour toutes, qu'en général le bénéfice est pour eux. La dette cette année est bien du

double des autres années, parce que n'ayant pas pu scier l'hyver il a fallu, pour occuper le monde qui auraient travaillé deux fois sur le même bois d'abord en le charriant de la forêt au moulin, puis du moulin à la Grande Baie, s'endetter pour amener deux et trois fois autant de bois au moulin ne pouvant faire que cela cet hyver; mais aussi on a là cette quantité de bois qui représente plus que la somme. Il est vrai qu'on était en grand danger à cause des feux: mais le bon Dieu nous a protégé; voilà tous les grands feux passés. Dans ce cas je le répète, ce n'est plus une dette."

"Je suis vraiment peiné Monseigneur de vous entretenir si longtemps sur un pareil sujet. Je ne pouvais cependant faire différemment pour répondre à l'observation que Votre Grandeur a voulu me faire. Il est d'ailleurs bien dans l'ordre que vous ayiez des notions claires sur la conduite et les affaires extérieures de vos prêtres quoiqu'ils soient."

Voilà une mise au point qui aurait du donner un peu de répit au pauvre père Honorat; mais les difficultés ne sont pas encore finies. Monseigneur Signay avait voulu donner au père Honorat la chance de se justifier, car l'évêque avait cru bon lui écrire le premier juin (65), tandis que Mgr Turgeon écrivait à Mgr Guigues, provincial, quelques jours auparavant (66). Au provincial, l'évêque annonçait que les affaires de la Grande Baie n'allaient pas mieux que ci devant. "Avec la meilleure volonté de faire le bien, le Père Honorat ne le fait certainement pas." Les gens n'ont plus confiance en lui, peu se confessent à lui. ... Le Père Honorat s'occupe d'affaires temporelles. Si ses spéculations devaient tourner à bien! Il me disait à l'autonne que son Grand Brulé ne devait plus lui donner que du profit et on m'informe (67) qu'en janvier il a signé un billet de L. 350 à Price et que depuis ce temps, à plusieurs reprises il a acheté de la meme maison des provisions pour le Grand Brulé sur les produits duquel il calcule pour s'acquitter. Il se trouvera probablement en dessous. J'appréhende que la maison Price s'arrangera pour le saisir.

Lors de la visite épiscopale, continue l'évêque, le père Honorat m'avoua que l'argent de ses églises avait été employé dans ses spéculations et se trouvait compris dans une somme assez considérable que lui devait un marchand de Kamouraska. Ce marchand m'a dit que déjà il avait payé une bonne partie et depuis j'ai appris que le reste l'avait été aussi. Je dois conclure que l'argent des églises n'a pas été remis. Bref, on dit le Père en dette de 700 ou 800 livres courant. Si c'est vrai, il est à craindre que l'argent que vous avez mis au Grand Brulé ne soit perdu.

Enfin, Monseigneur brusque le dénouement. "Je ne crois plus le Père Honorat en état de faire du bien au Saguenay et il est urgent que des moyens soient pris pour le remplacer. Les paroissiens du Père Honorat avaient pris la résolution de présenter une requête pour demander le Père Eusèbe (Durocher) comme curé." Ceci a été arrêté, mais peut recommencer.

Monseigneur Guigues ne tardera pas à résoudre le problème. L'évêque de Québec avait écrit le 25 mai, le provincial lui répond le 28. Il le remercie des renseigne-

65. 1 juin 1849; (Archives Prov. O.M.I., dossier Québec.)

66. 25 mai 1849; Ibiden.

67. On aimerait bien savoir qui l'informe ainsi. D'après une lettre du père Honorat à Mgr Guigues, 3 juillet 1849 (Arch. Prov.O.M.I., dossier Saguenay), ce serait l'un de ses amis.

ments sur l'établissement du Saguenay et se conformera immédiatement à ses désirs en écrivant au père Honorat qu'il a besoin de lui dans une autre maison. Mais on diraitque le Provincial n'est pas tout à fait convaincu de toutes ces accusations. Il ajoute qu'il croit inutile de faire connaitre au père les griefs particuliers qu'on a à lui reprocher. Il se bornera simplement à lui dire de mettre les comptes en règle (68) et de les lui envoyer pour initier son successeur. De plus il croit inutile aussi de lui faire connaitre les motifs particuliers de son rappel; ils ne serviraient qu'à lui causer de la peine (69).

La lettre écrite par Mgr Signay au père Honorat en date du premier juin, contenait bien des reproches et aucune félicitation. Aussi nous avons vu comment le père avait répondu. Mgr commençait par lui dire qu'il ne pouvait envoyer d'ornements à la Grande Baie, car on en avait déjà envoyé beaucoup au commencement, au moins vingt. Il voulait savoir où ils étaient allés. De plus, disait-il, il y a de la misère à Québec, il ne pouvait aider pour sa chapelle et il désirait également savoir où était l'argent (80 louis) donné pour la mission des Naskopis qui n'avait pas eu lieu. La raison de ces question, Monseigneur la donne en ces termes "car plusieurs trouvent qu'on donne beaucoup pour le Saguenay (70)."

Puis venait l'accusation fondamentale. On vous dit considérablement endetté; votre supérieur vous en parlera. Je vous dis cela pour vous permettre de vous justifier à l'égard de ce qui pourrait exciter certaines remarques légèrement formées sur votre administration du temporel qui vous est confié. Enfin il lui est bien reconnaissant de toutes les peines prises pour le bien des âmes.

A la vérité, l'Archevêque de Québec a sa façon bien à lui de permettre au père Honorat de se justifier, puisqu'il a déjà demandé, il y a quelques jours, à Monseigneur Guigues, son Provincial, de le rappeler.

Monseigneur Guigues avait promis d'écrire au père Honorat pour le faire revenir ailleurs dans la Province. Ce serait à la vérité une très bonne nouvelle pour celui qui écrivait le 26 mai de la même année:"On n'aurait jamais du me mettre supérieur nulle part. Quand on me mettra dans mon coin pour que je pense à mon salut et pour y travailler ad nutum(71)." Mgr Guigues tint parole. Le 3 juillet, seul à la maison, le père Honorat répond à Mgr Guigues. "Vous avez eu la bonté de m'annoncer la nouvelle qui personnellement me fait le plus grand plaisir. Rien ne me pèse comme le gouvernement et la formation des paroisses, puisque tout exprès pour n'avoir jamais cette charge, il y a plus de trente ans, j'avais choisi la société pour mon partage; et c'était là un des principaux motifs déterminants de ma vocation. Il faut avouer aussi que rien ne devait me peser comme cet espèce d'acharnement avec lequel certain personnage de ce diocèse, dont les exagérations et les calomnies sont l'unique chose qui retentit à mon sujet à Québec et à Montréal, me poursuit, moi qui ne lui ai fait

68. D'après un petit cahier conservé aux Arch. Prov. O.M.I., dossier Grand Brulé, le père Honorat semblait très bien tenir ses comptes.

69. Arch. de Québec, D. O. I, p. 21.

70. Le Père F. Durocher en a rendu compte à Mgr de Sidyme, le 23 juin 1849; (Arch. de Chicoutimi, Ser. XVII, paroisse 9, cote 5, vol. 3, pièce 32.)

71. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.

que du bien dans toutes les rencontres. Il est vrai que cet individu a avoué clairement son aversion pour nous; mais on ne sait pas cela en haut lieu, et on croit tout sans examiner ni vouloir entendre parler d'ailleurs (72)." Les dettes ne sont pas comme on le dit au moulin. Pour les autres dettes: d'abord nous ne devons rien à la propagation de la foi; elle nous doit au contraire L. 25. Nous devons aux fabriques de Saint Alexis et de Saint Alphonse, puis environ L. 70 à deux ou trois particuliers de Québec et nous avons dépensé sans en rendre compte encore L. 56 de componendes de Mgr l'Archevêque..."Je puis vous assurer, mon très cher Père, que jamais les dettes ne m'ont moins embarassé que dans ce moment qu'on en fait le plus grand bruit et ce qui est consolant, c'est que l'oeuvre est faite. L'oeuvre est faite... Voilà ce qui devait arriver. Le Père Honorat n'écrira plus qu'une fois de la Grande Baie, car le 25 septembre le père Flavien Durocher, son compagnon, recevra juridiction de Mgr Signay, comme supérieur et remplaçant du père Honorat(73). La dernière lettre du père Honorat comme supérieur du Saguenay est datée du 14 juillet 1849 et destinée à Mgr Guigues, évêque de Bytown et provincial des Oblats.

Il lui annonce qu' il encoit ses comptes et continue."A l'avenir l'oeuvre du Grand Brulé étant achevée, puisque les chemins sont ouverts, et les deux moulins batis, il n'y aura là de dépenses à faire que pour ouvrir les terres toujours plus grandement; ce qui se fera avec le profit qui ira chaque année en doublant si surtout chaque année on en ouvre une certaine quantité comme il le faut bien pour suivre les voisins. "Cette année seriez-vous décidé à vendre le capital du Grand Brulé, vous ne trouveriez pas un sol, parce qu'il n'y a pas d'acheteur pour rien." Son idée serait de garder le capital car les Oblats y ont un homme de confiance et vraiment capable qui en tirera un parti avantageux, que les Pères y soient ou non. On leur a cédé un terrain pour l'église et les habitants pourront par la suite y construire. Enfin "si votre résolution est toujours de m'appeler auprès de vous, ce qui n'arrange personne plus que moi, peut-être n'est-il pas hors de propos que je vous dise que je préférerais de beaucoup pour bien des raisons que je vous détaillerai plus tard, être à Bytown qu'à Longueil." Il serait bon d'avoir une entrevue avec mon successeur sur les lieux pour tout lui expliquer. Je pourrai ensuite arranger toutes les affaires à Québec sans la moindre difficulté et sans bruit. Après mon exposé si détaillé comment peut-on encore faire tant de bruit comme si tous les fonds de la propagation de la foi avaient été dilapidés, tandis que c'est eux qui nous doivent. Enfin les comptes en date du 14 juillet 1849: dettes L. 383-3-10
avoirs L. 396-13-14.

Trois jours plus tard, le 17, c'est la dernière lettre à l'archevêché de Québec. Il annonce que "d'après la permission que vous aviez bien voulu nous donner de choisir pour patron d'une de nos Eglises la T.S.Vierge, nous avons mis sous la pro-

72. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.
73. Arch. de Québec, Lettres, vol. 23, p. 38.
74. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.
75. La permission date du 27 mars 1846: "Je consens bien volontiers à ce qu'une de vos missions nouvelles porte le nom de l'Immaculée Conception pourvu que vous évitiez de l'appeler Ste Marie parce que deux de nos paroisses sont déjà connues sous ce nom." (Mgr Signay-Honorat; Arch. de Québec, Lettres, vol. 21, p. 415.

tection spéciale de notre bonne mère à tous, la première chapelle que nous avons bâtie après la permission reçue (75), qui est celle du Grand Brulé; le titre patronal que nous avons choisi le jour de la bénédiction de la chapelle est celui de l'Immaculée Conception de la mère de Dieu. Monseigneur de Sidyme, à la suite de sa visite l'année dernière, ayant pris note de ce choix que nous avions fait, je n'avais plus pensé à en donner une connaissance particulière à Votre Grandeur." En post-scriptum il note:"Quand nous sommes trois ici, et c'est neuf mois de l'année, le service fait à N.D. du Grand brulé tous les quinze jours et les autres trois mois, chaque troisième semaine (75 a)."

Les dernières lettres du fondateur de Notre Dame du Grand Brulé portaient donc encore sur son oeuvre de prédilection. C'était à la vérité la manière la plus digne de finir. Comme il l'avait dit lui-même si souvent, il nous semble entendre comme un refrain: l'oeuvre est faite...

Nous n'entendrons plus le père Honorat parler de son séjour au Saguenay, si ce n'est dans une lettre à Mgr de Mazenod, son Supérieur Général, datée du 21 octobre 1849. "Me voilà donc enfin revenu du Saguenay. Il y avait plus de deux ans que je cherchais à en sortir; mais je crois cependant qu'il eût été prudent que j'y passasse encore cette année. Il me semble que si le Provincial avait tant soit peu tenu et qu'il eût donné suite à cette affaire la considérant sous ses diverses faces, j'aurais pu terminer plus convenablement moi-même ce que j'espère ceux qu'on y a envoyés termineront heureusement. Il y a cinq ans j'allais là comme persuadé que j'y trouverais le repos.Eh bien! jamais place où j'aie été plus tracassé. Cependant qu'y ai-je fait? des paroisses composées de l'écume de plusieurs autres. Et Monseigneur à la visite de l'année dernière a trouvé nos gens plus instruits que dans un grand nombre de paroisses qu'il venait de visiter. - Mais suivant les instructions formelles de l'Evêque et faisant tout en moi pour protéger auprès de qui de droit par les moyens que l'Evêque lui-même m'avait indiqués, j'ai tâché de protéger le faible contre le fort; et avant que j'aie réussi en tout, la jalousie de ceux qui auraient cependant voulu qu'on eût pu en dire autant d'eux m'ayant persuadé de diverses manières, la faiblesse de l'autorité craignant de choquer ces jaloux, a jugé plus à propos de chercher à m'éloigner au risque que rien n'arrive à bon terme pour le pauvre peuple au moment de la conclusion. Pour ce qui est de l'humiliation que l'on pourrait peut-etre (croire) devoir m'en revenir, n'en parlons pas. Egalement si j'ai pris des terres, bâti des moulins, &c., c'est dans la meme fin, en une lettre j'ai certainement réussi pour le bien des faibles, puisque voilà bien trois ans qu'on s'établit là avec des avantages, qu'on n'a nulle part ailleurs. De cette manière il se forme une paroisse de gens libres et qui ne travaillent que pour eux sur les plus belles terres de la contrée. - Et à la conclusion, quelques que soient les craintes du Père Durocher, on se verra avec un capital de 1500 à 2000 Louis que nous nous serons faits par notre industrie avec presque nos seules épargnes de cinq ou six ans de cette maison, et nous nous trouverons avec cela avoir établi, en leur faisant beaucoup de bien, un bon nombre d'habitants. Je n'ai pas besoin de vous dire que j'avais tout fait avec les permissions de qui de droit. Encore quelques-uns des nôtres pourront censurer malgré cela, comme ils censuraient si bien tout ce qui avait été fait pour la maison de Longueil dont on profite si bien depuis sept ans et à laquelle on n'a rien changé, ni rien ajouté, le

75 a. Arch. de Chicoutimi, Série XVII, paroisse 9, cote 3, vol. 5, pièce 33.

Provincial en arrivant ayant trouvé que tout était pour le mieux. Si je n'avais pas pour moi Dieu et le témoignage de ma conscience, je pouvais croire qu'on pourrait m'appliquer le sic vos non vobis (76)."

Le père Honorat quittait donc le Saguenay, avec un grand esprit surnaturel, mais peiné et humilié de n'avoir pu terminer parfaitement son oeuvre et avec la réputation de s'être engagé dans une aventure financière. Il ne devait jamais effacer cette impression dans la pensée de certains de ses supérieurs, si ce n'est dans celle de Monseigneur Guigues, son Provincial, qui l'avait toujours soutenu. Toujours est-il qu'au simple point de vue financier, la gestion du père Honorat au Saguenay, n'a pas été un succès pour les Oblats; ils seront pourtant les seuls à y perdre. Une petite note conservée aux Archives générales nous renseigne sur cette gestion (77).

"Pour le moulin à scie et ses dépenses d'après le régistre:	535-6-6
Pour le moulin à farine.....:	150-0-0
Il est encore du sur ce dernier item: L. 100-0-0.	
Les terres ont coutées d'après les contrats (78).....:	157-0-0
Le défrichement a couté à peu près.....:	75-0-0
Dépenses inconnues faites au Grand Brulé (79).....:	367-13-13
Pour fournitures et provisions, environ.....:	173-0-0
	1445-19-5

Remarque: Le R.P. Honorat avait emprunté de Mr Price pour faire du bois à notre moulin une somme portant intérêt au montant de L.500. Le revenu de ce bois a donné une somme de L. 255. Déficit: 245.

Une grange a été bâtie sur les terres et évaluée à.....:	50-0-0
Deux petites maisons évalues à.....:	25-0-0
Une cave sous terre.....:	5-0-0
Un quaiet un pont.....:	100-0-0
	180-0-0 "

Le bilan n'est pas favorable aux différentes caisses de la Province des Oblats, mais comme le disait si justement Monseigneur Guigues à Monseigneur Turgeon: "Si nous sommes trompés dans notre espérance, nous aurons du moins le mérite d'avoir cherché à travailler aux intérêts du catholicisme et du pays. Ce sont les deux seuls motifs qui nous ont fait agir (80)." Une paroisse libre était née, et ce n'était pas

76. Archives Générales O.M.I., dossier Honorat.

77. Mémoire des sommes dépensées au Grd Brulé depuis l'année 1847 jusqu'à 1849 sous la gestion du P. Honorat; (Arch.Gen. O.M.I., dossier Canada-Est: Finances.)

78. L'Histoire du Saguenay, Chicoutimi, 1938, p. 230, indique que les Oblats y possédaient plus de 1100 âcres. Ceci est confirmé par une annonce parue dans le Journal de Québec du 16 mars au 18 mai 1852 où il est question de 1200 âcres. Un plan conservé aux Arch. Gen. O.M.I., dossier Saguenay, indique 12 lots. Voir la carte à la page 28.

79. Il s'agit probablement de réparations et divers autres travaux. Le Père Durocher parle du coût des réparations dans une lettre du 10 janvier 1851 à Mgr Guigues; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

80. Guigues-Sidyne, 20 mai 1847; (Arch. de Québec, D.O.I, p.4). Voir note 47.

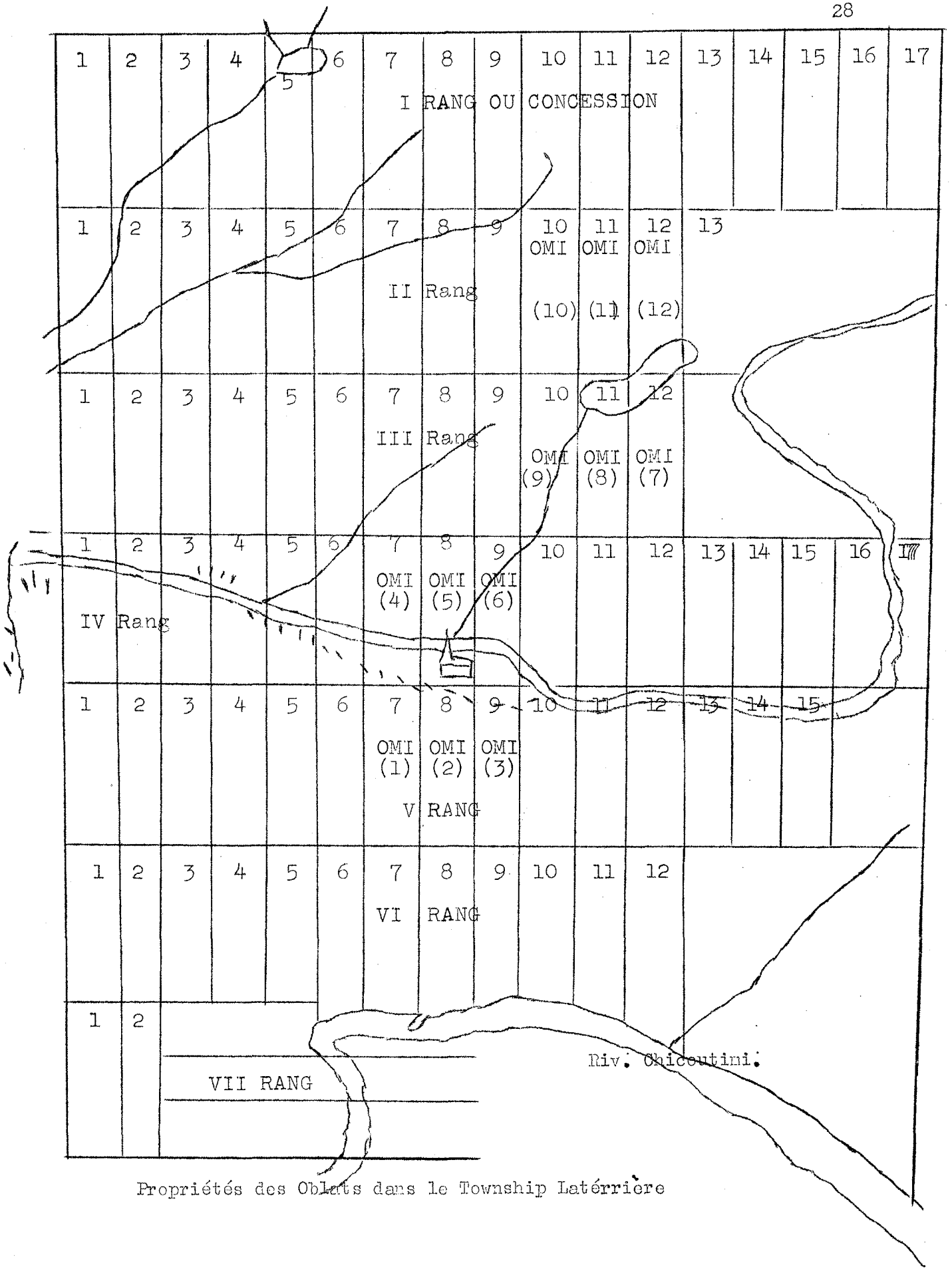

Propriétés des Oblats dans le Township Latérrière

la première fois que le clergé supportait les frais d'une telle entreprise en faveur du peuple canadien-français. Ce ne serait pas non plus la dernière.

Si le projet du Père Honorat ne fut pas fructueux pour les Oblats au point de vue pécuniaire; ces derniers avaient pourtant pris les précautions pour empêcher les dépenses inutiles.

Le Fondateur des Oblats s'était permis de mettre le Provincial, le père Guigues, en garde contre l'administration financière du père Honorat. Il écrivait dès 1844: "Rien de mieux que d'avoir nommé notre cher Père Honorat Supérieur, il mérite à tous égards cette marque de confiance; vous ne sauriez croire l'admirable lettre qu'il m'a écrite au sujet de votre arrivée: j'ai reconnu là sa vertu. Mais n'oubliez pas de lui prescrire des bornes, mais des bornes très étroites, dans l'administration des deniers de sa nouvelle communauté. Vous connaissez son défaut, il est incorrigible; ce bon Père ruinerait les finances de l'état le plus opulent. Ainsi, point de faiblesse à ce sujet. Nommez un procureur, un économe responsable dans sa maison, qui soit comme de fait, qui tienne la caisse et qui vous rende compte au plus tard trimestriellement de toutes ses opérations (81)." Le Père Guigues était donc bien averti et il est à croire qu'il a bien suivi les opérations du fondateur du Grand Brulé.

La même opinion est de nouveau formulée par le Fondateur quelques années après le départ du père Honorat du Saguenay. "J'ai reçu de mon côté une lettre du Saguenay qui me confirme encore dans le jugement que j'avais porté sur la triste administration de notre bon Père Honorat. On s'occupe à réparer ses erreurs. Le Père Durocher en attribue le mérite au frère Horace Pinet qu'il demande instamment qu'on le lui laisse encore menacé qu'il croit être de se le voir enlevé. Tu jugeras de l'opportunité de cette disposition (82)."

Le père François de Paul Tempier, dans la visite canonique qu'il fit au Canada en 1851, porte à son tour un jugement sur l'administration temporelle du père Honorat au Saguenay. A notre avis, ce jugement est trop sévère et sent un peu le parti pris, surtout si on le replace dans l'ensemble du document. On dirait que le Visiteur a été soumis aux influences que le père Honorat regrettait régner dans certains milieux de Québec. "Ce fut évidemment pour faire de la concurance à ce Mr Price et lutter en quelque sorte avec lui, ou diminuer son influence, qu'après avoir acheté les terres du Grand Brulé, acquisition qui n'a pas été heureuse, il eut la malheureuse idée d'augmenter la contenance de ces terres et de faire construire en ce lieu une scierie et un moulin à farine, dans la vue de retirer un immense profit du bois qu'il allait faire couper dans nos forets pour les mettre en planche et les vendre ensuite. Afin de pouvoir faire face à toutes les dépenses de constructions et d'exploitation, il empruntat 500 louis, à dix pour cent, et mit ou employa à cette belle spéculation tous les fonds dont pouvait, chaque année, disposer la maison du Saguenay. Je ferai plus tard le rapprochement des sommes employées pour ces usines et pour leur exploitation avec celles qu'on en a retirées...(83)." Ce rapprochement

81. Manuscrit Yenveux, VII. 43 (36-37-38);(Arch. Deschâtelets, Scolasticat S. Joseph, Ottawa.

82. Mazenod-Guigues, 10 janvier 1851; (Arch. gén. O.M.I.)

83. Sur la gestion du Père Honorat; (Arch. gén. O.M.I., dossier Saguenay.)

devait se trouver dans la suite de la note, mais il n'y est pas contenu. Et le Visiteur continue: "Il me semble qu'après avoir donné tant de preuves d'ineptie et d'incapacité dans la gestion des affaires, on devrait avoir moins de prétentions pour s'en mêler encore et moins de susceptibilité de ce qu'on n'est plus chargé de conduire ses affaires."

Le plaidoyer est trop chargé et pas assez nuancé pour ne pas sembler un peu partial. Le père Honorat et Mgr Guigues ont déjà répondu à ces accusations et le père Honorat a toujours agi avec l'approbation quand ce n'est pas avec l'encouragement du père Guigues. Il était facile à un Visiteur de passage de critiquer une oeuvre que seul un homme du pays, mêlé aux misères des habitants, pouvait comprendre parfaitement. Le Visiteur, ne se plaçant pas au point de vue des services rendus par la colonisation pouvait peut-être difficilement porter un autre jugement. De plus on a l'impression qu'il a recueilli ses renseignements à des sources qui, si elles n'étaient pas complètement opposées ou hostiles au père Honorat, était loin d'être sympathiques à celui qui avait supporté le fardeau de toute l'organisation du Saguenay oblat de 1844 à 1849. Pour ceux qui connaissent le travail qu'exigeait la charge de supérieur d'une mission qui comprenait une bonne partie du Saguenay et de la côte nord du Saint Laurent, il ne fait aucun doute que le père Honorat, de son presbytère de la Grande Baie, ou de son moulin du Grand Brulé, a accompli une tâche de géant.

Le père Honorat quittait le Saguenay en y laissant la réputation d'un saint et le souvenir d'une puissante personnalité (84), et on en parla longtemps sous le titre de Père Supérieur. L'histoire a su reconnaitre qu'il fallait attribuer pour une large part à son énergie et à son savoir-faire le maintien et le relèvement de la population éprouvée par le feu de 1846. "Il prit parti vigoureusement pour les colons contre les distributeurs de boisson et contre le système d'exploitation qui se pratiquait à leur détriment (85).

Le père Honorat devait être succédé au Saguenay par le père Flavien Durocher, son compagnon de la première heure et le grand apôtre des Algonquins. Celui-ci continua à veiller sur les intérets des Oblats au Grand Brulé.

Le 3 mai 1850, le père Durocher écrit à l'Evêque (Mgr Turgeon) que les paroissiens du Grand Brulé ont fait de grands efforts pour la réédification de leur chapelle. Ils y ont construit un joli clocher et le Frère Pinet, le nouvel économe, est à la tête des travaux (86). On construisait sur le terrain que les Oblats céderont le mois suivant (10 juin) à la paroisse, sans aucune redevance, pour y recevoir une église (87). Du temps du père Honorat, cette cession ne put avoir lieu et on se souvient que le Père fut même condamné à des frais assez lourds pour avoir voulu en céder un.

84. On a donné son nom à un rang du Saguenay, appelé le rang Saint Honorat; des personnes ont été baptiées Honora; et on lui attribue les pouvoirs de thaumaturge à l'occasion du grand feu du 5 mai 1846 qui détruisit une bonne partie de la Grande Baie.

85. Histoiredu Saguenay, Chicoutimi, 1938, p. 223.

86. Archives de Québec, PP. O. I, 111.

87. Arch. de Chicoutimi, Série XVII, par.15 (Latérierre), cote 2, vol.1, pièce2.

Mais, tous les jours ne sont pas heureux heureux au Grand Brulé, pas plus d'ailleurs que dans le reste du Saguenay. On manque de grains pour les semences (88). Puis le frère Pinet travaille fort à liquider ses dettes (89); il a besoin d'une grande confiance dans la divine Providence. Le frère s'est également débarassé de Ferdinand Larouche dit Gauthier, agent inhabile qui n'avait pas été assez exact sur le toisage du bois et a entrainé l'établissement dans une perte considérable. Le bon Frère est continuellement au Grand Brulé pour veiller sur les ouvrages depuis que maître Larouche est renvoyé (90). Les habitants aussi donnent quelques soucis. La misère qui réduit un grand nombre de famille à l'eau de son n'agrémente pas le tableau. Le frère Pinet se propose de louer le moulin, ce qui le dispensera de payer les ouvriers à l'année; mais les gens murmurent contre lui parce qu'il a moins d'ouvrage à leur donner qu'ils en avaient pendant que le père Honorat faisait exploiter le bois de commerce (91). Par la même lettre, le père Durocher annonce que les gens transportent leur chapelle sur le terrain donné par le R. P. Honorat. "C'est une belle fondation faite par la Congrégation. Ce lopin de terre contient environ huit arpents. Il est sur le lot voisin du moulin. Cette position de l'Eglise et de l'Ecole ne peut que donner du prix à notre établissement. Tous les gens du brulé n'étaient pas d'accord." Plusieurs voulaient placer l'église dans un lieu plus central, mais les opposants ont fini par se rendre (92).

On le voit, les problèmes n'ont pas été réglés comme par enchantement le jour même du départ du père Honorat. La population croissante du Grand Brulé se montrera plus exigeante du côté du service spirituel. Le 4 novembre 1850, le père Durocher dit à Mgr Guigues que les habitants du Saguenay ne consentiront pas longtemps à être desservis par voie de missions. "Ainsi les habitants du Grand Brulé qui commencent à être en assez grand nombre parlent de faire des démarches pour se séparer de nous (93)." Il faudra un an pour que cette disposition des habitants se rende à l'archevêché, mais elle y arrivera. Le 31 novembre 1851, le supérieur des Oblats de la Grande Baie écrivait cette fois à Mgr Turgeon (94). Il avait déjà parlé du zèle des habitants du Grand Brulé pour leur chapelle, mais leur accroissement les a rendu un peu plus exigeants, ils veulent un curé résident. Le nombre des familles est moins de 90 (?) et leurs revenus peu considérables. Si l'Evêque voulait décharger les Oblats de cette desserte, ils en seraient heureux; dans le cas contraire ils n'iront que toutes les trois semaines. ... L'esprit de murmure et de mécontement commence à se faire sentir. "Nous n'avons pas à nous plaindre des premiers colons

88. Arch. de Québec, PP. O. I, 112.

89. Durocher-Cazeau, 22 mars 1850; (Arch. de Chicoutini, Sér. XVII, paroisse 9, cote 5, vol. 3, pièce 37.)

90. Durocher-Guigues, 7 février 1850; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

91. Durocher-Guigues, 19 avril 1850; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

92. L'entrain des gens du Grand Brulé pour leur église influence ceux de Saint Alphonse. "Les sacrifices faits par nos habitants du Grand Brulé pour reconstruire leur chapelle et y ériger un joli clocher, ont fait sur eux une vive impression, et se sont convaincus que s'ils s'ont unanimes, le projet ne pourra manquer d'avoir son exécution". (Durocher-Sidyme, 6 juin 1850; Arch. de Chicoutini, Sér. XVII, paroisse 9, cote 5, vol. 3, pièce 38.)

93. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay. Les habitants veulent se séparer de la Grande Baie.

94. Arch. de Québec, PP. O. I, 131.

de Notre Dame du Grand Brulé, le souvenir des bienfaits qu'ils ont reçu de la Congrégation n'est pas encore effacé de leur mémoire." Il faudra attendre au 18 septembre 1852 avant que leurs voeux soient exaucés(95).

Entre temps on ne manquait pas de harceler les Oblats, soit directement, soit au nom du Père Honorat. Le père Durocher se plaint à la fin de 1850 (96) qu'un bruit était répandu dans le diocese que jusqu'à ces derniers temps on avait envoyé au Saguenay que des sujets qui n'avaient pu faire ailleurs, ou peu propres au ministère de la prédication. Puis le 22 novembre, Mgr Turgeon (97) demande compte des sommes envoyées au père Honorat par la propagation de la foi à la suite de la plainte d'un habitant de Saint Alphonse. Le père Honorat s'explique en détail dans une lettre du 31 décembre (98). La justification cependant ne satisfera pas, bien que l'évêque soit bienveillant (99), pas plus semble-t-il que celle donnée par le frère Pinet le premier décembre (100). A cette occasion le père Durocher demandait de la faire publier dans les annales afin de faire disparaitre tout louche à cet égard. Monseigneur veut les comptes plus détaillés. C'est à cette dernière volonté que le père Durocher voulait satisfaire en priant Mgr Guigues le 27 décembre 1850(101) de faire en sorte que le père Honorat justifie encore certaines sommes afin "de répondre à ceux qui accusent ce Père de malversation."

Puis on se débat comme on le peut dans les dettes. On a donné des accomptes à la Compagnie Price, mais ces messieurs ne sont pas très patients. "Votre Grandeur a du voir dans l'histoire du Canada par Christie comme ils ont envisagé notre établissement du Grand Brulé. Il est bien important d'en finir avec ces messieurs (102)."

Enfin le père Durocher en a assez de l'établissement. Il avertit le père Guigues qu'il y aurait de grandes réparations à faire et de couteuses, et il termine: "Votre Grandeur peut juger du profit que nous rapporte notre établissement du Grand Brulé. C'est un véritable gouffre où tout vient s'engloutir. Joignez à cela l'odieux que ces propriétés sans profit déversent sur nous dans le pays. On aime à nous appeler les Seigneurs du Grand Brulé, et à dire dans le public que les Prêtres séculiers cherchent le salut des Ames et les Oblats les Seigneuries. Je sais que ces criailleries ont un plus de (sic) retentissement au loin et que ceux qui sont sur les lieux coient nos travaux incessants. Si l'on cédait cet établissement nous continuerions nos oeuvres sans toutes ces oppositions. Les gens du Grand Brulé n'ont plus besoin de nous, en quelque main que tombent ces propriétés ils pourront subsister avec leur travail et leur industrie. Que l'on garde ou que l'on vende ces établissements nous n'en travaillerons pas avec moins d'ardeur à notre oeuvre principale le salut des âmes (103)."

95. Turgeon-Durocher; (Arch. de Québec, Lettres, vol. 24, p. 592.)
96. 10 décembre 1850; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)
97. Au père Flavien Durocher; (Arch. de Québec, Lettres, vol. 23, p. 508.)
98. Archives de Québec, PP, O. I, 119.
99. Au père Durocher; (Arch. de Québec, Lettres, vol. 23, p. 607.)
100. Durocher-Archevêque; (Arch. de Québec, PP. O. I, 117.)
101. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.
102. Durocher-Guigues, 27 décembre 1850; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)
103. Durocher-Guigues, 10 janvier 1851; Ibiden.

Devant toutes ces critiques injustifiées qui peuvent nuire à l'action proprement sacerdotale des Oblats, on prendra des dispositions pour se débarasser du Grand Brulé.

Le 18 septembre 1851, dans une convention entre le frère Pinet et M. David McNicoll, ce dernier s'engage à conduire à ses frais le moulin à scie des Oblats, il supportera également seul les risques du crédit (104).

Le Conseil provincial dans les séances du 17, 18, 19 décembre 1851 décide que l'on vendra les moulins dès que l'on trouvera un prix raisonnable (105). On avait plus d'une fois proposé cette solution, mais il était désormais décidé en conseil provincial que cela se ferait.

A la suite de la décision du Conseil provincial de vendre le moulin, le père Durocher se dispose à exécuter les ordres de Montréal. Le 5 mars 1852, il écrivait à M. E. Langevin, secrétaire à l'Archevêché, de faire paritre dans le Journal de Québec, pendant deux mois la note ci-jointe (105a). Nous ne possédons pas la note du père Durocher, mais nous possédons deux textes d'annonces parues dans le Journal de Québec, le premier le 16 mars 1852:

> 1200 âcres de terre sur le Saguenay.
>
> A vendre au Grand-Brulé, township Laterrière, conté du Saguenay, 1200 âcres de terre, dont 150 en bon état de culture, avec fermes, moulins, prairies et pouvoir d'eau convenables.
> Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du Journal.
> Québec, 13 mars 1852.

Et le 18 mai 1852, avec une légère modification.

> 1200 âcres de terre sur le Saguenay
>
> A vendre au Grand-Brûlé, township Laterrière, conté du Saguenay, 1200 âcres de terre contigus à la terre de l'église; 150 âcres sont en bon état de culture, avec fermes, moulins, prairies et pouvoirs d'eau considérables.
> Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du Journal.
> Québec, 13 mars 1852.

Le 21 mars, le père Durocher écrivait de nouveau à M. Langevin (105 b): Quant à la ferme du Grand Brulé mise en viente nous ne vendront les terres que collectivement. Elles communiquent toutes les unes avec les autres, quelques unes ne sont utiles que pour le bois de construction. Sur une autre, il y a une place de moulin et

105. Délibérations de la Corporation des RR.PP. Oblats 1849-1864; (Arch. Prov. O.M.I.), vol. 2, p. 4.
105.a. Archives de Rimouski: Pères Oblats.
105 b. Ibiden.

celui qui achètera notre établissement aimera à avoir seul toutes les places de moulin sur la route qui conduit au lac Saint Jean et le terrein de l'église lui est contigu. La rivière coule entre ces propriétés. Si quelques propositions sont faites, je vous prie de les transmettre au P. Pinet à Montréal ou si mieux à nous à la Grande Baie.

Le 3 avril, c'est au tour du père Horace Pinet à écrire à M. Langevin: "Je vous donne les instructions du P. Durocher pour la vente de notre établissement. Nous ne croyons pas en effet devoir morceler notre établissement, nous voulons le vendre collectivement. Le prix est de 1000 louis. L'acheteur s'il est solvable pourrait avoir des délais pour une partie du prix en payant les intérets usuels. On avait offert au Revd Père Honorat dans le temps où le défrichement était bien moins avancé la somme de 1500 louis. Il est vrai que le Saguenay jouissait lors d'une bien haute réputation. On avait eu d'excellentes intentions en fondant cet établissement, on avait cru pouvoir se mettre en état avec les revenus de supporter les dépenses de nos missions sans recourir aux fonds de la Propagation de la Foi, mais l'expérience nous fait voir que nous ne pourrons jamais réaliser nos vues (105 c)."

Le 6 mai, le père Durocher écrit à Mgr Langevin:"Grand merci de votre obligeante suggestion. Si vous nous trouvez un bon acheteur vous aurez un droit tout particulier à ma reconnaissance. Vous me tirerez une belle épine du pied. Il me tarde d'etre débarassé du temporel (106)."

Nous n'avons pas été capable à date de retrouver les lettres de M. Langevin qui nous éclaireraient elles aussi sur cette affaire.

Le père Charles Arnaud affirme que le père Honorat avait déjà refusé de vendre son établissement au prix de $18.000 parce qu'il s'agissait de protestants, au contraire il l'offrait à Mgr Turgeon au prix de $2.000 qui le refusa (107). M. l'abbé Ernest Gauthier, écrivait de son côté en 1934, que les Pères Oblats avaient là onze lots et demi (108), un moulin à scie et à farine, des batisses, des animaux, une ferme. Les Pères dit-il ne voulaient pour aucun prix vendre à des protestants. Ils l'offrirent à son grand père, M. Jules Gauthier, qui offrit L. 800 soit $3200. On lui répondit en présence du père Arnaud: "Vous auriez offert 300 louis et vous l'auriez eu quand même (109)."

Il était devenu, semble-t-il, une preuve de bon sens que de critiquer les Oblats du Saguenay et de les accuser de toute façon. On l'a déjà vu par les pages qui précèdent. Mais un historien, y alla avec le même courage, ce qui déconcerte un peu. Ainsi, M. Arthur Buies (110) se permet d'écrire: "Les Pères Oblats quittent le Saguenay après avoir vendu pour une somme modique les vastes domaines qu'ils possédaient au Grand-Brulé. Leur administration financière avait été aussi désastreuse que leur dévouement apostolique avait été admirable." Cela vaut encore mieux que les

105 c. Archives de Rimouski: Pères Oblats.

106. Ibiden.

107. Notes recueillies par M. l'abbé Huard; (Arch. Soc. Hist. du Saguenay, Dossier 10, pièce 3.)Le P.Honorat parle d'une offre de L.100: au P.Guigues,10 mars (1848.

108. Ceci est conforme à la carte, page 28.

109. Société historique du Saguenay, Dossier 23, pièce 4, paragraphe 4.

110. Le Saguenay etle bassin du Lac Saint-Jean..., 3éed., Québec, 1896, p.120.

accusations de vols - même s'il les prétend bienintentionnés - qu'il proférera à l'endroit des Oblats (111) et auxquels il a été répondu en son lieu. Toujours est-il que pour ce qui concerne cette administration financière désastreuse, si quelqu'un en fut victime, ce furent les Oblats et si une nouvelle paroisse libre a été fondée au Saguenay elle est due à cette administration désastreuse et les Oblats n'en ont pas profité.

Ces accusations étaient encore imprimées en 1896. Rien de surprenant que dès 1862, le père Flavien Durocher, alors à Saint Sauveur de Québec, avait du préciser certaines choses. Après avoir expliqué l'acquisition de la terre de Saint Alexis de la Grande Baie, le père Durocher continue. "Le revenu bon figurant dans les comptes rendus de la Propagation de la Foi, mettrait fin à des soupçons injustes que les allouances faites par le Conseil de la Propagation de la Foi pour l'avancement des terres du Saguenay ont été appliquées sur les fonds ou pour le défrichement des terres des Missionnaires Oblats dans le Township Latérrière. Non rien de plus injuste que ce soupçon. Aussi je n'hésite pas à le déclarer ici que l'ouverture des chemins de la Grand'Baie à Notre Dame de Latérrière, les défrichements des terres que nous avons possédées dans ce township, la colonisation faite dans les lieux, les moulins que nous y avons construits dans l'intéret des colons, ont couté des sommes énormes à notre Congrégation. Lorsque le Frère Horace Pinet, alors Diacre, prit en main la gestion de nos affaires du Saguenay, nos dettes actives s'élevaient à 32,792ff, et nos dettes passives à 9,899ff, dont 2,000ff n'ont jamais figurés dans nos recettes. Un de nos créanciers était Mr Price. Nous lui devions 12,360ff avec intéret. Nous étions menacés, par ce soi disant Père de la jeune colonie du Saguenay de poursuite légale. Une voie facile de nous tirer d'embarras était de lui céder nos propriétés pour lesquelles il nous offrait L. 1,000. Nous ne voulions pas d'une transaction que nous regardions comme un malheur pour la paroisse de N.D. de Laterrière et une tache indélebile pour nous. Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvions du côté de nos finances, obligés d'ailleurs par la décision de nos supériieurs majeurs de laisser le Saguenay, nous nous sommes adressés à Mgr l'Archevêque de Québec afin qu'il voulut bien par son influence, nous procurer quelque catholique qui nous vint en aide, tout en faisant sa fortune. Ces démarches n'ayant pas eu le succès que nous en attendions, nous fîmes annoncer dans les journaux du pays, la vente de nos propriétés du Saguenay. Deux chalands (?) se présentèrent. Mr Kane de la Grand'Baie, Agent des terres de la couronne, et sieur Jules Gauthier de St Irénée. Le 1er nous offrait L. 500; le 2e L. 800. Jules Gauthier qui avait visité les terres du Bourbonnais, recommandé comme un bon catholique futle candidat heureux appelé à la fortune. Nous étions heureux de voir nos propriétés passer dans ses mains, croyant que notre but était parfaitement atteint. Nous avions ouvert la colonisation dans un beau township, nous avions tiré de servage les 4 premières familles qui s'établirent à Notre Dame, nous les avions nourries depuis l'hiver jusqu'à la moisson, nous jouissions d'un double bonheur.

"Une autre question vient naturellement ici. Comment se fait-il que le Rev. Père Honorat n'ait pas pris une terre dans le township Laterrière pour l'Eglise? et pourquoi les RR.PP. Oblats qui possédaient 12 lots dans le township Laterrière

111. Ibiden, p. 113. Il a ensuite du rétracter sous la poussée du R.P. Zacharie Lacasse, faute de preuves.

n'en ont pas cédé un entier pour doter l'Eglise de Notre Dame?

"Le premier soin du Rev. P. Honorat, en fixant ses yeux sur le township Laterrière pour y établir une colonie de Canadiens, fut de choisir le lieu qui lui paraissait le plus convenable pour une place d'Eglise. Il fixa son choix sur une terre magnifique située sur le bords d'un petit lac (112) et à l'est de la rivière dite du Grand Brulé. A l'aide de nouveaux colons, il y prépara des matériaux pour la batisse d'une chapelle. A peine commençait-il l'érection de la charpente qu'une opposition légale lui fut signifiée de la part de Sieur Marc Simard, de se désister. Celui-ci prétendait avoir des droits de premier défricheur parce qu'il avait disait-il semé de la graine de nil sur les bords du Lac et mis son nom sur les poteaux de bornage. Le Rd Père Honorat, se croyant sur de son droit, soutint la poursuite, mais il perdit sa cause, et il fut condamné aux frais et évincé. Ses frais se montèrent à L. 21-0-0 qui furent payés par la Congrégation. Pendant les péripéties du procès, les terres les plus proches des moulins se prenaient rapidement et il aurait fallu des fonds pour s'en procurer dans le centre de la population. Et nous n'en avions pas.

"Mais pourquoi la Congrégation des Oblats ne donna-t-elle pas un lot tout entier pour doter cette Eglise de Notre Dame de Laterrière?

"Avant tout il est du devoir des Missionnaires Oblats de remplir toute justice avant de faire des gratifications. D'après l'état de nos finances ci dessus relaté, tiré du compte-rendu fait par le Frère Pinet et soumis à nos Supérieurs majeurs, notre dette active dépassait 23,000ff. Nos propriétés ont été vendues 19,200ff. Néanmoins dans les circonstances pénibles où nous nous trouvions, nous avons fait la gratification de 8 acres de terres en faveur de la Fabrique de Notre Dame et de 2 acres pour les fins de l'éducation. C'était beaucoup, Monseigneur, pour une Congrégation qui avait sacrifié, dans l'intérêt de la colonisation, les 4,800ff alloués par l'Archevêché de Québec pour établir une maison de notre Ordre dans le Saguenay et en outre une grande partie de nos épargnes de 8 années de labeur. Lorsque nous sommes arrivés ici à St Sauveur les fidèles touchés de notre indigence s'empressèrent, par leurs offrandes, de payer la dette de reconnaissance que les colons du Saguenay avaient contractée envers nous. Nous étions heureux d'avoir fait quelque bien, et mille fois plus si nous eussions fait davantage.

"Votre grandeur voudra bien excuser la prolixité de cette lettre, et en fera l'usage qu'Elle jugera convenable (113)."

Voilà une défense qui devrait suffire aux historiens. Il est à noter en outre qu'elle vient à la suite de plusieurs autres.

On nous permettra de laisser ici un peu l'ordre chronologique pour voir comment se réalisa la donation des Oblats pour l'Eglise du Grand Brulé et quelques unes des difficultés qui suivirent.

Dans une lettre non datée, mais probablement de 1861, M. L.A. Casgrain curé de Notre Dame du Grand Brulé, écrivait à M. Langevin à Québec que le père Pinet venait

112. Le Lac des Pères.

113. A Mgr de Tloa (Baillargeon), 20 août 1862; (Arch. de Chicoutimi, Série XVII, par. 9, cote 5, vol. 3, pièce 45.)

de lui envoyer des renseignements certains sur la question pour laquelle M. Langevin lui avait demandé certains papiers nécessaires pour assurer à cette fabrique la possession du terrain que lui dispute un des voisins. Il parait convenir que cette donation a pu être faite. Qu'il le reconnaisse ou non les papiers nous mettent à l'abri de son ambition. Il n'en demeurera pas là dit-il, il inquiétera les Revds Pères s'ils l'ont ainsi trompé.

"Pour le moment, je ne puis vous communiquer que ces documents: copie de la donation faite à la fabrique, puis celui de Sieur Ferdinand Larouche (Gauthier) (113 a)."

M. Jos. Hudon avait écrit à M. Langevin le 27 novembre 1861, de N.D. de Latérrière que les marguillers ne voulaient rien faire sans être propriétaires du terrain, et il ajoutait:"Je suppose que la corporation archiépiscopale a eu des R.R.P.P. Oblats un titre en donation valable pour ce terrein. Car celui que je trouve dans les papiers de la fabrique de Latérrière "Donation faite par les RR.PP. Oblats à la fabrique du Grand Brulé" n'est pas rassurant d'après les consultations que j'ai prise chez le notaire Bossé, Régistrateur à Chicoutini. Le doute tombe donc sur ce que la donation a été faite à une fabrique qui n'existait pas en loi lors de sa passassion, et que la donation a été acceptée par un prétendu marguiller qui n'était pas du tout marguiller, et qui était chargé des intérets de l'église... Quant au reste la donation sera bonne et valide en la faisant enrégistrer.

"Les P.P. Oblats après avoir vendu ce terrein à l'église ont tout vendu à Jules Gauthier sans réserver ce terrein; ce n'est pas rassurant. L'acte est ainsi enrégistré à Chicoutini (113 b)."

Nouvelle lettre de M. Jos Hudon, le 25 janvier 1862. Il envoie copie de l'acte de donation des Oblats. Il a demandé à Jules Gauthier une procuration conjointe; il a refusé. Force n'a été, dit-il, de ne procurer une copie de son acte d'achat. "Pense-t-on à Québec que les P.P. Oblats peuvent faire une nouvelle donation en vertu de cet acte? J'envoie deux papiers et une lettre du P. Léonard qui pourront être utiles (113 c)." Puis il donne certains renseignements que l'on trouvera à la page suivante avec un graphique. Ici encore des documents manquent pour éclairer parfaitement le problème.

Le 21 février 1862, M. Jos Hudon fait parvenir à M.Ed. Langevin, l'acte de donation du 10 juin 1850 et l'acte du 29 octobre 1849 entre Gauthier et le P. Pinet. La paroisse a toujours été en possession du terrain depuis l'acte de donation de 1850 de toute la partie contenue dans la donation. Mais les Gauthier ont toujours prétendus avoir droit aux morceaux qu'ils réclament. Les Pères ont réellement réservé le terrain de la fabrique dans les conventions qui ont précédé et a mené l'acte de vente à J.Gauthier mais c'est par oubli que l'acte ne mentionne pas cette réserve distinctement sur le no 8 du IVe rang (113 d)."

113 a. Arch. de Chicoutimi: Série XVII, paroisse 13, cote 11, vol. 1, piece 4.
113 b. Ibiden, p. 16.
113 c. Archives de Chicoutimi.
113 d. Archives de Chicoutimi; Série XVII, paroisse 13, cote 11, vol. 1, pie.18.

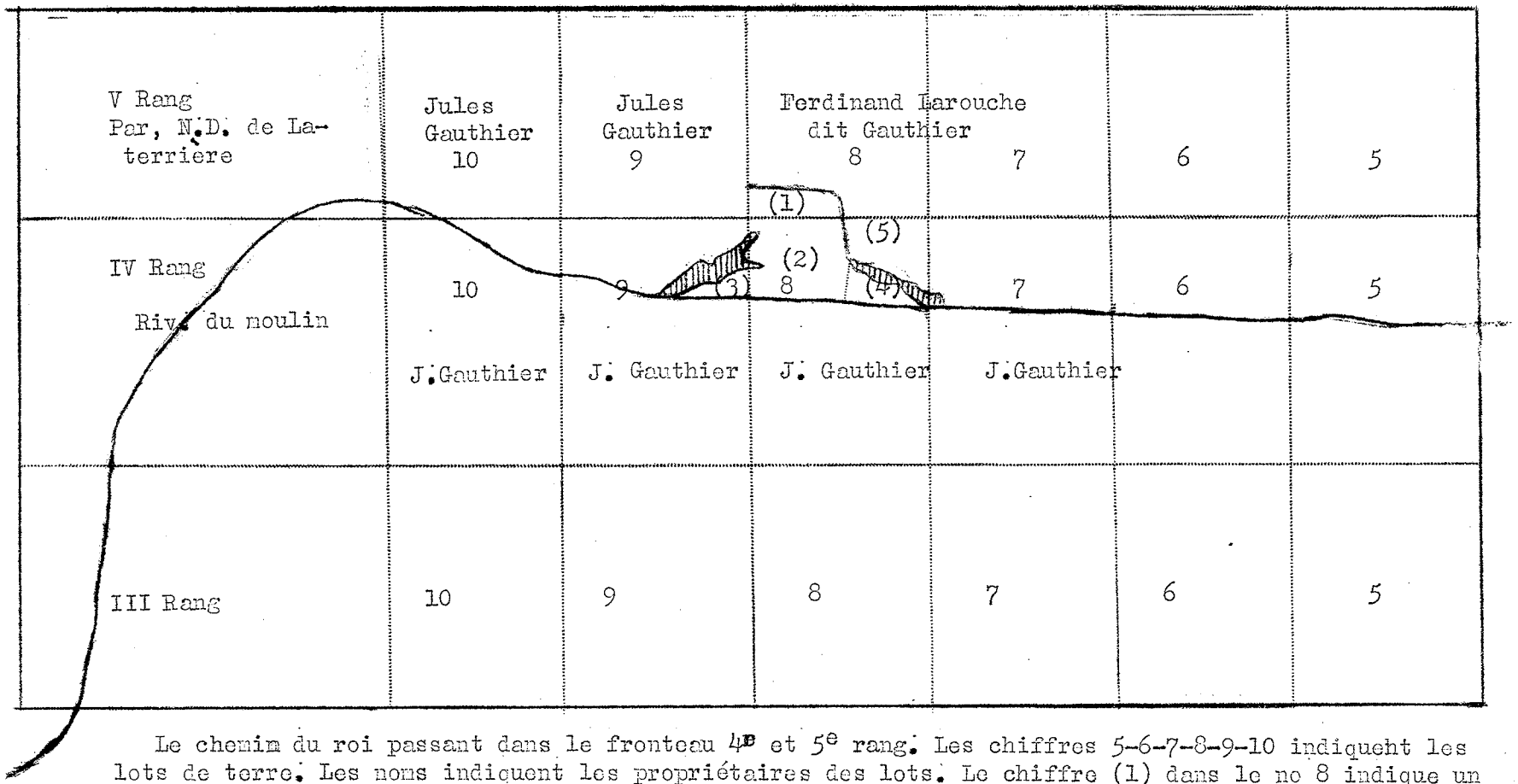

Le chemin du roi passant dans le fronteau 4e et 5e rang. Les chiffres 5-6-7-8-9-10 indiquent les lots de terre. Les noms indiquent les propriétaires des lots. Le chiffre (1) dans le no 8 indique un terrain donné en même temps que celui de la fabrique pour une école et sert à cet usage. Le chiffre (2) indique le terrain donné à la fabrique sur le même no 8 dans le IVe rang. La chapelle actuelle, le presbytère, et dépendance y sont batis. Voir donation du 10 juin 1850. Les chiffres (3)(4) voisins des deux petits lacs indiquent deux pointes de terre non défrichées encore entre les petits lacs et la Riv. qui doivent appartenir à la fabrique et que le P. Pinet a réellement donné à la fabrique (voir donation du 10 juin 1850), lesquels morceaux indiqués (3)(4) le Sieur Jules Gauthier prétend garder pour lui. Sieur Jules Gauthier consent à donner à la fabrique le morceau indiqué par le chiffre (2) jusqu'à la rivière en droite ligne. Le morceau indiqué par (2) renfermant les batisses publiques n'a pas été réservé par l'acte de vente des PP. Oblats à J. Gauthier. Le chiffre (5) dans le lot 8 du IVe rang indique un terrain occupé par Jules Gauthier et réclamé par Ferdinand Larouche dit Gauthier comme lui ayant été donné par les P.P. Oblats avant la vente à Jules Gauthier.

Dans les séances du 29-30 mars 1862, le Conseil Provincial donnait procuration au notaire Sirois de Québec pour régulariser la donation du P. Honorat à la fabrique de Notre Dame du Grand Brulé (113 e).

Cette question était enfin résolue et montrait la véracité de la lettre du père Durocher du 20 août 1862.

Nous revenons à la suite chronologique. Le 18 septembre 1852, Mgr Turgeon annonçait au père Durocher que M. Gagnon devant recevoir un vicaire se chargerait du Grand Brulé (114). Les Oblats quittaient donc la première colonie qu'ils avaient fondée au Canada en attendant de quitter définitivement le Saguenay pour s'installer à Saint Sauveur de Québec le 15 (115) ou le 16 (116) octobre 1853, neuf ans exactement après leur arrivée au Saguenay, le 15 octobre 1844 (117). Monseigneur de Mazenod lui-même avait demandé ce retrait, car disait-il, les Oblats y ont assez souffert (118). En plus d'avoir travaillé généreusement au ministère paroissial et à l'évangélisation des peuplades indiennes, ils y avaient créé l'une des plus belles paroisses du Saguenay. Ils lui avait en même temps donné une touche bien oblate, puisqu'elle était la première église du Saguenay dédiée à la Très Sainte Vierge(119). La paroisse devait recevoir un curé permanent le 15 octobre 1855 dans la personne de M. l'abbé Alphonse Casgrain, et l'église actuelle remplaça en 1864 la chapelle construite peu de temps après l'arrivée des colons (120).

Voilà qui terminait une affaire longtemps contestée. Pourtant l'administration provinciale n'avait pas perdu toute sa confiance dans le père Honorat et elle le

113 e. Délibérations..., Vol. 2, p. 98.

114. Arch. de Québec, Lettres, Vol. 24, p. 592.

115. Selon le Codex Historicus de la maison de Saint Sauveur de Québec en date du 15 octobre 1885, "32ème anniversaire de l'arrivée à S. Sauveur". Il y a peut-être là une intention de faire coïncider l'arrivée à Québec avec l'arrivée au Saguenay.

116. D'après l'acte de visite du P. Santoni, provincial, 18 octobre 1853. "C'est le 16 octobre 1853 qu'ils ont pris possession de leur nouvel établissement." Arch. de Saint Sauveur; Actes de visite, p. 15. Un document des archives de Saint Sauveur indique que le P. Grenier et le P. Santoni sont descendus à Québec le 14 octobre 1853 et que le lendemain ils furent conduits dans une petite maison à S. Sauveur. Le P. Pinet et le fr. O'Brien arrivèrent le lendemain du Saguenay.

117. Selon les Délibérations de la Fabrique de Saint Alexis.

118. A Mgr Guigues le 8 octobre 1852. "Tout ce que m'a rapporté le Père Tempier du Saguenay ne fait désirer ardemment d'en voir sortir les nôtres. Ils y ont assez souffert." Le P. Tempier avait écrit de son côté dans ses Notes sur la visite au Saguenay (Arch. Gen. O.M.I., Saguenay): "Je dois dire que nos Pères ont fait beaucoup de bien dans ce pays. C'est un fait bien constaté et personne de sensé ne peut le mettre en doute; mais quel rude travail. C'est un métier écrasant et j'ajoute que ce n'est pas sans quelques dangers de la vie que nos pères remplissent ce ministère qui se résume aujourd'hui à un ministère curial. Les distances, la difficulté des chemins, la rigueur du climat sont les causes du danger signalé."

119. Histoire du Saguenay, Chicoutimi, 1938, p. 230; Le 24 février 1846, le P. Honorat avait dit à Mgr de Sidyme:"Nous attachons un grand prix à cette demande: donner le nom de l'Immaculée Conception à la paroisse de la Grande Baie. Au sujet des patrons Marie ne devrait pas être sous la loi commune, elle est à nous notre patronne spéciale et sous le beau vocable de son Immaculée Conception. Sur les premiers feuil-

montrera clairement dans sa réunion du 15 février 1853 (121) alorz qu'elle demanda au Supérieur général de nommer le P. Honorat procureur provincial. Dans la réunion du même conseil en date du 8 juillet onnote que le Père Général n'agrée pas cette nomination parce que le Père en question est déja membre du conseil (122). On décide alors d'insister encore, car le père Honorat étant toujours à la maison, il peut se charger mieux que personne de cela "l'habitude de ce genre d'occupation qu'il avait contracté le rendait propre pour cette charge (123)." Et le régistre des délibérations note le 21 de la meme année (124) que le père Honorat a été accepté. Ceux qui le connaissaient de plus près ne craignaient pas évidemment trop sa mauvaise administration, ni la malversation...

Enfin le Conseil général note le 21 avril 1854 que l'on a retiré une somme assez considérable de la vente d'immeubles au Saguenay (124 a).

Parlant de la colonisation du Saguenay, M. Claudiot Jannet donne un beau témoignage aux Oblats. "Ce furent les Pères Oblats qui donnèrent le branle à la colonisation. Chargés des missions des Sauvages Montagnais, ils furent profondément émus du délaissement religieux des ouvriers des chantiers et des abus de toute sorte qui régnaient dans ces régions écartées. Pour y rémédier, le père Honorat, né à Aix en Provence en 1799, et l'un des premiers compagnons du fondateur de sa congrégation, Mgr de Mazenod, entreprit lui-même l'organisation de chantiers, où il établit une organisation chrétienne du travail. Il fit défricher des terres, construisit des moulins et des scieries, et créa, en 1844, sur le versant des montagnes, la paroisse du Grand Brulé, qui relie aujourd'hui les établissements du lac Saint-Jean à la vallée inférieure du Saguenay. Au point de vue financier, ces entreprises n'ont certes pas été lucratives, mais sa mémoire est restée en bénédiction comme celle de l'initiateur de la colonisation (125)."

Enfin l'historien du Saguenay, M. le chanoine Victor Tremblay juge ainsi l'oeuvre du Père Honorat. "A ce labeur sacerdotal, le P. Honorat devait beaucoup ajouter.

13? suite: lets du registre, elle est appellée Notre Dame, il parait que plus tard on aurait demandé S. Alexis qu'en considération d'Alexis Tremblay qui n'est pas maintenant ici, et pour cause à ce qu'il parait, en odeur de Sainteté. Le bon St Alexis est si humble qu'il ne sera pas fâché de se cacher sous le manteau de la bonne Mère; nous ne craignons pas qu'il nous en veuille." (Arch. de Québec, DP.O.I, 45,46.

120. Histoire du Saguenay, Chicoutimi, 1938, p. 230.

121. Délibérations de la Corporation des RR.PP. Oblats, vol. 2, p. 13 (Arch. Prov. O.M.I.).

122. Ibiden, p. 16.

123. Ibiden, p. 16.

124. Ibiden, p. 18; Mgr de Mazenod jugeait pourtant bon d'écrire au R.P. Jacques Santoni, provincial, le 8 août 1853. "Je consens bien volontiers que notre bon Pere Honorat soit procureur provincial. Ce cher Père, qui ne saurait mauvais gré de ne pas lui parler avec une franchise toute amicale sait fort bien quelles ont toujours été mes appréhensions par rapport à la trop grande facilité qu'il a de dépenser... Je vous recommande donc, à vous, mon cher Père Provincial de ne pas lui livrer tout à fait la clef dont il tiendra la serrure." (Manuscrit Yerveux, VII, 129-131 (104).

124 a. Conseil Général, vol. 1. (Arch. gen. O.M.I.)

125. La race française dans l'Amérique du Nord, dans Le Correspondant, 123 (1881), vol. 2, p. 843-844. On aura noté sans peine plusieurs inexactitudes.

Il fallait s'occuper de ces colons sans appuis: prêter main-forte à bien des courages, être juge en beaucoup de causes, lancer ou diriger bien des développements, s'opposer à certains empiètements, et par moments courir au loin pour secourir les missionnaires ou régler des difficultés. ... La défense des intérêts des âmes ne se fait pas sans rencontrer des contradictions. Le Père Honorat en subit sa lourde part. ... Il partait au mois d'octobre de cette année, laissant une réputation de dévouement et de sainteté qui dure encore (126)."

Malgré les réserves que l'on peut et que l'on doit faire sur le succès complet de l'oeuvre de Notre Dame de Laterrière, on ne peut s'empêcher d'admirer l'esprit chrétien, la grandeur d'âme, le désintéressement, le zèle social et apostolique qui l'a inspirée. Nous croyons que ce premier essai de colonisation tenté par les Oblats mérite la reconnaissance et l'admiration.

Gaston Carrière, o.m.i.

126. Victor Tremblay, Les Oblats au Saguenay, dans Etudes Oblates, 3 (1944), p. 13-14.

LES OBLATS DANS LE DIOCESE DE QUEBEC

Comme les Oblats de Marie Immaculée avaient trouvé un protecteur et un ami sincère tout autant que désintéressé dans la personne de Monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal, ils allaient trouver un autre bienfaiteur dans la personne de Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, d'abord evêque de Sidyme et coadjuteur de Québec, puis archevêque de Québec.

Les Oblats avaient songé à Québec dès 1841 (1). On croyait pouvoir y recruter de nombreuses vocations. Il faudra cependant attendre à l'automne de 1853 (2) pour s'établir dans la ville même de Québec. Entre temps, la Providence ménagera un pied à terre aux missionnaires dans le diocèse de Québec.

Le 26 mars 1842, le Fondateur écrivait au Père Honoart:"Je ne suis pas surpris que Québec et Kingston envient à Montréal ses missionnaires (2a)", mais aucune ouverture n'était encore venue de Québec à ce moment. Cependant, le 18 mai 1842, le Père Jean-Baptiste Honorat, pouvait écrire au Fondateur. "Au sacre de Monseigneur l'Evêque de Toronto (Haut Canada) qui s'est fait dernièrement à la paroisse vis-à-vis de Montréal, j'ai eu l'occasion de voir Monseigneur le Coadjuteur de Québec. Ils veulent des missionnaires. Si nous en avions à lui fournir nous serions leurs hommes; ils ont même un de leurs Grands Vicaires qui a déjà demandé par trois fois de venir commencer son Noviciat à Saint Hilaire (3). J'ai peur, comme ils sont pressés que si nous nous faisons attendre ils aient recours à d'autres (4)."

Il apparaît donc clairement que le père Honorat tenait à la diffusion de sa communauté au Canada. Sur ce point, il rejoignait son Fondateur qui écrivait. "Vous savez, du reste, que la réputation et la gloire de la Congrégation sont entre vos mains. Plus vous serez saints, exemplaires, réguliers, plus le bien se propagera. Vous êtes chargés de l'implanter dans ces vastes régions, car Montréal n'est peut-être que la porte qui introduira la famille à la conquete des âmes dans plusieurs pays. Il faut d'abord s'établir où l'on nous appelle; si Dieu nous bénit, nous verrons plus tard; en attendant, que la bonne odeur de vos vertus attire à vous des ecclésiastiques canadiens... Mais je devance le temps par la pensée; je ne suis point prophète, j'ai pourtant toujours été l'homme des désirs, et quelques-uns de mes voeux ont été exaucés et se sont accomplis (5)."

Le 20 août 1842, le père Honorat revenait, dans une lettre au Fondateur, sur la question de Québec. "On parle d'envoyer deux prêtres de Québec qui ont vocation

1. "On pourrait s'étendre dans d'autres dioceses, tels que Québec..." Mazenod-Mille, 17 juillet 1841.

2. Les Oblats arriveront au Saguenay, diocèse de Québec, le 15 octobre 1844 et se transporteront ensuite à Québec, au faubourg Saint Sauveur (Boisseauville) le 15 octobre 1853. (Codex Historicus de S.Sauveur, 15 octobre 1885). L'acte de visite du R.P. Jacques Santoni, provincial, en date du 18 octobre 1853 porte:"C'est le 16 octobre 1853 qu'ils ont pris possession de leur nouvel établissement." (Actes de visite, p. 15; Archives de Saint Sauveur.)

2 a. Mazenod-Honorat, 26 mars 1842.

3. Il a été impossible de déterminer le nom de ce Grand Vicaire.

4. Archives géné O.M.I., dossier Honorat.

5. Mazenod-Honorat, 9 oct. 1841, cité par T.Rambert, O.M.I., Vie de Monseigneur Charles-Joseph-Eugène de Mazenod,...Tours, 1883, vol. 2, p. 100.

pour nous, mais l'Evêque dit-on ne les autoriserait pas à venir; il serait bon qu'avec le temps nous puissions avoir maison chez eux. Alors nous prendrions leurs sujets; mais il ne veut pas faire les avances. Le Coadjuteur est bien disposé pour nous; malgré cela je crains que quelque autre corps venant de nouveau de France prenne la place avant nous dans le Diocèse. Il serait seulement à désirer qu'en commençant, nous puissions tous faire quelque Mission. Vous voudrez bien s'il vous plait me dire votre pensée sur ces divers projets (6)."

Décidément le bon père est bien résolu d'entrer à Québec, même si les portes ne sont pas encore ouvertes et malgré l'établissement encore provisoire des Oblats à Montréal. Il écrit de nouveau en septembre 1842:"Québec est bien là, il est vrai. Mais sont-ce là les âmes les plus abandonnées? Et puis sous l'Evêque actuel qui est purement un homme du statu quo il n'y a rien à faire et c'est là surtout que subsiste l'opposition contre tout ce qui vient des prêtres français. Jalousie! n'importe, avec le temps et sans le chercher on s'y établira, mais quand on aura un peu plus de sujets canadiens (7)." Puis il continue:"L'Evêque de Montréal pense aussi à cela pour nous. A dessein il nous fera donner des Missions sur les confins de ce côté là. Il faut vous dire que des prêtres de Québec qui de temps en temps nous visitent en passant et interrogent de nos amis, font revenir peu à peu des préjugés. Mais patience. Un de nos torts, dans notre zèle peu réfléchi, a été de nous occuper beaucoup ici et en pensées et en paroles de projets de nouveaux établissements, nous aurions mieux fait de ne pas rêver ainsi haut, de parler un peu moins, et de nous occuper davantage à nous former, à nous réformer, à nous fortifier et à nous surveiller au dehors. ... Dieu qui a eu tant de soin de nous malgré nos infidélités continuera à nous bénir, à nous multiplier et nous étendra quand le temps sera venu pour sa gloire (8)."

De son côté le Fondateur est heureux d'annoncer au Père Aubert en Angleterre: "Les Evêques de Toronto et de Québec nous demandent (8a)." Il n'était pourtant pas encore question de demande formelle, car cela ne viendra qu'en 1844, mais on voit le désir du Fondateur d'établir ses fils dans le diocèse de Québec.

Le 23 octobre 1842, le père Honorat écrivait à Mgr de Mazenod:"Québec viendra un jour, mais ne peut venir que plus tard vu l'espèce de jalousie qu'ils ont là que Montréal les précède maintenant en tout; ils ne voudraient pas avoir l'air de les imiter et il faudra qu'ils les imitent. ... Je le répète, Québec ne pourra venir que plus tard. Nous ne sommes pas cependant sans espoir de fonder une Mission le printemps prochain dans ce Diocèse (8b)." Et le 11 décembre, au p. Aubert:"Il paraît que cette année nous ferons quelques missions dans le diocèse de Québec."

6. Archives gén. O.M.I., dossier Honorat.
7. Ibiden.
8. Ibiden.
8.a. 28 septembre 1842.
8 b. Archives gén. O.M.I., dossier Honorat.

Le père Telmon annonçait la même nouvelle, mais cette fois à Mgr de Mazenod: "... mais selon toute apparence Québec s'ouvrira aussi pour exercer notre zèle. Selon certains rapports on nous demandera une mission pour le printemps, et quand une fois nous aurons mis la main dans ce nouveau champ où pourrons-nous arrêter?" Il parle ensuite d'établissement dans New York et revient de nouveau à Québec. "Mais il nous importe plus de nous établir auparavant dans le Canada et ici la terre ne manque pas. Québec est à 60 lieues de Montréal. C'est un pays tout français, une maison dans cette ville serait ce qui nous conviendrait le mieux; mais il n'y a pas d'ouverture encore et le haut Canada nous présente plus de chances pour une colonie (9)."

Le père Honorat revenait sur le projet dans une lettre au Fondateur. "De peur que je l'oublie, un prêtre qui est en ce moment dans la maison et qui vient de Québec, m'a dit qu'on parle beaucoup dans ce diocèse de nous établir et que Mgr de Lidion (Sidyme) coadjuteur désigné lui-même l'endroit où on nous établira; ce serait à la pointe Lévi, en face de la ville de Québec comme Longueil est en face de Montréal. Je ne sais ce qu'il en adviendra. ... On dit même qu'à Québec pour nous appeler, on attend que nous soyons un peu plus canadiens (9a)."

Est-ce à cause des nouvelles récentes reçues du Canada, nous ne saurions le dire, mais Monseigneur de Mazenod écrivait à l'evçeque de Québec le 10 août 1843, pour lui offrir ses Oblats. L'offre d'ailleurs est assez indirecte.

"Plus que jamais, Monseigneur, je sens le prix de la charité qui nous unit à la grande distance qui nous sépare. Mes enfants ont franchi les mers pour travailler avec tout le zèle dont ils sont capables dans la portion de la vigne du Père de famille gouvernée par nos vénérables collègues dans l'Episcopat au Canada. C'est un lien de plus qui m'unit à des Evêques au service desquels je suis heureux de pouvoir confier un petit détachement de la troupe que j'ai dressée aux combats du Seigneur. J'ai appris avec bonheur de mon saint ami l'Evêque de Montréal qui leur sert de père, que déjà ils ont fait beaucoup de bien dans son vaste diocèse. Toute mon ambition est que ce bien se propage, s'il est possible, dans tout le Canada qui a si bien sympathisé avec eux. Ils sont essentiellement les hommes des Evêques, c'est dans ce but que je les ai fondés, et grâce à Dieu ils se sont pénétrés de cet esprit propre de leur institut. Ainsi si jamais à cause du voisinage il vous convient d'avoir recours à leur ministère, ne vous gênez pas d'après la connaissance que je vous donne, par occasion, des principes qui les régissent."

Monseigneur Bourget qui ne peut certes pas être accusé de vouloir garder jalousement les Oblats pour lui seul (10) ne jugea pas le temps venu pour les Missionnaires d'aller travailler dans le diocèse de Québec. Il retint la lettre et se contenta de transmettre à Monseigneur Joseph Signay les renseignements que ce dernier

9. 11 mars 1843.

9a. 25 mai 1843.

10. C'est Mgr Bourget qui a introduit les Oblats dans plusieurs diocèses du Canada et des Etats Unis et qui en plus d'un cas a décidé le Fondateur à entreprendre ces fondations. Cette intervention fut particulièrement décisive dans le cas de Bytown (Ottawa) et de la nomination du père Guigues comme évêque. En octobre 1844 (le 10 exactement; Arch. de l'Arch. de Montréal, Lettres, vol. 3, p. 432), il se fait l'avocat de Mgr de Juliopolis (Mgr J.-Norbert Provencher). Dans la même

avait demandé à Mgr de Marseille au sujte d'un jeune homme. L'evêque de Montréal ne cache pas sa façon d'agir à son ami, le Fondateur des Oblats.

"Le Père Telmon m'a communiqué la lettre que vous avez écrite à Mgr de Québec. Comme je suis très convaincu que si vous aviez été sur les lieux vous n'auriez pas fait offre de service à ce bon Evêque, j'ai cru de mon devoir de conseiller au P. Honorat de retenir cette lettre. ... Vous me pardonnerez cette liberté peut-être trop grande parce qu'elle procède d'un ardent désir d'empêcher ce qui pourrait tant soit peu compremettre ici l'existence et l'intéret de vos chers enfants. Car je pense qu'il y a à Québec en ce moment de très grands préjugés contre eux et qu'on n'est pas du tout disposé à réclamer leurs services. Ces préjugés se dissiperont avec le temps et la Providence arrangera tout (11)."

Le père Honorat se rangeait facilement et spontanément du côté de Mgr Bourget. Il l'écrit à son Supérieur général. "C'est également dans l entrevue que je viens d'avoir ce matin avec Monseigneur que Sa Grandeur m'a fait connaître ses intentions au sujet de la lettre pour Monseigneur de Québec. Si ce saint Prélat n'avait pas fixé sur lui la responsabilité de cette affaire, malgré que je fusse de son avis, étant sur les lieux au sujet de l'inopportunité d'une pareille ouverture dans les circonstances présentes, je n'aurais pas osé agir ainsi. Aussi avais-je le projet d'envoyer le Père T. au retour de Saint Cyprien laissant le tout entre les mains de la Providence. Il parait que le Bon Dieu en a jugé autrement (11a.)"

Monseigneur de Mazenod se rendit aux raisons de Monseigneur de Montréal au sujet de son avance pour le diocèse de Québec.

10 suite. lettre il parle en faveur de Burlington dans le diocèse de Boston. Le 13 décembre 1843, il revient sur sa lettre du 19 octobre pour insister sur la fondation de Bytown (Lettres, vol. 3, p. 274). Il songeait également aux Iroquois en 1843 (Lettres, vol. 3, p. 276) et les Oblats se rendront à Caughnawaga (Sault Saint Louis) en 1850 (Mgr Bourget à M. Marcoux, missionnaire au Sault St Louis, 20 novembre 1850 (Lettres, vol. 5, p. 248). Le 5 juin 1855, le R.P. Antoine était définitivement chargé de la desserte de la Mission de St François Xavier du Sault St Louis (Lettre de Mgr Jos. La Roque, év. de Cydonia, auxiliaire de Montréal, Lettres, vol. 9, p. 144.) En 1848, il demandait à Sir George Simpson, Gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, la permission pour le père N. Laverlochère de se rendre à la Baie d'Hudson (Baie James), (Lettre du 21 mars 1848; Lettres, vol. 4, p. 444.) Dans un grand cri inspiré par la ferveur apostolique, il écrivait à Mgr de Mazenod le 26 décembre 1845: "Encore une fois, n'oubliez pas Burlington, la Rivière Rouge, les Chantiers, Bytown, le Saguenay, Téniskamingue, Abbitibbi, le St Maurice, Montréal" (Lettres, vol. 4, p. 70). Il intervient encore en faveur de Chicago (Lettre à Mgr O'Regan, évêque de Chicago, 9 décembre 1856; Lettres, vol. 9, p. 482) et il est sérieusement contrarié que la fondation de Pittsburg n'ait pu réussir (L. à Mgr de Mazenod, 11 juin 1849; Lettres, vol. 5, p. 235). Dans son récit de son deuxième voyage à Rome, du 29 septembre 1846 au 4 décembre 1846, il indique au nombre des buts de ce voyage: "3° Concerter avec Mgr de Marseille les moyens les plus efficaces pour propager la foi dans le Diocèse de Bytown, et dans les missions de la Rivière Rouge, Québec, Boston et de l'Orégon, par le moyen des missionnaires Oblats" (p. 2.) Ce tableau ne dit pas parfaitement ce que le saint evêque de Montréal a fait pour la diffusion des Oblats en Amérique, mais il en dit assez pour voir sa largeur d'esprit et l'intérêt qu'il porte aux missionnaires qu'il a lui-même trouvés en France.

11 . Lettres, vol. 3, p. 208. Le 19 octobre 1843.

11a. 19 octobre 1843.

"Je me rends aux raisons que Monseigneur de Montréal croit bonnes pour ne pas faire de tentative dans le diocèse de Québec. Toute ma crainte c'est d'être devancé, parce qu'alors on rencontrerait beaucoup plus de difficultés pour s'y introduire. Je savais bien que Monseigneur l'Evêque ne se souciait pas beaucoup de sortir de l'état apathique où l'on se trouvait chez-lui, mais je ne croyais pas que Monseigneur son Coadjuteur pensait tout autrement. Jetaismal informé apparemment. Cependant je vous recommande de ne pas perdre ce pays de vue. On ne doit pas compter que ceux qui voudraient s'y établir vinssent vous en prévenir.

"Sur le rapport du bien à faire, je crois assurément que Bytown est préférable, mais c'est là un pays neuf qui ne fournira pas de longtemps de sujets, tandis qu'à Québec on pourrait raisonnablement se flatter, qu'y étant connus, on réveillerait des vocations. Voilà mes raisons lorsque j'ai insisté pour que le Père T. fit une apparition à Québec. J'attendrai maintenant le mot d'ordre du bon Evêque de Montréal. Je voudraispourtant que ma lettre parvint à Monseigneur l'Evêque de Québec, car ce prélat doit trouver fort étrange que je ne lui aie pas répondu(12)."

On le voit, Monseigneur de Mazenod lui-même tient beaucoup à l'entrée des Oblats dans le diocèse de Québec. Il avai t écrit au père Honorat le 7 octobre 1843, ce qui nous fera mieux comprendre sa lettre précitée à ce même Père.

"Je suis bien de votre avis qu'on parle trop de ces projets, et même, comme vous dites, qu'on en a trop formés. C'est pourquoi je n'ai pas donné les mains aux projets de Toronto, de New York; si nous ne les faisons pas nous-mêmes, d'autres ne tarderont pas de les faire, et que surtout, attendez-vous à vous voir donner le pion. Avec la tendance qu'ont toutes les Congrégations anciennes et nouvelles de s'établir partout il est impossible qu'on ne vise pas sur un point aussi important. Vous me dites que ce ne sont pas les âmes les plus abandonnées. Oui, mais en vous y établissant, vous vous fournissez les moyens de venir au secours de ces âmes les plus abandonnées sans compter que vous feriez beaucoup de bien aussi à celles qui, pour n'être pas abandonnées, n'en ont pas moins besoin. Plût à Dieu qu'on pût prendre possession de ce poste, dès demain j'y donnerais les mains. j'ai donné à ce sujet mes instructions de vive voix au Père Telmon, il s'en entretiendra avec vous. C'est à dessein que je l'ai fait porteur d'une réponse à Mgr. l'Evêque de Québec; il sondera le terrain et jettera au besoin les premiers jalons d'une oeuvre que je considère comme de la plus grande importance. Vous savez vous-même s'il faut toujours attendre les moments favorables au dire de ceux qui sont accoutumés à marcher lentement. Seriez-vous à Longueil? si vous aviez suivi cette tactique? N'est-ce pas vous qui avez brusqué la conclusion de cette affaire si importante qui eut manqué sans cela (13)?"

"Vous savez vous-même s'il faut toujours attendre les moments favorables au dire de ceux qui sont accoutumés à marcher lentement"; cette phrase en dit long. Monseigneur de Mazenod brule d'entrer à Québec et les retards d'où qu'ils viennent le contrarient visiblement.

Cette pensée se comprend mieux aussi à la lumière de la lettre de la fin de 1843, de la main du père Honorat. Après lui avoir parlé de Bytown, il ajoute: "So-

12. 4 janvier 1844.

13. Manuscrit Yenveux, VII, 39-40 (34). Dans sa lettre de septembre 1842, le père Honorat avait des doutes sur les âmes les plus abandonnées.

yez tranquille, par des gradations de ce genre, nous arriverons sûrement à Québec; mais quand les temps seront venus. Jamais peut-être dans ce diocèse on avait été moins disposé pour des établissements et cela par peur pour d'autres que nous. C'est le statu quo que l'on veut maintenir à tout prix. En laissant cette affaire entre les mains de la providence et de Mgr de Montréal elle réussira certainement le plus tôt qu'il y aura possibilité (13a)."

Monseigneur Bourget eut vent des contrarités éprouvées par le Fondateur au sujet de Québec et d'ailleurs Mgr de Mazenod ne lui cache pas l'état de son âme. Il lui écrit en effet.

"Quelque désir que j'eusse pu avoir d'établir la Congrégation dans le diocèse de Québec avant que d'autres ordres s'y fassent introduire j'adhère entièrement à votre opinion et l'on ne fera aucune tentative pour cela puisque vous pensez que le temps n'est pas opportun. C'était surtout dans l'espérance de pouvoir nous procurer quelques sujets du pays, ce diocèse étant je crois fourni d'ecclésiastiques, car je sais bien qu'on peut fairele bien partout et le projet que vous proposez (14) en est bien la preuve. Une chose pourtant me fait de la peine. C'est que ma lettre étant supprimée, l'Evêque de Québec aura lieu de se formaliser que je ne lui ai pas répondu tandis que je me suis fait au contraire un devoir de remplir sa commission et je lui en rendais compte. Il me semble que même en n'approuvant pas que le Père Telmon en fut le porteur on aurait pu faire passer la lettre au prélat. D'autant que je puis m'en rappeler je ne parlais pas d'une manière trop explicite d'établissement dans son diocèse (15)."

Le 4 mars 1844, le père Telmon s'explique au Fondateur au sujet de la fameuse lettre. "J'avais cru pouvoir donner connaissance au Père Hon. de votre lettre à l'Evêque de Québec que vous aviez bien voulu me communiquer. Le projet de mon voyage à cette fin lui déplut, il en parla à l'évêque de Montréal, et ce fut après une conversation d'une heure qu'il eut avec ce prélat que je fus appelé et que Monseigneur me demanda s'il pourrait voir la lettre; il n'y avait guère moyen de la lui refuser. Je fus immédiatement envoyé en mission, quatre jours après mon arrivée; au retour tout était arrangé comme vous l'avez su." Le Fondateur avait-il adressé des reproches au P. Telmon et celui-ci cherchait-il à se disculper; c'est ce que nous ne pourrions dire.

Comme on peut s'y attendre, Mgr Bourget ne laissera pas son ami dans l'inquiétude et la souffrance. Il écrit le 4 mai 1844.

"Vous me paraissez un peu contrarié de ce que l'on a ici pensé qu'il serait prudent de ne pas envoyer à son adresse la lettre que vous écrivites l'été dernier à Mgr de Québec. J'ai pourtant la confiance que si vous eussiez été sur les lieux vous auriez été de mon opinion. Il nous paraissait évident que toute tentative d'établissement dans le diocèse de ce digne évêque aurait été alors mal vu et qu'il était beaucoup mieux attendre que l'Evêque demandat lui-meme quelques uns de vos Pères que d'avoir l'air de les lui offrir. La Divine Providence a disposé toutes choses pour que vos louables désirs fussent accomplis sans être en rien compromis par

13a. Honorat-Mazenod, 19 octobre 1843.
14. Il s'agit de Bytown.
15. 15 février 1844.

des offres de services et demeurant maitre du terrain pour obtenir des conditions avantageuses à votre congrégation dans l'établissement que Mgr de Québec projete maintenant de faire chez lui. Car je pense que vos Pères vous auront communiqué au long les plans de ce respectable Evêque qui, une fois qu'il sera décidé pour l'oeuvre qu'il a maintenant en contemplation deviendra un puissant protecteur de vos Enfans en ce pays (16)."

Puis suivent quelques conseils pratiques. Il ne faut pas accepter de résidence à la Pointe Lévy, mais bien en la ville de Québec elle-même. Enfin en homme prudent il rappelle qu'il faut du recrutement de France pour que les établissements de Québec et de Bytown ne ruinent pas celui de Montréal. De plus, Mgr de Québec fera les frais de passage de ceux qui lui seront donnés.

D'où venait que Monseigneur de Québec se décidait enfin à demander les Oblats? Nous le savons par Mgr Bourget et le père Honorat. Le premier écrit:"Mgr l'Ev. de Juliopolis (Mgr J.-Norbert Provencher), votre bon ami, à qui vous devez après Dieu l'introduction de vos Pères dans le Diocèse de Québec...(17)" et le second affirme que Mgr de Juliopolis qui a "été fait notre ami intime par notre Saint Evêque de Montréal qui avait pris sur lui de faire les ouvertures à Québec (18)."

Nous possédons en effet une lettre de Mgr Provencher à Mgr Signay, datée de l'Hotel-Dieu de Montréal, le 18 avril 1844.

"Votre Grandeur a-t-elle été satisfaite de tout ce que je lui ai écrit de la bonne volonté des Oblats et des Jésuites? Elle voudra bien sous peu leur faire connaître sa décision, ... si elle ne voit pas des obstacles qui me sont peut être inconnus, les Oblats pourraient prendre une autre direction, dans ce diocèse, s'ils ne voyaient pas l'assurance d'être employés dans le vôtre, ce que je dis pourtant de moi-même, il ne faudrait peut-être pas laisser fermer la porte pendant qu'elle est ouverte. Le père Honorat m'a bien remercié de l'intéret que je prenais à l'honneur et à l'extension de sa communauté (19)."

Les Oblats ne laisseraient certainement pas la porte se refermer, mais qu'allait faire l'Archevêque de Québec? Nous le savons par une lettre du 22 avril adressée à Mgr Provencher.

"Je me propose de parler ce soir aux membres de mon conseil de mes projets relativement aux R.R.P.P. Oblats et je ne doute pas qu'ils ne rencontre l'approbation de tous. Je serais bien aise cependant d'être étayé de leur approbation à cause des petits préjugés qui se sont glissés contre les bons pères, même parmi notre clergé(20).

Ces petits préjugés, Mgr Bourget nous en avait parlé ainsi que le père Honorat. Mgr Provencher le laisse aussi entendre très clairement:"Vous avez enfin des missionnaires dans les Oblats. Il fallait mettre de côté les quand (sic!) dira-t-on(21)."

16. Lettres, vol. 3, p. 369.
17. 10 octobre 1844; Lettres, vol. 3, p. 432.
18. 10 mai 1844; Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.
19. Archives de Québec, R.R. I, p. 122.
20. Archives de Saint Boniface. Microfilm, Archives Deschâtelets, 1748,4/6. Nous renvoyons en appendice la correspondance relative à ce sujet.
21. Mgr Provencher à Mgr Turgeon, Saint Boniface le 26 juin 1844; (Arch. de Saint Boniface, copie des Archives Deschâtelets, film 2165, 26/31.

Maintenant que la question est réglée, Québec ne tardera pas à demander le secours des missionnaires. Deux lettres viendront coup sur coup réclamer leurs services (22).

Dans sa lettre du 25 avril (23), Mgr Signay écrit au père Honorat qu'il lui a été bien agréable d'apprendre de Mgr de Juliopolis que les Oblats sont prets à rendre aux missions de Québec les mêmes services qu'ils donnent à Montréal. Il a d'autant plus de plaisir que certaines missions sont en souffrance. Encouragé par ce que lui a écrit Mgr de Juliopolis, voici ses projets.

Une mission est faite chaque année chez les Sauvages du Saint Maurice (du commencement de mai à la fin de juillet). Il voudrait la confier à un ou deux Oblats pour s'y préparer l'un accompagnerait M. Payment qui les visitera probablement pour la dernière fois.

Il se fait aussi chaque année une mission chez les Montagnais de la côte nord du Saint Laurent depuis le Saguenay jusqu'à la Seigneurie de Mingan. Depuis dix ans, c'est M. Boucher, curé de l'Ange gardien qui la fait. Sa santé baisse et il doit y renoncer après la prochaine mission. Ce monsieur doit partir le 13 mai prochain.

Un autre prêtre établi à la Grande Baie (24) visite les sauvages de Chicoutimi et du Lac Saint Jean. "J'aurais à coeur que deux de vos confrères fussent placés permanamment à la Grande Baie et se partageassent le soin des Canadiens et des Sauvages". L'un irait dans la belle saison visiter les Sauvages en bas du Saguenay. L'autre en beaucoup moins de temps irait à Chicoutimi et au Lac Saint Jean. "Si vous agréez ce projet je prendrai durant l'été des mesures pour assurer une subsistance convenable aux deux nouveaux missionnaires."

Enfin le père Honorat est invité à se rendre à Québec pour discuter sur les moyens de former cet établissement et Monseigneur Signay est assuré que Mgr de Montréal a ce projet pour agréable.

Le père Honorat s'empresse de répondre le 28 avril. "C'est beaucoup d'honneur, dit-il, pour notre petite congrégation que V.G. daigne jetter les yeux sur elle. Etablis comme nous le sommes pour aller au secours des âmes les plus abandonnées, nous irons, Monseigneur, travailler dans votre diocèse, en proportion de nos forces, là ou vous verrez le besoin plus pressant. Sur trois de nos jeunes Oblats, maintenant en retraite pour être promus au Sacerdoce Dimanche prochain, 5 mai, et qui sont les trois seuls destinés pour le moment aux missions sauvages, deux sont

22. Les 25 et 30 avril 1844.

23. Archives provinciales O.M.I., dossier Québec.

24. M. Charles Pouliot. Le 2 décembre 1840, on trouve aux archives du diocèse de Chicoutimi une pétition des francs-tenanciers pour obtenir l'érection canonique de la paroisse (Série XVII, paroisse 9, cote 3, vol. 5). M. Pouliot s'y établit le 4 novembre 1842. (Arch. de Chicoutimi, Série XVII, paroisse 9, cote 5, vol,3, pièce 1: lettre de M. Charles Pouliot à Mgr l'Evêque de Québec, 21 novembre 1842.)

déja désignés, avec l'agrément de Monseigneur de Montréal pour servir de compagnons, l'un à Monsieur Payment, l'autre à Monsieur Boucher. Le compagnon de M. Payment, Fr. Bourassa, sait un peu d'algonquin, à peine pourra-t-il faire dans cette langue un peu de catéchisme, toujours avec le livre sous les yeux, il aura certainement beaucoup à gagner dans cette Mission que Mr Payment... Le second, F. Fisette, n'a été initié à aucune langue sauvage, mais il est choisi pour être instruit quand il sera temps, dans l'idiome des tribus sauvages auxquelles on le destine. Sans le conseil de Monseigneur de Montréal je n'aurais pae encore osé, Monseigneur, vous envoyer ce dernier oblat, vu qu'il n'est point initié du tout dans la langue sauvage. C'est cependant un bon petit sujet qui peut devenir très capable pour ce genre de mission et que je désignerai autant qu'il dépend de moi pour un des membres de l'établissement que Votre Grandeur désire faire au Saguenay.

" Je me rendrai à Québec, mais j'aimerais que mon voyage coincidat avec le départ de nos deux jeunes missionnaires, j'auri le bonheur de vous les présenter et de vous voir les bénir et de les mettre moi-même en voie pour la destination que vous leur avez donnée." Il demande ensuite s'il doit faire quelque préparatif? (25)"

Le 30 avril, Mgr Signay ne perd pas de temps et remercie le père Honorat de sa lettre du 28 dans laquelle il lui annonce qu'il a choisi deux jeunes oblats pour les missions du St Maurice et du Saguenay(26).

En voilà plus qu'il n'en fallait pour mettre le père Honorat au comble de la joie. Il se hate d'écrire au Fondateur, à qui il avait déjà annoncé que Dieu saurait nous multiplier et nous étendre quand le temps sera venu pour sa gloire (27) à la suite de Mgr Bourget assurant que les "préjugés se dissiperont avec le temps et la Providence arrangera tout (28)."

"Québec vient à nous. J'ai reçu coup sur coup deux lettres de Monseigneur de Québec lui-même, demandant d'abord deux de nos jeunes prêtres pour accompagner chacun un de leurs prêtres séculiers qui vont chaque année à une époque voulue évangéliser les sauvages, et cela bien dans l'intention formelle que Monseigneur m'exprime que par là nous prenions possession de ces Missions pour les conduire et les étendre nous-mêmes (29)", écrit le P. Honorat au Fondateur.

Il ajoute que l'un des deux prêtres ira sur la Rivière Saint Maurice et pour la première excursion ne restera que six ou sept semaines absent de la maison, l'autre ira sur le fleuve Saguenay et sera absent pour trois mois. Le père Honorat ne manque pas de dire que l'établissement sur le Saguenay se fera dans un poste où trois prêtres résideraient ayant soin des Canadiens qui s'établissent ça et là et allant visiter dans les temps convenables les sauvages de ces diverses régions. Il a demandé les conseils de Monseigneur de Montréal, et à répondu, sans avoir l'air trop empressé; mais en présentant au dévouement de Monseigneur, nous avons mis en retraite les Frères Médard Bourassa et Nicolas Laverlochère qui étudianet le sauvage au noviciat (30) et le Frère Pierre Fisette qui depuis quelque temps demandait

25. La lettre est datée de Longueil; (Arch. de Québec, PP. O. I, 3.)
26. Arch. Maison Provinciale, dossier Québec.
27. Septembre 1842.
28. Lettres, vol. 3, p. 208 (19 octobre 1843.)
29. Archives générales, dossier Honorat.
30. Mgr Provencher dans une lettre à Mgr Turgeon, datée de Montréal le 22 avril

qu'on l'employat à ces missions. Mgr de Kingston (31) a ordonné les frères le 5 mai, jour de l'octave de Saint Joseph.

La nouvelle réjouit tout le monde. Le 4 mai, le Fondateur écrit au Père C. Aubert:"Et voilà qu'inopinément Mgr l'Ev. de Québec me demande à grands cris nos missionnaires pour son immense diocèse. Il importe d'autnat plus de répondre à son invitation que nous sommes les premiers qu'il appelle (32)."

Le 11 mai 1844, c'est le père Telmon, qui de Québec, écrit au Fondateur. "Le Rev. Père Honorat vous aura déjà écrit pour vous faire part des dispositions bienveillante de Monseigneur l'Archevêque de Québec pour notre maison. Ce prélat a demandé deux des nôtres pour les missions des sauvages de son diocèse. Le Rev. Père Fisette a été désigné pour celle des sauvages montagnais sur le fleuve Saguenay en dessous de la ville métropolitaine, et on m'a confié l'honorable et consolante commission de l'accompagner jusqu'ici et de le présenter au prélat sous les ordres duquel il doit travailler. Monseigneur de Québec étant absent, nous avons été accueillis par son Coadjuteur, Monseigneur de Sidyne, avec une bonté toute paternelle...(33)."

Mgr de Mazenod se hâte de remercier l'Archevêque de Québec. Il écrit le 8 juin. "J'avais eu l'honneur de vous écrire par occasion; mais j'ai appris que ma lettre ne vous avait pas été remise, je serais très mortifié que vous eussiez pu croire que je ne m'étais pas empressé, comme je le devais, de m'acquitter de la commission que vous m'aviez donnée. ... Le Père Honorat me mande que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire pour lui demander quelques missionnaires qui se consacrassent à l'instruction des pauvres sauvages. Je lui répond en lui envoyant un petit (contingent?) de deux missionnaires, mais je fais partir en même temps un troisième sujet qui sera spécialement chargé d'organiser le service de toutes les missions et de s'entendre avec Nosseigneurs les Evêques pour les communautés de missionnaires qu'ils seraient bien aise d'établir dans leurs diocèse (34). Les Missionnaires Oblats de Marie sont essentiellement les hommes des Evêques, ils doivent être prets à marcher à leur premier signal, recevoir leur direction d'eux, n'agir que conformément à leur vue, c'est ce qui me fait désirer que les Evêques les prennent de préférence à portée d'eux, tant que possible dans leur ville épiscopale. Quoiqu'il en soit, Monseigneur, vous pouvez compter sur leur dévouement et sur le zèle qu'ils mettront toujours à seconder votre sollicitude pastorale dans tout ce que vous jugerez à propos de leur confier (35)."

Le père Fisette partait donc le 9 mai avec le père Telmon pour Québec. Ce dernier aura l'honneur de présenter le nouveau missionnaire à Monseigneur. Le P.Fisette

30. suite... 1844, lui annonce:"Les Oblats vont s'attendre à venir à la R.R. sous peu d'années, ils vont je pense faire apprendre le sauvage à quelques uns de leurs pères pour les missions du Saguenay et de la R.R....;(Arch.S. Boniface, copie Archives Deschâtelets, film 2165.)

31. Mgr Réni Gaulin, dans l'eglise paroissiale de L'Acadie. Codex de Longueil, 5 mai 1844.

32. Archives Deschâtelets.

33. Arch. gén. O.M.I., dossier Telmon. La lettre continue:"Les messieurs du Séminaire, dont la maison sert de palais épiscopal jusqu'à ce que l'on ait construit un nouveau, sont pleins de politesse et d'égards pour nous. Ils nous traient bien

devait partir le 13 avec son mentor (M. Boucher) pour le Saguenay. Le père Laverlochère partait le mardi 14 mai sur l'Ottawa jusqu'à la hauteur de 300 à 400 lieues où il travaillerait dans les diocèses de Montréal et de la Rivière Rouge , et le père Médard Bourassa accompagnera M. Payment au Saint Maurice. On ouvrait donc trois missions la même année, malgré le petit nombre d'ouvriers.

Monseigneur Signay est maintenant gagné à l'idée d'avoir des Oblats. Aussi ne manque-t-il pas d'écrire de Nicolet, où il se trouve en visite pastorale, au père Fisette, à Québec, pour lui dire combien il regrette de ne pouvoir assister à son départ pour les missions en compagnie de M. Boucher. Le Vicaire Général pourtant le fera à sa place. Pour faciliter sa mission, il lui donne les mêmes pouvoirs qu'à M. Boucher et même en sa qualité de Vicaire Général de Terre Neuve il lui accorde les mêmes facultés au delà de la Rivière Saint Jean (36).

Le même jour, Monseigneur Turgeon remercie le père Honorat du beau présent qu'il vient de faire dans la personne du père Fisette "qui me parait bien posséder l'esprit de son état, et croyant pouvoir juger par ce début de vos libéralités à venir envers nous, je vous remercie d'avance de ce que vous allez faire en faveur de notre mission du Saint Maurice." Et il ajoute. "Nous allons tellement nous occuper de votre établissement du Saguenay que l'automne prochain nous deviendrons de nouveau l'objet de vos libéralités. ... J'espère que nous obtiendrons là une étendue assez notable de terre pour que les bons P. Oblats que vous nous donnerez puissent y trouver un jour, une partie de leur subsistance (37)."

Le père Honorat sortait d'une entrevue avec Monseigneur, lorsqu'il écrivit à Mgr de Mazenod, sur le bateau à vapeur de Québec à Montréal, le 23 mai 1844 (38). Il lui annonce que les trois jeunes missionnaires sont en marche pour les missions sauvages chacun avec un bon prêtre diocésain qui ne pourra que leur faire du bien sous tous les rapports. Et les jeunes pères sont si fervents en ce moment qu'il n'y a rien à craindre. Le père Honorat vient d'embarquer le dernier, le père Médard Bourassa qui n'est en voyage que pour six semaines. Les pères Laverlochères et Fisette sont partis il y a huit jours chacun pour au moins trois mois. Détail qui ne manque pas d'importance: les deux pères canadiens travaillent pour Québec, ce qui pourra éviter des difficultés et le père Laverlochère pour Montréal.

Les deux jours qu'il a passés à Québec ont été suffisants pour traiter les affaires. Il ne peut assez dire "avec quelle bonté, j'ose dire, avec quelle cordialité le bon Evêque de Québec et surtout le Coadjuteur" l'ont traité. Et c'est sincère. Pour le moment on demande un établissement dans le Saguenay, et on désire

35. suite... mieux que nous n'aurions droit de l'attendre, je veux dire, bien mieux que nous méritons." Il lui annonce que M. Gingras du Séminaire se rend en Europe. "Votre Grandeur saisira aussi avec plaisir cette occasion pour recueillir des renseignements plus détaillés sur une mission aussi intéressante que celle qui s'ouvre ici devant nous."

36. Lettre datée de Nicolet, le 10 mai; (Arch. de Québec, Lettres, vol. 21, p.11)

37. Lettre du 10 mai; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Québec.)

28. Archives Gén. O.M.I., dossier Honorat.

trois pères au moins pour y résider vers le mois d'octobre. On y aura une petite maison suffisante pour trois pères et deux frères et un revenu d'au moins 250 louis dès le commencement. On desservira une population canadienne de 1000 communiants environ établis ça et là dans la contrée. Ils les visiteront et les réuniront aussi souvent que possible et prendront avec le temps toutes les informations sur les sauvages qui bordent une partie du golfe Saint Laurent et sur ceux qui se réunissent au Saguenay. L'établissement est à 25 lieues seulement de l'embouchure de la Rivière, en tout à à peu près 85 lieues seulement de Québec. Et le bon père Honorat se laisse aller à l'enthousiasme. "O Providence! Je ne sais pourquoi c'est nous que le bon Dieu choisit! Ce sont les Jésuites cependant qui avaient ouvert ces Missions et depuis ces bons Pères qui avaient fait déjà beaucoup de bien, Dieu sait comment cette Mission avait été desservie. Mais aussi, avis à nous." Il connaît déjà la réponse du Fondateur, il y a tant de bien à faire, mais il a eu soin de tout laisser à sa sanction. La réponse, il la veut rapide, car il sera appelé vers le mois d'août à aller visiter le Coadjuteur et la place. Les bons Evêques regardent l'affaire comme finie. "C'est plus, Monseigneur le Coadjuteur surtout, qui paraît devoir être pour nous un second Monseigneur Bourget, se félicite que la Providence ait fourni ce moyen pour nous introduire dans le diocèse."

En fait ce sera mieux ainsi. "La jalousie de nation à nation parmi certains membres du clergé que l'on croit devoir ménager, a fait dire tant de choses que l'on est bien aise de rien brusquer. Pas de moyen plus naturel et plus légitime de commencer par ce genre de ministère qui était pour eux une si pesante croix. On nous demandera bientôt je crois autre chose par un sentiment de reconnaissance. ... O mon bien-aimé Père, saignez-vous, au blanc (39), s'il le faut en Rurope pour ce bel établissement; quedis-je, ces établissements, car il y en aura deux autres qui nous rapprocheront davantage de la Baie d'Hudson et de la Rivière Rouge et plus tard nous conduiront peut-être aux Esquimaux que les prêtres n'ont pas encore visités et au milieu desquels cependant réside un ministre protestant."

Il y a en outre un grand avantage: la facilité de placer convenablement et dans les commencements les jeunes prêtres.

Monseigneur Turgeon s'intéressait de plus en plus aux Oblats comme il apparait dans une lettre que lui adresse Mgr Bourget le 29 mai 1844. "Le Supérieur des RR.PP. Oblats m'a dit que V.G. désirait connaître les Règles de leur Institut. Je me fais un devoir de vous transmettre le seul exemplaire que j'ai à ma disposition la priant de le garder jusqu'à ce que je crois avoir besoin de le redemander, si toutefois ce besoin se présente (40)."

Puisque les Oblats iront au Saguenay, il faut préparer la résidence. Monseigneur Signay écrit le 25 mai à M. Charles Pouliot, curé de la Grande Baie pour l'avertir qu'il l'a déjà fait prévenir "qu'il pourrait se faire que vous seriez remplacé l'automne prochain à la Grande Baie par deux prêtres de la Congrégation des Oblats. J'ai lieu d'espérer que ce projet pourra être réalisé, et que meme trois prêtres iront s'établir dans l'endroit, tant pour la desserte des postes du Saguenay que

39. Honorat-Mazenod, 23 mai 1844; Le 18 octobre 1853, le père Honorat écrira cette petite phrase au Fondateur: "A ce sujet pourrais-je vous rappeler ce que vous aviez la bonté de m'écrire il y a bien dix ans. Etablissez-vous à Québec et demandez-moi les sujets que vous voudrez, je vous les donnerai." D'autres pères rappeleront cette promesse du Fondateur.

40. Lettres, vol. 3, p. 387.

pour celles de tous les sauvages Montagnais. Toutefois il n'y aura rien de parfaitement décidé là dessus que dans le mois d'août ou de septembre (41)."

Le 17 juin, Monseigneur Turgeon invite le père Honorat à se rendre au Saguenay. "A la vérité c'est un voyage de plaisir que les gazettes nous annoncent; mais nous pourrons fort bien en faire un voyage d'affaire (42)", puis il l'invite à venir prêcher et se "flatte qu'en bon et saint Oblat de Marie vous allez donner une réponse affirmative sur le tout." Il insiste de nouveau dans une lettre du 25 juin (43). Malheureusement sa lettre trouve le père Honorat en route pour la mission de Saint Lin et le père ne sera libre qu'au mois d'août. En outre il pense que l'affaire à traiter, se fera mieux sans lui. "Je suis assuré de la conclusion qui sera toute bonne vu le vif intérêt que vous portez à l'oeuvre dont il s'agit (44)."

Le 8 juillet le Coadjuteur rend compte de son voyage au père Honorat (45). Vous avez en vue de sauver les âmes, lui dit-il, il y en a beaucoup. La chapelle de la Grande Baie est bien pauvre et beaucoup trop petite. Le presbytère sera assez avancé pour l'hiver pour qu'il soit suffisamment chaud. Il est petit à la vérité, les Oblats souffriront de l'exéguité durant la première année. "Au reste je n'ai pas oublié que ce sont des privations que les Oblats demandent..." Les habitants des lieux ont été heureux d'apprendre la bonne nouvelle. A 30 lieues de l'embouchure il a rencontré des Montagnais heureux d'apprendre que des missionnaires parlant leur langue viendrait. A Chicoutimi, il existe une vieille chapelle, mais il faudra la relever par une neuve. Les terres ne sont point mesurées, et on n'en est qu'à l'espoir d'en obtenir une pour l'avantage des missions. Il y en a une à la Grande Baie, mais sans titre, située près de la chapelle. On est pourtant assuré qu'elle ne nous échappera pas; on fera les démarches nécessaires. Elle mesure trois acres de front sur telle profondeur qu'il plaira au gouvernement de lui donner.

Voilà bien du travail pour des missionnaires. Ils sauront s'en acquitter avec zèle et profit.

Entre temps, des nouvelles sont arrivées de Marseille. L'invitation de Québec réjouit le Fondateur et il ne s'en cache pas dans une lettre à Mgr Bourget (46). "Votre dernière lettre (47) et celle du Père Honorat m'annoncent une nouvelle inat-

41. Lettres, vol. 21, p. 31.
42. Arch. Prov. O.M.I., dossier Québec.
43. Ibiden.
44. S. Lin, 26 juin 1844; (Arch. de Québec, PP.O. I, 7.)
45. Archives prov. O.M.I., dossier Québec.
46. 7 juin 1844.
47. 4 mai 1844. Après avoir manifesté son contentement de l'heureuse solution de l'établissement des Oblats à Québec, Mgr Bourget donne quelques conseils sur les sujets à envoyer. "Si vous permettez que l'établissement projeté dans le diocèse de Québec ait lieu, je crois devoir vous soumettre quelques considérations suivantes. Il va sans dire qu'il faudra du renfort de France pour les Etablissements de Bytown et de Québec ne ruinent pas celui de Montréal. Il serait nécessaire qu'il y eut au moins quatre Pères pour les missions sauvages de Québec, deux pour chaque mission. S'il est question de faire près Québec un chef lieu comme à Longueil il faudra en outre des sujets pour le remplir. Je vous avoue qu'à votre place je ne me presserais pas de les établir à la Pointe Lévy, Paroisse en face de Québec où l'on se propose de leur préparer une résidence. A mon avis, il vaudrait mieux attendre quelques années, pour pou-

tendue; Monseigneur l'évêque de Québec qui n'avait témoigné aucune volonté d'employer nos Pères dans son diocèse écrit plusieurs lettres pour les appeler. Déjà on a mis à sa disposition quelques sujets, et l'on ne demande d'en envoyer d'autres pour organiser le service et former une communauté chez lui. Monseigneur de Juliopolis qui s'est montré très favorable à ce projet réclame pour lui-même des secours auxquels son zèle et son amitié donneraient droit."

Le 20 juin, le Père Telmon écrivait au Fondateur. "Vous savez les affaires de Québec. C'est merveilleux! Quel beau pays, pour un montagnard surtout! Quel bon peuple pour un Français et un Catholique! Quel clergé honnête pour les étrangers! Mais quel pays de cocagne pour un missionnaire, le comparant à celui-ci (Bytown)! Monseigneur le Coadjuteur de Kingston (Mgr P. Phelan) me disait qu'il n'y a pas dans les deux Canadas une place aussi difficile que celle-ci.(48)" Le bon père compare son sort à celui des missionnaires de Québec.

Le 11 juillet, Mgr de Mazenod s'ouvrait au père Honorat. "Vous comprenez facilement quelle a du être ma joie quand vous m'avez appris que le diocèse de Québec s'ouvrait devant nous. Vous savez combien je désirais que ce moment arrivat. La divine Providence a écouté mes voeux, et voilà que vous y êtes introduits sous les meilleurs auspices. Qui aurait cru que vous seriez appelé par Monseigneur l'Archevêque lui-même, qu'il vous ferait un si aimable accueil, ainsi que Monseigneur son Coadjuteur? Tant il est vrai que le bon Dieu dispose les coeurs selon son bon plaisir, car il vous souvient qu'on vous représentait l'Archevêque comme redoutable et difficile à amener à ce qu'il a demandé lui-même (48a)."

Le 9 août, Mgr de Mazenod écrit de nouveau à Monseigneur Bourget. C'est un cri de joie. "Que dirai-je sur Québec? Ce que j'en apprend par votre lettre et par celle de nos Pères me ravi d'étonnement. J'étais à cent lieues de penser à pareille solution. Je ne conservais plus qu'un espoir très éloigné de pouvoir faire quelque bien dans ce diocèse que je ne pouvais pourtant m'empecher de regretter. Et voilà que tout à coup la porte s'ouvre et que j'entrevois la possibilité d'y faire beaucoup de bien. Je n'ai rapporté ici encore que ces conseils de votre expérience pour l'établissement qu'on propose d'y former. Le Père Guigues ne concluera rien sans vous avoir consulté. Je compte assez sur vos bontés pour espérer que vous viendrez même au devant des communications qu'il a à vous faire pour qu'il ne soit pas exposé à prendre une fausse direction. Il est indubitable à mes yeux que vous avez raison de préférer l'établissement en ville, c'est par la même principe qui me faisait désirer de voir nos Pères établis à Montréal. Une chose pourtant m'inquiète ce serait d'éloigner par là notre introduction dans le diocèse de Québec, ce qui est un grand inconvénient. On ne sait pas ce qui peut arriver, mille difficultés peuvent surgir, etc. tandis qu'en répondant tout de suite à l'appel

47 suite...voir faire ce chef lieu dans la Ville Episcopale que de le faire à la campagne. ... Je ferai tout au monde pour détourner Mgr de Québec de faire cet établissement ailleurs que dans la ville, et j'ai lieu de croire qu'il se rendra aux bonnes raisons que je lui donnerai. Toujours est-il à espérer que vous remplacerez à Montréal tous les sujets qu'il faut sacrifier pour Québec et Bytown."(Lettres, vol. 3, p. 368-369). Le 10 octobre, il ajoute que c'est à Mgr de Juliopolis que l'on doit l'entrée des Oblats à Québec et termine:"J'ai cru conseiller au P. Honorat qui est parti il y a quelques jours pour la fondation du Saguenay;d'insister auprès de Mgr de Québec pour être libre de porter la croix là comme ici. Peut-être en jugerez vous autrement." (Ibiden, p.432.)

on prend racine sauf à être transplanté un peu plus tard où il convient mieux pour le bien général qu'on soit établi. D'ailleurs n'est-il pas à craindre de mécontenter Monseigneur l'Archevêque en se refusant à sa proposition qu'il a jugé à propos de faire et qu'il a présenté d'abord sous un point de vue avantageux pour le diocèse? Vous êtes sur les lieux, vous connaissez les personnages, vous peserez dans votre sagesse ces diverses considérations pour suggérer ce qu'il serait plus prudent de faire(49).

Il indiquait donc à Monseigneur Bourget que ses vues prévaudraient sur celles de son représentant qu'il envoyait dans la personne du père Joseph-Bruno Guigues. Ce ne sera pas l'unique fois que le Fondateur des Oblats préférera le jugement de l'Evêque de Montréal à celui de ses propres sujets. Il le savait si rempli de l'esprit de Dieu et si dévoué à l'Eglise et à la Congrégation.

Puisque la question est maintenant définitivement réglée avec les Oblats, Mgr de Québec ne tarde pas à avertir M. Charles Pouliot que trois pères Oblats iront probablement à la Grande Baie (50) et quelques jours plus tard il l'informe officiellement que c'est chose décidée que les Oblats le remplaceront à la Saint Michel (51). Le bon M. Pouliot n'est pas enthousiaste de son déplacement. Il avertit Monseigneur qu'il lui est impossible de faire la souscription pour les missionnaires qui doivent venir, car les gens sont trop pauvres et ils lui doivent encore. Il ajoute en réponse à la lettre du 7 août: "Si comme il peut se faire encore que les pères Oblats ne viennent pas cet automne, Votre Grandeur Monseigneur, pourrait m'envoyer un autre prêtre soit comme vicaire, soit autrement pour m'aider à desservir le Saguenay pendant encore un an, et alors j'aurai le temps de clairer mes affaires dans la Grande Baie (52)." Il ajoute encore une autre raison pour le délais des Oblats. En attendant à l'année prochaine dit-il, à introduire les pères Oblats dans le Saguenay, leur lieu de résidence devra être à Chicoutimi qui sera en même temps la place la plus centrale des missions du Saguenay. La Grande Baie pourra se diviser dès l'année prochaine en deux paroisses où deux curés pourront vivre assez convenablement avec la dime des grains. Enfin il mentionne qu'il ne veut pas perdre son salaire qu'il a bien gagné et de plus il est estimé de tous au Saguenay.

Enfin, puisque Monseigneur insiste, il fera la souscription (53). Quant à réparer la cheminée, ce sera difficile puisque les maçons sont pris ailleurs. Evidemment le bon curé n'est pas pressé de céder sa place. Il ajoute: "...cependant j'ai bien passé deux hivers au moins sans avoir de cheminée, les RR. PP. Oblats passeront bien un hivers (sic) au moins sans en avoir; ils pourront facilement mettre deux poêles dans le presbytère en fesant (sic) passer les tuyaux par la couverture bien arrangée avec des taules (sic), et ils seront aussi bien pour l'hivers qu'avec une cheminée: ce n'est pas manque de bonne volonté, Monseigneur, mais je ne peux pas faire l'impossible (54)." Encore une fois la question de salaire revient sur le tapis. "Si je parle de mon salaire ce n'est pas parce que j'y suis attaché mais j'en ai besoin. J'espère que les PP. Oblats se feront un devoir de retirer le reste..."

48. Arch. gén. O.M.I., dossier Telmon.
48 a. Mazenod-Honorat, 18 juillet 1844; (Manuscrit Yenveux VII, 34-36 (29).
49. Arch. de Montréal, Oblats I.
50. Lettres, Vol. 21, p. 31. 9 août 1844.
51. Lettres, vol. 21, p. 61. 31 août 1844.
52. A Mgr Signay, 22 août 1844; (Arch. de Chicoutimi, Série XVII, par. 9, cote 5, vol. 3, pièce 8.)

Le 13 août, le R.P. Joseph-Bruno Guiguos se rendit à Québec en compagnie du père Honorat pour traiter de l'établissement (54a). Au cours de l'entrevue, on accepta définitivement la mission.

En attendant le départ pour le Saguenay, les missionnaires reviennent de leur première excursion auprès des indiens. Le père Flavien Durocher est arrivé le premier, après avoir remonté la rivière Saint Maurice à la hauteur de 150 kilomètres. Il a mis vingt-six jours pour monter et six seulement pour redescendre. Il n'a fait que 43 portages en montant, s'est permis de coucher sous la tente et sur la dure et de se faire dévorer par les maringouins. Ce fut le premier noviciat missionnaire des Oblats au Canada. Il a même pu par interprète catéchisner et confesser et en est revenu plein de consolation.

Le père Médard Bourassa, lui, "est fait absolument pour les missions sauvages, déjà il a découvert le moyen d'aller l'année prochaine cinquante lieues plus loin pour évangéliser d'autres tribus infidèles (55)." De plus il a appris que cette mission pouvait se faire par le Saguenay, et qu'on pourrait réunir ensemble les deux missions (56). Il pourrait parait-il y parvenir du Saguenay en sept ou huit jours alors qu'il en faut vingt-six des Trois Rivières. Il a même ramené un petit indien très charmant agé de 15 ans qui lui servira beaucoup pour apprendre la langue (57).

Quant au père Pierre Fisette, il reviendra le 10 août. Il a envoyé de ses nouvelles durant la mission et il semble très content. Le voyage sur les bords du Saint Laurent a comporté ses peines et ses périls et le jeune missionnaire a même une fois courru un grand danger sur l'eau.

Le dernier missionnaire, le père Nicolas Laverlochère n'a pu faire parvenir qu'une lettre, mais il se montre missionnaire zélé, très prudent et très réservé. Il ne parle preque que de son compagnon, qui est "à la vérité dux verbi et le dux sous tous les rapports. Sa mission est la plus considérable et celle où on prêche le plus grand nombre de tribus (58). Le Gouverneur de la Baie d'Hudson tout protestant qu'il est a donné ordre de bâtir une chapelle catholique à Abbitibi qui est le poste le plus

53. La liste de souscription porte 135 signatures s'engageant à donner chacun 5 schellings à dater du 1er octobre 1844. Elle est datée du 6 octobre 1844. (Arch. de Chicoutimi, Série XVII, paroisse 9, cote 3, volume 5, pièce 60.)

54. Lettre de M. C. Pouliot en date du 13 septembre 1844. (Ibiden, pièce 9)

54a. Codex de Longueil, 13 août 1844. Nous le reproduisons en appendice.

55. Honorat-Mazenod, 9 août 1844; (Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.)

56. Des essais infructueux ont montré combien serait difficile cette route du Lac Saint Jean pour aller au Saint Maurice.

57. Honorat-Mazenod, 9 août 1844.

58. Ibiden. On voit par une lettre de Mgr Turgeon à Mgr Provencher (24 novembre 1842) que cette mission devait d'abord se faire par le R.P. Duranquet, Jésuite. "Un des Jésuites le Père Duranquet étudiant actuellement l'algonquin au Lad des deux-montagnes, doit se joindre à Mr Moreau le printemps prochain pour aller faire la mission que ce dernier fait depuis quelques années et aviser aux moyens de placer une mission permanente entre Téniskaming et Abbitibbi. Cette mission sera commune aux deux diocèses et sera soutenue à frais communs." (Arch. de S. Boniface, copie microfilmée aux Archives Deschâtelets, film no 1744.)

éloigné et le principal après Téniscamingue. Il doit revenir à Bytown vers le 15 août.

La première expérience missionnaire a donc été comblée de succès. Elle augure bien des futures expéditions et donne du courage aux apôtres qui devront partir pour le Saguenay.

A la fin de septnebre, Monseigneur de Mazenod écrit au père Guigues pour lui donner ses vues sur la fondation de Québec.

"Lorsque je soupirais après le jour de notre introduction dans le diocèse de Québec, j'étais loin de penser que vous y seriez appelés avec tant d'empressement et si tôt établis. On n'avait représenté la chose comme excessivement difficile et probablement encore assez éloignée. Je tenais pourtant beaucoup à ce que personne nous devançat dans ce vaste champ, et voilà qu'à peine les préliminaires étant faits on vous y établit de façon à ouvrir devant vous la voie pour arriver aux Sauvages. C'est pourquoi, c'est bien beau et bien consolant, mais ce n'est pas encore tout ce que j'aurais voulu. Je regarde toujours comme bien important d'avoir au moins une petite résidence à Québec même, précisément parce qu'aucune société ne s'y est encore établie, et que tout l'intérêt portera sur vous, bien entendu si vous êtes dignes de votre vocation, et si vous présentez l'exemple des vrais vertus religieuses, car Dieu vous préserve qu'on fit, le second tome de ce qui nous a tant fait génir dans le diocèse de Montréal, où il a fallu rencontrer un Evêque aussi bon que Monseigneur Bourget pour n'en avoir pas été chassés à coups de pieds et aussi à coups de sifflets. En attendant cette résidence, il faudrait au moins un pied à terre qui grandirait plus tard jusqu'à une maison véritable. Il est essentiel de profiter des dispositions actuelles des deux Prélats qui ont su apprécier votre zèle et votre dévouement et qui se sont montrés si bons à votre égard. Du reste l'établissement que vous avez formé sur le Saguenay semble nous présenter de grands avantages pour évangéliser les Sauvages, subline mission que nous ne saurions assez remercier le Seigneur de nous l'avoir confiée. La voilà constituée par le choix que vous avez fait des quatre sujets qui ont été fonder cette maison. Rien de mieux que d'avoir nommé notre cher Père Honorat Supérieur, il mérite à tous égards cette marque de confiance; vous ne sauriez croire l'admirable lettre qu'il m'a écrite au sujet de votre arrivée...(58a). Suivent quelques conseils sur l'administration financière du père Honorat.

Comme l'heure du départ approche, il faut penser aux préparatifs. L'opération sera facile puisque Monseigneur de Sidyme veut bien penser à tout et voir à ce que les missionnaires ne manquent de rien rendus au Saguenay (59). Voilà qui est bien providentiel car à Longueil on n'a que le quod justum; quant aux livres, le père Honorat espère bien se les procurer à Québec. Les quelques doubles qu'on pourrait avoir sont destinés à une mission qu'il faudra fonder aux Etats Unis sur le Lac Champlain (60). Enfin il demande la faveur de faire la retraite avec ses confrères à Longueil. La retraite se termine par la remise des obédiences.(61) Le R.P.Rodrigue Villeneuve qualifie cette cérémonie de "Spectacle émouvant qui rappelle Saint Dominique envoyant ses seize premiers compagnons deux à deux à la conquête du monde(62)." Les Oblats iront deux à Bytown, deux aux chantiers, deux en Abbitibi, deux aux Town-

58 a. Mazenod-Guigues, 25 septenbre 1844; (Manuscrit Yenveux, VII. 43 (36-37-38).

59. Honorat-Sidyme, 26 août 1844; (Arch. de Québec, PP. O. I, 9.)

60. Honorat-Sidyme, 18 septembre 1844; (Ibiden, PP. O. I, 10.)

61. Eugène Marcotte, O.M.I., La Province du Canada à ses origines, dans Etudes Oblates, 2 (1943), p. 168.

62. Notes manuscrites conservées aux Archives Deschâtelets, Ottawa.

ships, quatre à Longueil et quatre au Saguenay. Le père Honorat qui espérait être du nombre des apôtres du diocèse de Québec (63) en est nommé le supérieur et sera accompagné des missionnaires qui ont parcouru le Saint Maurice et le Fleuve Saint Laurent au cours de l'été: les pères Médard Bourassa, Pierre Fisette et Flavien Durocher, encore novice.

Partis de Longueil le 2 octobre, ils sont à Québec le 3, où une cérémonie de départ des missionnaires présideée en la chapelle du Séminaire par Mgr Turgeon a lieu le 9 octobre (64). Ils arrivent à la Grande Baie le 15 (65), en la fête de sainte Thérèse. Comme la grande sainte, le père Honorat sera sans cesse sur la brèche à la recherche des âmes. Il se fera tout à tous et sera à la fois missionnaire, curé, prédicateur, colonisateur, conseiller et juge de paix.

Les habitants avaient été prévenus de la bonne nouvelle par une lettre pastorale de Mgr Joseph Signay, en date du 27 septembre (66). Il leur annonçait que dans le désir de pourvoir plus efficacement tant à leurs besoinsspirituels qu'à ceux des pauvres peuplades sauvages qui habitent les régions du Nord, il avait formé le projet d'établir au milieu d'eux unecompagnie de missionnaires qui fut composée d'un assez grand nombre de membres pour que les différents postes qu'ils habitaient puissent être desservis plus régulièrement et qu'en meme temps que les secours de la religion seraient portés tant dans ces différentes localités que chez les peuplades sauvages, l'endroit le plus populeux de la rivière Saguenay n'en fut pas privé. C'est dans ce but qu'il a prié les Révérends Pères Oblats maintenant établis à Longueil, dans le diocèse de Montréal, tous les arrangements nécessaires pour que quatre d'entre eux aillent fixer leur demeure au milieu d'eux, et dans quelques jours ces dignes missionnaires se rendront à destination.

Le 3 octobre, l'Archevêque donne le décret d'établissement des Oblats dans le diocèse de Québec (67) et le lendemain, par un document officiel, il confie au Père Jean Baptiste Honorat et à ses successeurs, "le soin des fidèles de la mission de Saint Alexis de la Grande Baie, sur le Saguenay, et de ceux de tous les autres établissements qui se sont formés ou qui se formeront par la suite sur les bords de cette rivière", le soin des "sauvages des Postes du Roi et de la Seigneurie de Mingan" et enfin le soin "de tous les sauvages fidèles et infidèles qui habitent la partie nord du mon diocèse au delà des paroisses qui y sont formées (68)." C'était un véritable empire que les Oblats recevaient en partage.

63. Honorat-Sidyne, 26 août 1844; (Arch. de Québec, PP.O.I, 9.)

64. Rodrigue Villeneuve, O.M.I., Notes manuscrites; (Archives Deschâtelets.)

65. "Les R.R. P.P. Oblats dont les noms suivent: J. B. Honorat, Flavien Durocher, Médard Bourassa, & Pierre Fisette, envoyés par Monseigneur l'Evêque de Québec pour s'établir à la Grande Baie & de là desservir les divers postes canadiens du Saguenay & les missions des Sauvages montagnais, sont arrivés à la G^de^ Baie, le jour de Ste Thérèse, 15 Octobre 1844." Signé: J.B. Honorat; (Délibérations de la Fabrique de Saint Alexis.)

66. Arch. de Québec, Insinuations, N, p. 107.

67. Ibidem, Insinuations, N, p. 111; Arch. de Saint Sauveur, Acte de Visite, p. 1-3.

68. Lettres, vol. 21, p. 102.

ARCHIVUM GENERALE O.M.I. ROMAE

L'Evêque donne ensuite aux missionnaires d'amples pouvoirs, les autorise à recevoir les dimes et autres oblations autorisées dans le diocèse et les avertit qu'en leur qualité de missionnaires des sauvages des Postes du Roi et de la Seigneurie de Mingan ils recevront de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson un traitement de cent guinées par année, sans compter que la Compagnie se charge du transport du missionnaire et de son entretien durant la mission. Quant aux missions du Saint Maurice et autres elles se feront avec les allocations de la Propagation de la Foi, cette allocation sera remise chaque printemps.

Comme l'établissement de Chicoutimi renferme une population assez considérable, il faudrait y faire de fréquentes visites et il serait à propos d'y ériger une chapelle aussitôt que possible. Quant aux autres établissements du Saguenay, on les visitera deux fois l'an. La Propagation de la foi a l'habitude de faire les frais de cette visite, mais il serait à souhaiter que les intéressés fussent chargés de ce soin (69).

Le 18 octobre, nouvelles instructions de l'Archevêque pour faciliter le travail. Il leur recommande en particulier de ne laisser s'introduire aucun usage qui soit contraire à la discipline généralement en usage dans le diocèse, car ces établissements formés ou à former doivent entrer tot ou tard dans la ligne des paroisses. Enfin, il est "recommandé d'avoir tous les égards possibles pour les membres de l'Honble Compagnie de la Baie d'Hudson, avec lesquels il est important que vous viviez continuellement en bonne intelligence (70)."

A peine arrivés au Saguenay, les Oblats ne tardent pas à donner de leurs nouvelles à l'autorité diocésaine. Le père Honorat écrit le 16 octobre. Vos missionnaires, dit-il, sont arrivés hier après avoir été retardé sur le Saguenay. Ils ont eu la peine de ne pouvoir dire la messe à Tadoussac, n'ayant pu trouver les hosties, même après avoir fouillé toutes les valises, mais oubliant une petite caisse. Il est enthousiaste de l'accueil de M. C. Pouliot, de l emplacement qui "semble devoir être agréable dès à présent et même pour l'avenir", du presbytère qui est plus grand qu'on ne l'avait pensé et sur les bons effets de la lettre circulaire de Mgr l'Evêque. Il n'a encore pu voir ses gens, mais déjà les habitants de ce côté de la Baie parlent du besoin d'une église, puis viendrait Chicoutimi où les protestants font mine de construire. Le père Honorat va donc commencer son oeuvre de constructeur au Saguenay. Elle sera immense.

Puis on n'oublie pas qu'on est venu au Saguenay pour y travailler. Les pères Fisette et Durocher, ajoute le père Honorat (71), vont partir demain pour les postes canadiens de l'Anse St Jean, la Rivière Sainte Marguerite, l'Anse à l'eau, Tadoussac, etc. Après tois ou quatre semaines ils reviendront se mettre à l'étude de la langue. De leur côté les pères Honorat et Bourassa ne perdront pas leur temps, ils emploieront ce temps à connaître la Grande Baie et Chicoutimi et à se fixer auprès de leur Saint Alexis (72).

69. Lettres, Vol. 21, p. 102.

70. Arch. de Saint Sauveur, Documents épiscopaux, p. 9-10.

71. Honorat-Sidyme, 16 octobre 1844; (Arch. de Québec, PP. O. I, 11.)

72. Ibidem. Les Oblats étaient chargés et de Saint Alexis et de Saint Alphonse de l'autre côté de la Grande Baie. Saint Alphonse est aujourd'hui Bagotville. Le 28 octobre 1844, le père Durocher écrivait à Mgr Turgeon pour lui rendre compte de

Il n'y a pas d'église à construire à Saint Alexis, mais elle ressemble à l'étable de Bethléem. Le presbytère est bien, mais est-ce oubli, distraction, ou malheur, les missionnaires ont oublié leurs couchettes à Québec (73)!

Le 19 octobre 1844, Monseigneur se montrait heureux d'apprendre que la mission de M. Bourret avait bien réussi et qu'il avait engagé les colons du Saguenay à se côtiser pour pourvoir à la subsistance des missionnaires. Mais il avait bien hâte de recevoir des nouvelles de leur arrivée à la Grande Baie, il croyait qu'ils y seraitne pour le deuxième dimanche, "mais je vois, dit-il, qu'on vous a fait marcher trop vite, puisque M. Bourret m'informait le 14 que vous étiez à l'Anse Saint Jean à 10 lieues de la Grande Baie (74)."

Le père Honorat avait promis de s'employer à connaître la Grande Baie et Chicoutimi. Il tint parole et en fait rapport à Monseigneur de Sidyme le 14 novembre (75), un mois après son arrivée. Il regrette de n'avoir au début eu le temps d'envoyer seulement quelques mots à M. Cazeau. Il le remercie de tous les objets reçus, sauf le beurre qu'il faudra trouver au hangar de M. Peter McLoed (76). Comme dessert, il aimerait recevoir un quart d'oignon...

Les choses semblent avoir pris une bonne tournure. Les gens de la Grande Baie, de la rivière Mars Simard et de Chicoutimi se sont engagés soit à payer la dime soit à une allocation de 5 schellings. Ils n'ont encore rien fait de spécial pour les gens, on ne les a même pas invité à se confesser et pourtant le confessional du père Honorat est toujours occupé comme au temps des missions ordinaires. On ne pouvait s'attendre à mieux.

Après s'être rendu à Chicoutimi, le père conclut que c'est au village au moulin qu'il faudrait la chapelle. La chapelle de la rivière au moulin est en très mauvais état. Les gens de Chicoutimi se sont décidés à fairele chemin qui les fera communiquer par terre avec eux. Il n'a pas eu un seul jour de repos les trois

73. suite... sa mission. "Deux jours après notre arrivée à la Grande Baie nous fûmes chargés le P. Fisette et moi de visiter les postes du Saguenay dans le pays d'aval. Nous terminons aujourd'hui." Puis suivent les statistiques:

Anse S. Jean: 13 familles, 76 personnes, 40 communiants. Ils furent bien attentifs.

Petit Saguenay: n'ayant point de voiture d'eau, nous continuâmes notre route. Ces gens ont fait leurs devoirs à la Malbaie.

Rivière Sainte Marguerite: 5 familles catholiques, 43 âmes, 26 communiants. Les pères ont reçu l'abjuration d'une protestante.

Petites iles: 2 familles, 7 personnes, 2 communiants.

Anse à l'eau: bien reçu par M. Pentland de la Compagnie Price et par M. Bardston de la Compagnie de la Baie d'Hudson. "Une des bouches de l'enfer"; une personne s'est confessée.

Pointe aux bouleaux, c'est-à-dire Anse Sainte Catherine et Rivière aux Canards: 83 personnes, 41 communiants, environ 12 familles abénakis de Bécancour.

Tadoussac: 2 familles catholiques, 7 personnes, 4 communiants.

La lettre est datée de Tadoussac; (Arch. de Chicoutimi: Série XVII, par. 1, cote 5, vol. 2.)

73. Honorat-Sidyme, 16 octobre 1844.

74. Lettres, vol. 21, p. 108.

75. Arch. de Québec, PP. O. I, 12-13.

qu'il a passé à Chicoutimi; il a confessé presque tout le temps. Il a également visité les agents de M. Price qui ont été excellents.

Nous aimerions bien avoir quelques nouvelles envoyées par le père Honorat à son Supérieur général sur ses impressions d'arrivée au Saguenay, mais nous n'aurions rien avant une lettre datée de la Rivière au moulin sur le Saguenay le 15 juillet 1845 , ce qui dépasse les cadres de la présente étude.

Une lettre de Monseigneur de Mazenod à Mgr Bourget, le 6 février 1845 est particulièrement intéressante. "Je m'étais résigné sur les dispositions peu favorables de Mgr l'Archevêque de Québec lorsque vous craignites même de laisser passer une de lettres. Quelle n'a pas été ma surprise quand j'ai appris qu'il s'était montré si favorable à nos Pères. C'est une conversion que j'ai attribué à vos bons offices et à ceux de Mgr de Juliopolis. Que Dieu en soit béni. Il est certain qu'il s'est montré très bon pour l'oeuvre et pour les ouvriers et je ne doute pas que que vous me disiez dans une de vos lettres ne se fasse. ...

"Je ne dois pas oublier de vous dire que Monseigneur de Québec m'a écrit une très aimable lettre pour me remercier de lui avoir donné nos Missionnaires pour le service de son diocèse. J'espère que votre prophétie se réalisera lorsque vous prévoyiez l'époque où ce prélat deviendrait le protecteur de nos Oblats de Marie Immaculée (77).

L'Archevêque de Québec ne cache pas sa joie à son ami de la Rivière Rouge, Monseigneur Provencher. Il lui écrit de Québec le 12 décembre 1844. "La Mission d'Oblats établie au commencement d'octobre dans le Saguenay se compose de quatre missionnaires, les R.R. P.P. Honorat, Fl. Durocher, Fiset et Bourassa auxquels il s'en joindra un 5e et peut-être un 6e l'année prochaine. Les bons Pères sont chargés du soin des Canadiens établis dans le Saguenay, des sauvages des Postes du Roi, enfin de ceux du Saint Maurice qu'ils iront visiter par le lac Saint Jean (78).

Il semble aussi tout heureux de parler de cette fondation dans son rapport à la Sacrée Congrégation de la Propagande sur l'état de son diocèse en 1846, quelques années après l'arrivée des Oblats. Après avoir parlé des missions du Lac Abbitibbi et de la Rivière Saint Maurice, il ajoute: "Outre ces deux missions, que l'archevêque a fondée en 1839, il a encore établi en 1844 une maison de prêtres Oblats de Jésus et Marie dans le Saguenay, fleuve dont les bords n'avaient été habités quelques années auparavant que par des sauvages à qui il n'était pas possible d'envoyer des missionnaires que pendant quelques mois de l'été. Une population canadienne assez considérable s'étant établie dans cette localité, l'arche-

76. Le Sieur Peter McLoed, surnommé le "Roi du Saguenay" causera plus d'une fois des difficultés au bon père Honorat, mais plus d'une fois aussi, le "Roi" devra baisser pavillon devant celui que les gens appelaient "le Père Supérieur".

77. Arch. de Montréal, Oblats, I. Le conseil général le 16 décembre 1844, note: "Mgr de Mazenod fait part au Conseil d'une lettre de Mgr de Québec. Monseigneur de Québec exprime une vive satisfaction de voir nos Pères établis au Saguenay dans son diocèse et en témoigne toute sa reconnaissance à notre Révérendissime Supérieur."

78. Archives de Saint Boniface, copie des Archives Deschâtelets, film 1748.

vêque a envoyé à son secours cinq prêtres qui se sont fixés au milieu d'eux et qui de là visitent les sauvages qui habitent les terres environnantes. Ces chrétiens sont tous devenus chrétiens fervents et exemplaires.

"L'archevêque prend actuellement des mesures pour envoyer l'année prochaine deux missionnaires chez une nation sauvage appelée Nasquapy (79). Ces sauvages ignorés et presque inconnus qui habitent unpays très éloigné et difficile n'ont encore jamais eu le bonheur d'etre évangélisés. Il y a tout lieu d'espérer que suivant l'exemple de leurs voisins les montagnais qui habitent les environs du Saguenay ils ouvriront les yeux à la lumière de l'évangile et augmenteront le hombre desfidèles enfants de Dieu (80)."

D'autre part l'Archevêque n'avait pas manqué d'annoncer à la Propagation de la Foi de Lyon son désir de fonder une résidence d'Oblats au Saguenay, dès le 8 mai 1844. "J'ai encore dessein de fonder à la Grande Baie sur la Rivière Saguenay, poste situé à environ 60 lieues de cette ville, une maison de prêtres de la Congrégation des Oblats, dont la maison-mère est dans le diocèse de Marseille, pour prendre soin des sauvages des voisinages et des établissements qui se forment rapidement sur les bords de cette rivière. J'espère que dès l'automne prochain, deux et même trois de ces bons Pères pourront aller y établir leur résidence. ..." Puis vient la question pratique de finance. "... une somme égale à celle dont nous lui avons rendu compte en 1842, ferait probablement notre affaire, et nous mettrait surtout en état de réaliser nos projets par rapport à l'établissement d'une maison d'Oblats sur le Saguenay (81)."

79. Il faudra plusieurs années avant que cette mission puisse avoir lieu. Mgr Turgeon en fait deux fois mention à la Propagation de la Foi. "Déja quelques prêtres de la Société des Oblats de M.I. se préparent à aller visiter, au printemps, la tribu, encore payenne des Nascapis, qui occupe la hauteur des terres entre la Baie d'Hudson et la partie inférieure du S. Laurent". 26 décembre 1851; (Arch. de la Prop. de la Foi de Lyon, 1852, liasse Canada.) "Une mission va s'ouvrir chez la nation infidèle des Nascapis, qui occupe la hauteur des terres entre la partie inférieure du S. Laurent et la Baie d'Hudson. Des missionnaires vont aussi être envoyés sur la côté du Labrador, réunie par le Saint Siège au diocèse de Québec, dans le cours de cette année..." (Ibiden, 1853, liasse:Canada.) Et à la Prop. de la Foi de Paris. "Une mission va s'ouvrir chez la nation infidèle des Nascapis, quioccupe la partie inférieure du S. Laurent et la Baie d'Hudson. Des missionnaires vont aussi être envoyés sur la côte du Labrador, dernièrement réunie par le Saint Siège au Diocèse de Québec..." A M. Bérard des Glajeux, Président du Conseil Supérieur de la Propagation de la Foi, Paris. 21 décembre 1852. (Arch. de la Prop. de la Foi de Paris, F. 190 a: Québec, 1844-1891.)

80. Mémoire sur l'état du Diocèse de Québec en 1846; (Archivio della S.C. de Prop.Fide, Scritture rif.tenei Congressi, America Settentrionale, Canada, Nuova Brettagna, Labrador, Terra Nuova, 1842-1848, vol. 5, ff. 827 v.) Le mémoire est daté du 7 novembre 1846.

81. Arch. de la Prop. de la Foi de Paris, F. 190 a: Québec 1844-1891. Extrait d'une lettre de Mgr l'Evêque de Québec au conseil central de Lyon. (Cet extrait a été transféré à Paris.)

On pourrait s'attendre à ce que les journaux fassent écho à cet événement qui devait avoir une si importante influence sur la région du Saguenay. Au contraire, ils se montrent très laconiques. Une seule petite phrase dans le Journal de Québec du 12 octobre 1844 sous le titre de Mutations dans le diocèse de Québec "R.R.P.P. Oblats au Saguenay". Peut-être était-ce pour ne pas éveiller les susceptibilités!

Ainsi commençait l'oeuvre apostolique des Oblats dans le diocèse de Québec. Ils y entraient par la porte du Saguenay. Neuf ans durant, ils s'y dévoueront dans les oeuvres de prédication, du ministère paroissial, de la colonisation et des missions indiennes. Ils sillonneront tout le littoral du Saint Laurent, l'intérieur du Saguenay et du Lac Saint Jean, l'intérieur même du Labrador. Après leur départ de la Grande Baie des Ha! Ha! pour s'établir dans la ville même de Québec, ils continueront pendant plusieurs années à résider soit aux Escoumains, soit à Bethsiamits, soit à la Pointe Bleue. Des Oblats à la figure légendaire tels les pères Charles Arnaud et Louis Babel, grands missionnaires, linguistes, géographes et découvreurs illustreront ces missions. Tour à tour les Oblats travailleront dans un territoire qui fera partie de l'Archidiocèse de Québec, de l'Archidiocèse de Rimouski et des diocèses de Chicoutimi, du Golfe Saint Laurent, de Terre Neuve et du Vicariat apostolique du Labrador.

Leur nom restera attaché au sol même comme on le voit par le Lac des Pères à Notre Dame de Latérierre, village fondé par le père Honorat, ou dans les contés qui portent leur nom: Charpeney, Coopeman, Honorat, Durocher, Babel, Arnaud, Cauvin, Lemoine, Boyer etc.

Mais ce qui est plus, leur nom et leur souvenir resteront vivaces même après un siècle dans la mémoire des habitants et dans le coeur des populations de la région de la Grande Baie et de Chicoutimi. Leur premier supérieur, le R.P. Jean-Baptiste Honorat s'est même acquis la réputation de thaumaturge. Le Père Durocher fut surnommé Kattsheillnius, "Le Vieillard" car les sauvages ne l'avaient vu qu'en cheveux gris, et il fut au poste jusqu'à 76 ans. "Le "Roi de Betsiamits" et le "Pape des Montagnais", le Père Charles Arnaud a passé 64 ans sur la Côte Nord, construit 14 chapelles, organisé le matériel et le spirituel de ces lointaines missions et, chose inattendue, il a monté à Betsiamts un musée d'histoire naturelle digne de la célébrité. Depuis le jour où, simple diacre, il a vu trois Iroquois venir à lui spontanément dans les rues d'Albany (New York), jusqu'à sa mort à 88 ans, le Père Arnaud fut l'idole - et presque l'idôlatre des sauvages (82)." Il les ainait tellement et les défendait si bien que Son Excellence le gouverneur général demanda un jour à quelle tribu il appartenait (83). Le père Louis Babel fut l'homme des grands voyages et l'apôtre des Naskapis.

82. Victor Tremblay, Les Oblats au Saguenay, dans Etudes Oblates, 3 (1944), p. 15 et sv.

83. Arnaud-Chirouse, 11 février 1853. "...je suis vraiment sauvage. Les Montagnais de Mingan m'on salué comme tel, et dans une députation de nos Indiens auprès du Gouverneur du Canada où je leur servais d'interprète Son Excellence demanda à Monseigneur l'Archevêque (quelle nation j'étais, il m'avait pris pour un sauvage. (Arch. Deschâtelets.)

Voilà l'oeuvre colossale que devaient accomplir les Oblats sur la Côte Nord, au Saguenay et à l'intérieur du Labrador, tels furent les fruits contenus dans l'humble début de leur entrée au diocèse de Québec, en la fête de Sainte Thérèse d'Avila, le 15 octobre 1844.

Gaston Carrière, O.M.I.

APPENDICE I

CORRESPONDANCE DE MONSEIGNEUR PROVENCHER ET DES EVEQUES DE QUEBEC RELATIVEMENT A L'ENTREE DES OBLATS DANS QUEBEC.

On ne saurait trop insister sur le rôle joué par Mgr de Juliopolis, (Mgr J.-Norbert Provencher pour introduire les Oblats à Québec. On dirait une véritable hantise. Voici quelqes bribes de correspondance.

Après avoir écrit à l'Archevêque le 18 avril (voir ci-dessus, p.48), il écrit au coadjuteur le 19. On voit aussi le rôle joué dans les coulisses par Mgr Turgeon.

Hotel Dieu de Montréal, 19 avril 1844.

Monseigneur,

J'ai écrit hier à Mgr de Québec et j'ai manqué la poste. Aujourd'hui, je vais écrire un mot de plus et ce mot c'est ce qui va suivre. ...

Que pensez-vous de ce que j'ai fait pour procurer à l'évêque de Québec des missionnaires? Mgr vous aurons sans doute parlé de ce que je lui ai écrit, vous n'aviez autorisé à parler. Allez-vous profiter de cette ouverture, pour vous procurer ce qui vous manque du côté des missions. Il vous faut des religieux pour les faire avec fruit, pour ceux qui les reçoivent avec moins de trouble et de répense pour ceux qui sont chargés d'y pourvoir. Si vous ne pouvez pas faire immédiatement un établissement permanent, tâchez au moins d'avoir des missionnaires passavers, dès cette année. Comment voit-on ou verra-t-on cette mesure, dans le conseil de l'évêque. Je n'aimerais pas à la voir opposé. Je ne doute pas que même dans ce cas des explications détaillées des besoins, pour les missions ne lèvent toutes les difficultés, dans l'esprit des personnes qui veulent la gloire de Dieu. Vous connaissez tous, à Québec, combien il est difficile de trouver des prêtres pour cette oeuvre pénible. Confiez les donc à des hommes qui se dévouent de préférance aux travaux pénibles des diocèses où ils sont employés. Des prêtres ou autres jeunes

lévites de vitre diocèse entreront dans l'état religieux et vous donneront des hommes prêts à partir au premier signal. Mais pourquoi parler si longtemps d'une mesure dont vous connaissez mieux que moi la nécessité? Comme il vous faudra de toute nécessité en venir là. pourquoi retarderons-nous au détriment de la gloire de Dieu et perte éternelle des âmes infidèles qui seraient plus vite évangélisées, en commençant immédiatement (84)."

Monseigneur Turgeon répond le 23 avril.

Québec, 23 avril 1844.

Monseigneur,

... Oui, nous allons profiter de l'ouverture que vous avez bien voulu faire pour avoir d'abord un missionnaire pour le St Maurice. Aussi bien voilà que Mr Payment est tombé malade d'un rhumatisme inflammatoire qui va peut-être le mettre hors d'état de faire qutant qu'il serait nécessaire qu'il fît dans la prochaine mission. Qui sait même s'il se rétablira assez pour faire cette mission? Nous parlerons du Saguenay, mais pour cet automne. Pour moi je voudrais bien qu'il fut possible qu'un R.P. Oblat allât dès ce printemps avec Mr Boucher. Ce serait beauuoup que de lui faire faire la connaissance des sauvages et des lieux . Mais on croit que l'Honorable Compagnie ne voudrait pas consentir à cet envoi de deux prêtres. Je veux pourtant que l'on en parle à Mr McKenzie. Si V.G. trouvait l'occasion d'en parler au bureau de la Chine, elle pourrait nous en écrire quelques mots avant son départ. Ce serait un nouveau service ajouté à tant d'autres(85)."

S'il n'en tient qu'à la Compagnie, Mgr Provencher s'en chargera. Il écrit à Mgr Turgeon le 25 avril. La lettre est datée de Montréal.

"La maladie de Mr Payment va probablement vous mettre en peine pour faire la mission du St Maurice, le père Bourassa ne parle guère sauvage. Il aurait été bon qu'il eut été mis au fait du train de son voyage par un autre. Si Mr Payment manque vous pourrez sonder Mgr de Montréal pour voir s'il aura quelque moyen de vous assister par un autre. ... J'ai écrit immédiatement après la réception de votre lettre hier à Sir George pour le passage d'un second prêtre avec Mr Boucher. Je vous envoie sa réponse. Si vous êtes décidé à envoyer, écrivez à Mgr de Montréal et je suppose au R.P.Supérieur pour avoir un père sur lequel vous pourrez compter pour plusieurs années. Ce sera une bonne affaire, qui sans doute (sic) dans l'avantage des missions (86)."

Le 22 avril il avait écrit une autre lettre à Mgr Turgeon, datée elle aussi de Montréal.

"Les Oblats vont s'attendre à venir à la R.R. sous peu d'années, ils vont je pense faire apprendre le sauvage à quelques uns de leurs pères pour les missions

84. Arch. de S. Boniface, copie des Archives Deschateltes, film 2165, 9/13; la lettre est contenue dans le registre A, p. 140-141 des archives de S. Boniface.
85. Ibiden, film 1748, 7/10.
86. Ibiden, film 2165, 22/25.

du Saguenay et de la R.R. S'il se trouvait des vocations plus abondantes, ce serait un moyen de ne plus demander des pères de France, ce qu'on aimerait mieux dans le pays où l'on voit les étrangers d'un mauvais oeil, le nombre de canadiens égale déjà à peu près celui des français (87)."

Mgr Provencher écrivait cela avant même les ouvertures de Québec. On voit aussi sa diplomatie en parlant des vocations canadiennes; on n'aimait pas beaucoup le clergé étranger à Québec (88).

Le 26 juin, de Saint Boniface, c'est un cri de joie. "Priez Dieu qu'il envoie des vocations, en avez vous pour les Chenaux et Tadoussac des R.P. Oblats! Que Dieu bénisse leur bravour (sic) et ferme par là la bouche à ceux qui parlent et qui ne voudraient pas faire (89)."

Il ne pense pas seulement à Québec, il pense aussi à lui et veut les Oblats à la Rivière Rouge et il a sans doute demandé à Québec de l'aider. Mgr Signay lui écrit le 12 décembre.

Québec, 12 décembre 1844.

Monseigneur

.... Déjà l'on vous a donné l'espoir que vous aurez des Oblats dès l'année prochaine. Je n'ai pas manqué de faire ce qui dépendait de moi pour vous en procurer. J'ai écrit au Supérieur Général Mgr l'Evêque de Marseille pour l'intéresser en votre faveur. L'Evêque de Montréal, je crois en a fait autant (90) Le R.P. Provincial (le père Guigues) plein de zèle pour cette bonne oeuvre en a écrit à son Supérirue Général pour la recommander. Le père Guigues s'attendait à recevoir une réponse décisive dans le cours du présent mois. S'il l'a reçue vous en aurez connaissance. S'il ne l'a pas reçue, elle ne manquera pas de venir avant l'époque du départ des canots. Alors on vous en fera part. Dans tous les cas, je crois que vos nouveaux missionnaires devront se rendre chez vous par la Rivière Saint Pierre. Si l'on vous informe le printemps prochain qu'il doit vous en être envoyés, vous nous marquerez en quel temps ils devront se rendre à la Rivière St Pierre pour y rencontrer les hommes que vous enverrez pour les chercher. (91).

Suit un tout petit mot sur la mission des Oblats au Saguenay que nous avons déjà cité. Il ajoute aussi que si Mgr Provencher ne peut réussir cette année à obtenir des Oblats, il y réussira du moins l'année prochaine.

Le lendeamin c'est le tour de M. Cazeau .

Hopital Général, 13 décembre 1844.

Monseigneur,

.... Rien n'a été négligé pour vous procurer des Oblats. Je vous en ai

87. Ibidem, Régistre A, film 2165, 17/22.

88. Mgr Signay explique à Mgr Provencher pourquoi il s'oppose à l'entrée de prêtres français dans son diocèse; voir Rapport de l'Archiviste de la Prov. de Québec, 1937-1938, p. 90.

89. Arch. de S. Boniface, copie des Archives Deschatelets, film 2165, 26/31.)

parlé, je crois, dans les lettres que je vous ai écrites par la Rivière St Pierre dans le cours de l'été. Voici ce que m'écrivait le père Guigues le 2 Novembre dernier.

J'ai déjà écrit une 1ere lettre à Monseigneur l'Evêque de Marseille pour lui demander de nouveaux ouvriers pour faire unefondation dans de diocèse de Mgr l'Evêque de Juliopolis. Vous m'aviez déjà fait connaître vos besoins et vos désirs. Je m'étais empressé d'en faire part à notre Supérieur. La lettre que je reçois de Mgr l'Evêque de Québec et la votre m'encouragent à faire de nouveaux efforts. J'ai lieu d'espérer que si un établissement que nous devions former en France dans le diocèse de Viviers ne s'est pas effectué, il sera possible à la Congrégation d'envoyer des ouvriers dans ces nouvelles contrées.

Prions le bon Dieu pour que l'établissement projeté dans le diocèse de Viviers ne réussisse pas. Voilà de l'égoïsme, mais il est permis de l'avoir à la vue des difficultés qui se présentent à V.G. (92).

Puis c'est le chant de triomphe de Mgr Provencher: "Enfin les RR.PP. Oblats attendus tout l'été et que je n'attendais plus depuis le quinze sont arrivés le 25, deux mois juste après le départ et sans accident. Deo gratias. Voilà au moins de la graine de religieux. C'est sur cette espèce d'hommes que je comptais depuis longtemps pour travailler efficacement aux missions sauvages. Le R.P.Guigues m'en fait espérer d'autres pour l'été prochain (93)."

On a l'impression que Mgr Provencher fait tout en son pouvoir pour faire partager son enthousiasme par son confrère de Québec.

APPENDICE II

EXTRAIT DU CODES HISTORICUS DE LONGUEIL

Etablissement de la Grande Baie
Motifs de cette fondation

Le treize du mois d'août le R.P.Guigues accompagné du R.P. Honorat est descendu à Québec pour y traiter de l'établissement projeté des Oblats à la Grande-Baie. L'importance de cet établissement demande que nous donnions quelques notions des motifs qui l'ont fait offrir et accepter, et avec quelles conditions il a été offert. Disons d'abord deux mots sur ce qu'il était. Avant que les Jésuites fussent expulsés du Canada par ordre du gouvernement Anglais, ils avaient un établissement au Saguenay, chargés de desservir les Missions des Sauvages qui habitaient sur les bords de cette grande rivière; depuis lors les évêques de Québec qui s'étaient succédés les uns aux autres, envoyaient toutes les années des prêtres pour continuer l'oeuvre des Jésuites, mais comme ces prêtres étaient souvent renouvellés, que la

90. Lettre du 10 octobre 1844.
91. Arch. de S. Boniface, copie des Archives Deschâtelets, film 1748, 41/43.
92. Ibiden, film 1749, 1/3.
93. Ibiden, film 2165, 37/40.

mission d'ailleurs était faite sans unité et sans suite, elle ne produisait point les effets qu'on en avait attendu, au reste l'éloignement où se trouvaient les missionnaires leur permettait à peine d'atteindre les sauvages, quand ils venaient pour les évangéliser.

Mgr de Sidyme, évêque coadjuteur de Québec sentait mieux que personne l'inconvénient attaché à faire desservir les missions sauvages, par des prêtres séculiers, à qui il fallait toutes les années imposer un ministère qui pouvait n'etre pas conforme à leur goût, il comprenait qu'uneSociété seule pouvait remplir parfaitement une semblable mission. Il désirait ardemment que la providence lui envoye une de ces Sociétés qui ont pour fin les missions étrangeres et sauvages, ou du moins qui les acceptent avec joie quand meme ce ne soit point leur unique fin. Lorsqu'il apprit que les missionnaires Oblats, dernièrement arrivés à Montréal, se proposaient aussi, outre les missions ordinaires, les missions chez les Sauvages, il écrivit, après avoir pris des informations sur la conduite des Oblats qui leur étaient très avantageuses, il écrivit, dis-je, au Supérieur de cette communauté établie à Longueil, et malgré les petites jalousies de quelques membres du clergé de Québec, qui sont prévenus contre les étrangers et contre les religieux, il ne craignit point de lui demander des sujets pour la mission du Saguenay. C'était pour traiter de cet établissement que le R.P.Guigues, en sa qualité de Provincial, se rendait à Québec; voici en quoi consiste cet établissement.

Double objet de cette mission.

Il y a un double objet, les missions sauvages et le service des Canadiens. L'établissement situé à la Grande Baie se trouve plus rapproché des sauvages montagnais qui vienent sur ses bords, et rend leur instruction beaucoup plus facile; par ce poste encore, on communique avec le St-Maurice, dontles Oblats sont chargés, par les lacs placés auprès de la source des deux Rivières, et peuvent arriver plus tôt au milieu de la tribu des têtes-de-boules.
page 32.

On se propose encore par cet établissement de fournir des secours religieux aux pauvres canadiens-français établis sur les rives du Saguenay, et qui jusque à présent en avaient été entièrement privés.

Mgr de Sidyme voulait, par un sentiment de délicatesse qui l'honore que les oblats ne prennent possession de la Grande Baie que lorsque la demeure qui leur était destinée serait convenablement meublée, mais ceux-ci lui firent observer que des hommes qui se proposaient d'évangéliser les Sauvages ne devaient point être difficiles pour le logement.

Nous donnons ici la note des conditions qui ont été offertes pour l'établissement par Mgr de Sidyme et qui ont été acceptées par le R.P.Guigues.

Convention au sujet de la Grande Baie.

Monseigneur le Coadjuteur a promis de donner deux cents louis par année, la dîme des Canadiens dont on doit faire le service religieux, et de rembourser l'argent qui a été avancé pour le voyage des trois Oblats venus d'Europe. Les Oblats

en acceptant cet établissement à la Grande Baie, y ont mis la réserve de se transporter ailleurs supposé qu'ils se présenterait une position plus avantageuse.

Promesse de 4 Pères.

Le R.P.Guigues lui a promis pour l'année même quatre prêtres dont trois seraient chargés des missions sauvages, et le quatrième du ministère auprès des Canadiens de la Baie des Ha! Ha! où leur maison doit être fondée. Mgr de Sidyme donnera à ces quatre Oblats pour le spirituel, les pouvoirs les (plus) étendus.(94)

94. Codex de Longueil, p. 31-32.

LE TRANSFIRT DES OBLATS DE SAINT ALEXIS

DE LA GRANDE BAIE A SAINT SAUVEUR

DE QUEBEC

Arrivés à Saint Alexis de la Grande Baie le 15 octobre 1844 (1), les Oblats devaient quitter le Saguenay exatement neuf ans plus tard, le 15 octobre 1853 (2) pour s'installer à Saint Sauveur de Québec le 16 octobre 1853 (3).

Cet abandon du Saguenay ne devait pas être une surprise, car depuis toujours le Fondateur préférait que ses fils fussent istallés dans les villes épiscopales comme il l'écrit bien clairement à Mgr Joseph Signay (4).

"Les Missionnaires Oblats sont essentiellement les hommes des évêques, ils doivent être prets à marcher à leurpremier signal, recevoir leur direction d'eux, n'agir que conformément à leur vue, c'est ce qui me fait désirer que les Evêques les prennent de préférence à portée d'eux, tant que possible dans leur ville Episcopale. Quoiqu'il en soit, Monseigneur, vous pouvez compter sur leur dévouement et sur le zèle qu'ils mettront toujours à seconder votre sollicitude pastorale dans tout ce que vous jugerez à propos de leur confier."

On sait qu'il avait été plusieurs fois question d'établir les Oblats à la Pointe Lévy (5). Il en était question en 1844 et encore en 1847.

1. Délibérations de la Fabrique de Saint Alexis.

2. Gaston Carrière, O.M.I., Le premier Oblat colonisateur, dans Recherches historiques..., 1 (1944), p. 39. Le 7 octobre 1853, le pere Santoni, provincial, écrivait au pere Flavien Durocher, pour lui annoncer que l'établissement du Saguenay serait transféré à peu près tel quel. Il le priait de prendre ses mesures pour que le poste du Saguenay soit vidé et que les Pères en arrivant à Québec trouvent la maison toute prête pour les recevoir. Les meubles seront transportés à Québec et une partie à la résidence des Escoumains, mais on prendra fort peu de livres de la bibliothèque pour les Escoumains. Il l'avertit aussi qu'il avait été convenu avec Mgr de Québec que la résidence des Escoumains ne serait pas continue, en ce sens que les deux Pères qui la composent devront après leurs missions sauvages se rendre à Québec pour y passer deux ou trois mois. (Arch. de S. Sauveur, Actes de visite, p. 14).

3. Jacques Santoni, Acte de visite de S. Sauveur le 18 octobre 1853; Ibid. p. 14.

4. 8 juin 1844; (Arch. de Québec, PP. O. I, 6.)

5. Lettre de Mgr Bourget à Mgr de Mazenod, 4 mai 1844; Lettres, vol. 3, p. 369 (supra, p. 48). Mgr Guigues écrivait à Mgr de Sidyme le 24 septembre 1847. "Le pere Honorat en arrivant à Longueil m'a fait part de l'entretien qu'il avait eu avec vous par rapport à notre changement de domicile dans le diocèse de Québec. Je n'ai pas cru qu'il fallait changer le plan que j'avais concerté avec vous et Mr Cazeau de nous charger de desservir la pointe Lévi jusqu'au moment où il sera possible de faire comprendre aux habitants l'avantage de nous céder la terre qui est à l'usage du curé en leur promettant notre concours pour les oeuvres de zèle.

"Comme je suis à la veille de placer nos sujets dans les différentes oeuvres que notre congrégation embrasse, je désirerais savoir si V.G. croit pouvoir nous

La position offerte aux Oblats à l'Anse des Mères souriait au père Florient Vancenberghe, Provincial. "La proposition de Votre Grandeur pour un établissement indépendant à l'anse des Mères me sourit beaucoup parce qu'il est tout à fait conforme à l'esprit de notre vocation qui nous porte vers les populations pauvres et les plus abandonnées (6)." Les Oblats se trouvaient déjà à Saint Sauveur à ce moment mais pas encore assez indépendants de Saint Roch. Si on n'acceptait pas cette position c'est que les Oblats, disait le Provincial, ne pouvaient pas, sans imprudence, entreprendre ce qu'ils avaient fait à Montréal.

Puis, encore avant d'obtenir indépendance complète à Saint Sauveur, il fut question de la desserte de l'église irlandaise Saint Patrice par les Oblats.

Le 26 octobre 1857, Mgr de Tloa (Mgr Baillargeon) écrivait à Mgr Guigues pour lui demander des Oblats pour la desserte de Saint Patrice. Il faudrait disait-il que le Recteur "fut irlandais et un peu prédicateur et que ses adjoints de quelque race qu'ils fussent parlassent passablement l'anglais (7)."

Le 28, le père Durocher revenait sur le sujet en parlant à Mgr Guigues. Votre Grandeur, affirmait-il, a du recevoir amples informations sur la Congrégation des Irlandais de Québec. Mgr de Tloa et son conseil espèrent beaucoup du succès des démarches de Votre Grandeur; d'un autre côté les Pères de Saint Sauveur désirent ardemment ce nouveau changement. Puisse-t-il rémédire aux inconvénients qui se trouvent dans notre position actuelle. Nous ne pourrons sortir de cette position qu'après de grandes difficultés (8).

Mgr Guigues ne tarda pas à répondre à l'évêque. Il le fait dès le 29 octobre et l'assure qu'il écrira à Marseille pour obtenir deux prêtres irlandais pour Saint Patrice, mais il craint bien que ce sera impossible (9). Il écrit au Fondateur en faisant parvenir la lettre de Mgr de Tloa à laquelle il ajoute une note. Le conseil provincial dit-il est favorable. Cela donnerait une position plus indépendante à nos Pères que celle de Saint Sauveur; on donnerait satisfaction à l'archevêque et au clergé; nos sujets seraient dans l'obligation d'apprendre l'anglais et d'avoir quelques ressources temporelles. Quant aux inconvénients: il nous faudrait deux bons sujets d'Irlande (10).

5. suite. y établir dans le courant de l'automne. Dans cette supposition voici le plan qui me paraîtrait le plus naturel et que Mgr l'Archevêque accepterait probablement. Ce serait de conserver la Grande Baie pendant quelques mois pour y terminer les affaires commencées et de placer en même temps deux pères que j'enverrais de Longueil pour desservir la pointe lévi...(Arch. de Québec, PP. O. I, 8.) Le 2 octobre 1847, Mgr Guigues revient à la charge pour demander si l'établissement à la Pointe Lévy aura lieu au mois de mai. (Ibidem, PP. O. I, 9.) On croyait partout à l'imminence de la réalisation de ce projet. Le père Honorat disait au père Guigues le 24 novembre 1847 qu'il fallait tenir le coup à la Grande Baie "quoiqu'il doive arriver, et d'y continuer notre ministère quand même le projet de la pointe Lévi ne serait pas réalisé pour l'Eté, et il y a fort à croire qu'il ne le sera pas." (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)

6. Ottawa, le 22 août 1865; (Arch. de Québec, PP. O. I, 192.

7. Arch. de Québec, Lettres, vol. 26, p. 499. Mgr Baillargeon décrivait Saint Patrice comme une congrégation de 8000 à 9000 âmes et 5000 à 6000 communiants. L'église est érigée en église paroissiale pour toutes fins religieuses et ecclésiastiques. Un Recteur et trois prêtres qui ont le titre de vicaires la dirigent. Les bornes sont celles de la paroisse de Québec mais pour les gens de langue anglaise.

Le 24 novembre 1857 Mgr de Mazenod répond à Mgr Guigues ou il dit en particulier: "Il n'st pas difficile de comprendre les avantages de la position qui serait faite parlà à nos Pères de Québec. Mais il n'est pas si aisé de trouver le moyen de remplir la condition relative aux sujets nécessaires pour cet établissement."

Mgr Guigues se trouva donc dans l'obligation de décevoir Mgr Baillargeon dans sa réponse du 14 janvier 1848. La réponse du Fondateur dit-il est qu'il est impossible de détacher des Pères pour Saint Patrick (11).

La nouvelle n'en circulait pas moins dans l'esprit du clergé que les Oblats allaient à Saint Patrice; on disait que la nouvelle venait de l'Archevêché. Et le père Durocher demandait si Mgr Guigues avait reçu de Marseille des nouvelles plus favorables à ce sujet (12). Malgré cela, le Père Coopeman déseervait les Irlandais (13).

On pensait encore aux Irlandais en 1872. Dans son acte de visite le père Florient Vandenberghe écrit: "4° que l'on examine le projet de bâtir une chapelle pour les irlandais qui servirait en meme temps pour les congrégations; Mgr l'Archevêque est disposé à favoriser cette oeuvre(14)."

La fondation n'eut pas lieu là non plus. Il est bien évident que la Providence voulait les Oblats à Saint Sauveur.

7 suite. Le recteur reçoit L. 200 et les autres L. 100 ce qui fait L.500 pour les quatre, il pourrait y envoir plus et le traitement augmenterait. Quatre cependant peuvent suffire. "Les Oblats pourront j'espère se charger de cette paroisse et ce sera une belle mission."

8. Durocher-Guigues, 28 octobre 1857; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Québec Saint Sauveur.)

9. Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.

10. Arch. gén. O.M.I., dossier Saint Patrick, Québec.

11. Arch. de Québec, D. O. I, p. 97. Le Conseil provincial s'occupa de la chose à deux reprises. Le 21 octobre 1857 (vol. 2, p. 73) on lit que le conseil trouve que cet établissement nous offrirait beaucoup d'avantages et une position préférable à celle que nous avons dans Québec à Saint Sauveur. Le père Durocher a été chargé de demander à l'administrateur quelles conditions nous seraient faites si nous l'acceptions. Et le 9 janvier 1858 (Ibiden, p. 75) on note qu'il faut donner une réponse négative. Le Père Général ne peut fournir les sujets irlandais qui auraient été d'absolue nécessité pour accepter. Vu qu'on ne peut dans province même que trouver des sujets de second ordre pour cette fondation et qu'il est inutile de faire de nouvelles demandes au Général on doit refuser.

12. Durocher-Honorat, 16 février 1858; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saint Sauveur.)

13. Durocher-Guigues, 7 novembre 1857; 25 mars 1859: Le père Coopeman confesse à S. Patrick pendant la retraite que prêchent les missionnaires paulistes"; Lefebvre au Provincial, 16 novembre 1864: on a environ 150 familles irlandaises respectables mais pauvres (Régistre des correspondances, I, p. 287, archives Provinciales O.M.I.); Durocher-Guigues, 10 août 1859 "Le P.Coopman est toujours dans le bas. Nos pauvres irlandais se désolent d'etre privés de secours spirituels." Le P. se trouvait dans le diocèse de Gaspé. (Arch. Prov. dossier S.Sauveur)

14. Arch. de Saint Sauveur, Actes de visite (3 juin 1872), vol.1, p.55.

Les projets d'installation en ville avaient échoués. Cela n'empêche pas Mgr de Mazenod de ne manquer aucune occasion de renouveller sa préférence pour la ville épiscopale. Il l'écrit à Mgr Bourget, le 9 août 1844.

"Il est indubitable à mes yeux que vous avez raison de préférer l'établissement en ville, c'est par le meme principe qui me faisait désirer de voir nos Pères établis à Montréal. Une chose pourtant m'inquiète ce serait d'éloigner par là notre introduction dans le diocèse de Québec, ce qui est un grand inconvénient. On ne sait pas ce qui peut arriver, mille difficultés peuvent surgir, etc. tandis qu'en répondant tout de suite à l'appel on prend racine sauf à être transplanté un peu plus tard où il convient mieux pour le bien général qu'on soit établi (15).

On s'installa donc au Saguenay, faute de mieux pour le moment. Mgr de Mazenod tenait beaucoup au diocèse de Québec, car disait-il: "C'était surtout dans l'espérance de pouvoir nous procurer quelques sujets du pays, ce diocèse étant je crois fourni d'ecclésiastiques, car je sais bien qu'on peut faire le bien partout (16)."

Il y avait une autre raison pour laquelle il convenait de commencer par le Saguenay. C'est le père Honorat qui nous la donne (17). "La jalousie de nation à nation parmi certains membres du clergé que l'on croit devoir ménager, a fait dire tant de choses que l'on est bien aise de rien brusquer (18). Pas de moyen plus naturel et plus légitime de commencer par ce genre de ministère qui était pour eux une si pesante croix. On nous demandera bientôt je crois autre chose par un sentiment de reconnaissance. ... O mon bien-aimé Père, saignez-vous au blanc, s'il le faut en Europe pour ce bel établissement; que dis-je, ces établissements, car il y en aura deux autres qui nous rapprocheront davantage de la Baie d'Hudson et de la Rivière Rouge et plus tard nous conduiront aux Esqui-Esquimaux (19)."

Arrivés au Saguenay, on se mettra à l'oeuvre sans tarder (20) et on continuera le travail ainsi commencé pendant tout le temps que les Oblats y seront. Le Père Honorat se mettra à l'oeuvre de construction religieuse et matérielle et durant les années suivantes on fera la mission de Portneuf, de Chicoutimi, de Tadoussac, de la Pointe des Monts, des Ilets de Jérénie, de Masquaro, des Sept Iles, de la Rivière aux Canards, des Grandes Bergeronnes, des Escoumains, du Petit Saguenay, de l'Anse Saint Jean, de l'Anse aux Aunets, du Lac Saint Jean, de l'Anse au foin, de Bon Désir, de la Baie des mille vaches, du Sault au Cochon, de Papinachois, de Betsiamits, de Moshéolagan, de Manikouagan, sans oublier l'oeuvre monumentale de Notre Dame du Grand Brulé et la desserte de nombreux chantiers.

Puis viendront les Esquimaux! On pensait déjà à se rendre chez les Naskopis

15. Arch. de Montréal, Pères Oblats, I.
16. 15 février 1844.
17. 23 mai 1844. Lettre au Fondateur; (Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.)
18. sous entendu pour entrer en ville.
19. 23 mai 1844.
20. G. Carrière, O.M.I., Les Oblats dans le diocèse de Québec, dans Recherches historiques, 1 (1954), p.60 et sv.

dès 1852 (21). Il faudra bien du temps avant qu'on puisse réussir, mais elle se fit certainement en 1868 puisque Mgr l'Archevêque envoit une lettre au père Vandenberghe, Provincial, pour le remercier de l'excellent rapport du père Louis Babel sur la mission qu'il vient de faire aux Naskopis (22).

Ainsi commençait l'épopée missionnaire des Oblats sur les côtes du Labrador et de la Baie d'Ungava.

Pourtant la résidence des Oblats au Saguenay devait prendre fin. Saint Alexis de la Grande Baie ne devait être que la porte d'entrée dans le diocèse. On peut regretter que les Oblats aient tout abandonné, mais ce retrait du Saguenay était prévu dès les débuts.

Dès le 18 octobre 1845, le Père Honorat écrivait au Fondateur que la position n'était que provisoire. "Nous nous occupons d'une autre position sans rien dire, où nous soyons plus à la portée pour arriver chez nos sauvages (Tetes de Boules) et pour rendre d'autres services dans le diocèse. Toutes réflexions faites et tout pesé ces jours-ci ensemble avec le Rév. Père Guigues, il nous a paru qu'à Québec même nous serions plus à portée pour nos sauvages et, il va sans dire pour tou t le reste, et si nous étions sûrs d'avoir des sujets de France pour les Missions dans les paroisses de ce diocèse nous en ferions sérieusement la proposition à Monseigneur et nous sommes presque assurés que nous réussirions. Déjà nous aurions fait plusieurs missions dans les paroisses de ce diocèse, si nous avions eu des sujets... Vous pouvez vous souvenir, mon bien-aimé Père, que vous nous avez écrit plus d'une fois que quand nous serions en mesure pour Québec, il n'y a sorte de sacrifice que vous ne fussiez disposé à faire. Eh bien, il nous semble que le moment est arrivé. ... Renfermés dans notre Saguenay, qui nous voir? qui sait ce que nous faisons là. C'est là ce que m'objecte le bon Evêque de Sidyme, le coadjuteur quand je lui parle de vocations. Eh bien, prenons la balle au bond; mais il faut des sujets et il en faut de présentables.

"Après lui (le père Clément) il n'y a plus de novices. On ne s'est pas encore remué à Québec. Un prêtre seulement a fait des démarches. On fait courir le bruit que c'est l'Archevêque qui les détourne pour de bonnes raisons. Cependant plusieurs prêtres assurent qu'il va partir pour Longueil et que les choses s'arrangeront. J'espère cependant que cela viendra; mais notre travail n'est pas aperçu dans ce pays (23)."

Les pères du Saguenay pensent aussi que leur place n'est pas dans une cure. Dès le 23 mars 1845, le père Honorat écrivait en parlant de la mission de Portneuf. "Généralement parlant ces sortes d'excursions sont naturellement plus convenables à des missionnaires que le gouvernement des paroisses (24)" telles que Saint Alexis par exemple. Puis il y a la division habituelle entre les membres de la communauté. En janvier 1846, il désire rentrer à Longueil, car il lui est

21. Durocher-Signay, 8 janvier 1852; (Arch. de Québec, PP. O. I, 132.)

22. 3 décembre 1868; (Lettres, vol. 29, p. 254). Le même jour il remercie et bénit le P. Babel "d'avoir entrepris et subi tant de travux et de fatigues pour leur salut..." (Ibiden, p. 256.)

23. Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.

24. A Mgr de Sidyme; (Arch. de Québec, PP. O. I, 22.)

impàssible de rester plus longtemps hors de sa vocation (25).

Puis les témoignages sur l'opportunité de se placer ailleurs se multiplient. Le 9 septembre 1846, le Père Honorat s'adresse cette fois au père Ricard pour affirmer que l'on "serait mieux placé à Québec pourles sauvages (26)", puis le 2 octobre 1847, c'est au Fondateur (27). Nous sommes trop loins de Québec, dit-il, et la Grande Baie deviendra bientôt une paroisse pure et simple. Les Canadiens refoulent toujours les sauvages et le départ pour les missions est plus facile de Québec. Si on pouvait avoir deux établissements, ce serait différent. On en aurait une à Québec et l'autre au Saguenay qui pourra former un diocèse à l'avenir. Mgr de Sidyme traite maintenant sérieusement cette affaire avec le Provincial.

On a vu qu'à la même date du 2 octobre 1847, Mgr Guigues demandait à Mgr de Québec si l'établissement à la Pointe Lévy aurait lieu au mois de mai (28).

Au début de 1849 le père Honorat s'adresse cette fois au père Tempier. Après avoir expliquée son oeuvre au Sageuany et dit ce qu'était le Saguenay, le père poursuit. Ce n'est pas la meilleure place pour les missions montagnaises et les Tetes de boule. Seulement à Chicoutimi, à 3 lieues d'ici on peut rencontrer quelques familles sauvages. Le bourgeois de ce lieu, homme moitié écossais et moitié sauvage est un homme bien dangereux pour eux. Aussi dès la première année nous avons vu que notre place serait mieux ailleurs. Depuis lors aussi l'autorité elle-même a-t-elle mis en avant d'autres projets d'établissement; mais chaque année au moment d'exécuter de belles promesses, rien ne vient à terme. C'est de la faiblesse ou de la jalousie qui arrête tout, et nous de rester où nous sommes, plutôt que d'abandonner la partie, en attendant mieux... Le plus pénible en cela, c'est que nous ne sommes ni à une place pour faire les missions des paroisses, ce qui est ma plus grande privation ni en position pour faire étudier aux notres la langue montagnaise...(29).

Le lendemain, c'est une lettre au Général. "Je disais hier que depuis la fin de la première année nous aurions quitté cette place si on nous en avait donné une autre dans le diocèse comme on nous l'avait promis et comme cela convenait; mais nous avons mieux aimé rester ici que de retourner à Longueil d'où peut-être les jaloux auraient bien obtenu qu'on ne nous fit pas venir. Espérons qu'avec le temps et la patience tout viendra. Cet automne dernier l'archevêque, sans que je le lui demandasse, me disait qu'on allait nous préparer unemaison à Québec ou dans les environs. La chose serait déjà faite sans les jaloux qui après avoir cherché à nous singer de loin sans vouloir nous laisser faire chez eux, voudraient fonder de la contrefaçon en ayant pour leur dire qu'ils sont bien aussi capables et pour les missions des paroisses et pour les sauvages, que les français. En attendant, avant de nous avoir vus à l'oeuvre, personne n'y pensait à ces oeuvres qui sont de notre ressort. - Soyons tranquilles notre temps viendra et je crois qu'il n'est pas loin. Seulement ayons des sujets à présenter et capables autant que possible(30)."

25. Honorat-Sidyme; (Arch. de Québec, PP. O. I, 41-42.
26. Archives Deschâtelets, Ottawa.
27. Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.
28. Supra, p. 72, note 5; (Arch. de Québec, PP. O. I, 9.)
29. 30 janvier 1849; Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.)
30. 31 janvier 1849; Ibidem.

Enfin le père Honorat finit par en sortir. Il l'annonce au Fondateur en ces termes:"Me voilà enfin revenu du Saguenay. Il y avait plus de deux ans que je cherchais à en sortir (31). Nous sommes au 21 octobre 1849.

Tandis que l'on fait des plans pour sortir du Saguenay du côté des Oblats, l'Archevêque, lui, en fait d'autres pour les y faire demeurer. Il veut confier tout le Saguenay aux Oblats. Mgr Baillargeon écrit au père Durocher le 14 août 1850 (32) et il est désappointé de n'avoir pas rencontré le père à la Malbaie. "Je vous aurais aussi parlé à la Malbaie d'un projet de vous confier toute la desserte du Saguenay. Mr Gagnon que j'ai vu lors de son voyage à Québec est prêt à vous céder Chicoutimi où vous seriez mieux situé qu'à S. Alexis pour la surveillance qu'il faut exercer sur tous vos sauvages du Lac St Jean". Vous auriez au reste à fixer votre demeure principale. C'était dans une paroisse que je visitais et dans un temps où je n'avais pas un moment disponible pour vous écrire que j'avais prié M. Gagnon de vous faire part de cette idée avec l'espoir d'avoir la dessus votre façon de penser avant d'aller plus loin. Mais je conçois qu'une affaire de cette nature ne peut être conclue en l'absence de Mgr votre provincial et surtout sans que vous puissiez avoir avec vous plusieurs nouveaux sujets. Ne pourriez-vous pas l'entamer vous même avec le P. Allard à qui je n'en puis parler avant de savoir ce que vous en pensez, car vous pouvez juger mieux que tout autre de l'opportunité de cette mesure.

Le 26 août , le père Durocher peut écrire à l'Archevêque avec plus de sûreté (33). La lettre de Mr Gagnon n'est pas claire. Il se dit extrêmement flatté de ce que l'Archevêque veut désservir tout le Saguenay par des prêtres de sa Congrégation. Malheureusement il ne peut arranger cette affaire cette année en l'absence de Mgr de Bytown. Aussi suggère-t-il à Mgr Turgeon d'écrire à Mgr Guigues ou à Mgr de Mazenod. Pour sa part il écrira à Mgr Guigues qui pourra en traiter durant son séjour en France.

Mgr Guigues qui est passé à Québec à son retour d'Europe (34) a dû en traiter avec l'Archevêque, mais nous n'avons aucun document.

Le 4 novembre le père Durocher mettra Mgr Guigues au courant des propositions. Il n'a pu rencontrer Mgr à Montréal. Il aurait voulu le rencontrer et lui faire part des propositions de Mgr l'Archevêque de Québec par rapport à la desserte de toutes les missions du Saguenay. Il ajoute. "Monseigneur l'Archevêque et son conseil désirent que nous soyons chargés de tout le Saguenay. Dans la vue de se décharger d'une besogne pénible qui demandera par la suite beaucoup d'ouvriers lorsqu'il y aurait une colonie populeuse dans quelques lieux, il faudra qu'on y mette des curés de la Congrégation. Car nos braves gens ne consentiront pas longtemps à être dirigés par voie de missions. Venant des paroisses où résident des pasteurs, ils désirent être dirigés de la même manière. Ils n'aiment pas à faire des voyages pour aller quérir et reconduire leurs désservants. Ainsi les habitants du Gr Brulé

31. Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.

32. Arch. de Québec, Lettres, vol. 23, p. 351. Le 24 septembre (Ibiden, p.403) l'évêque lui écrit:"Vous voyant disposé à écrire à Mgr Guigues pour le projet de ma dernière lettre, je n'ai rien fait."

33. Arch. de Québec, PP. O. I, 114.

34. Arch. de Québec, Lettres, vol. 23, p. 507.

/32*. Le 10 avril 1850 M.Gagnon écrivait à M. Cazeau:"Si vous ne pouvez avoir des prêtres; je vous conseille de placer les Oblats ici." (Arch. de Chicoutimi, Série XVII, par. 12, cote 11, vol. 1, pièce 7. Idem à l'administrateur le 22 aout 1850. (Ibiden, pièce 9.)

qui commencent à être en assez grand nombre parlent de faire des démarches pour se séparer de nous. D'après ces observations Votre Grandeur conçoit quel sera le nombre d'ouvriers qu'il nous faudrait pour desservir ces pays qui prennent unacrroissement rapide. Ajoutez à cela qu'il faut pour la régie des cures une connaissance du droit des fabriciens pour ne point les léser dans leurs justes prétentions. D'ailleurs en nous chargeant de tout le Saguenay, nous nous netterions dans l'impossibilité de faire des missions dans le reste du diocèse. Mgr l'Archevêque semble désirer que si nous ne nous chargeons pas de la desserte de tout le Saguenay, que nous acceptions du moins Chicoutimi pour en faire notre principale résidence. Il y a des raisons assez fortes pour et contre. C'est à Chicoutimi que se réunissent les sauvages de l'Intérieur, parce que la traite s'y fait avec plus d'avantages pour eux. Les marchandises y sont à plus bas prix que dans les autres postes supérieurs à cause des frais de transport. Il est important d'être sur les lieux pour surveiller les sauvages. Le curé de Chicoutimi fatigué des désordres que ces pauvres malheureux causent dans ce village, nous accuse de négliger cette partie du troupeau qui nous est confié. - D'un autre côté, Peter McLoed qui règne en souverain dans ce pays nous est hostile, il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour paraliser notre ministère, comme tout le pays est sous son joug de fer, il exerce une influence bien grande sur les habitans. Il se fait à Chicoutimi un grand commerce de bois, il y a beaucoup de désordres. Les jeunes gens y sont extrêmement débauchés... Il n'y a point de communication facile entre le grand brulé et Chicoutimi. Nous sommes bien vus à la Grande Baie soit à St Alexis ou à St Alphonse. Nous y faisons du bien. De l'une et de l'autre de ces localités il est facile de communiquer avec le Gr Brulé. Je crois avoir exposé les choses assez au long pour que Votre Grandeur puisse juger quel genre d'établissement il nous conviendra de faire dans le Saguenay (35)."

Mgr Guigues répondit le 18 novembre, mais nous ne possédons pas sa lettre. Mais Mgr avait certainement annoncé aux Pères que l'on aurait une maison à Québec car le père Durocher répond. "Toute notre maison du Saguenay se réjouit de la disposition qu'il nous fait connaître de ne point nous charger de Chicoutimi et encore moins de tout le Saguenay. Notre désir est d'avoir une maison à Québec ou dans les environs (36)."

Le père Durocher a du écrire à Mgr en la fin de l'année 1850, puisque Mgr l'Archevêque lui dit le 24 janvier 1851. "Ce serait bien mon désir de rapprocher l'établissement des Pères Oblats de la Métropole; mais le moyen d'effectuer ce rapprochement ne se présente pas. Puis ne faut-il pas qu'ils soient toujours à la portée de leurs missions sauvages des bords de la mer, du lac Saint Jean etc? Il faudrait avant tout que nous nous fussions formé des idées bien arrêtées sur cette question (37)."

Du côté des Oblats les idées étaient bien nettes. Il fallait abandonner la position. Mais on faisait circuler la rumeur que les Oblats resteraient au Saguenay.

"Monsr Gagnon curé de Chicoutimi dit hautement qu'il va laisser Chicoutimi le printemps prochain ou le plus tard au mois d'octobre et qu'il doit être remplacé par les Pères Oblats. Nous sommes presque brouillés avec lui. De temps à ture nous avons

35. Durocher-Guigues, 4 novembre 1850; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)
36. Durocher-Guigues, 10 décembre 1850; Ibiden.
37. Turgeon-Durocher, 24 janvier 1851; (Arch. de Québec, Lettres, vol. 23, p.607)

des explications qui paraissent le satisfaire. Mais nous aimons encore mieux avoir ce voisin ou même un autre plus difficile que de nous voir chargés de la desserte de Chicoutimi. McLoed est toujours surles lieux. Il nous est toujours hostile. Dernièrement encore il a tâché de tourner les sauvages contre nous(38)."

Durant quelques mois nous n'entendrons plus parler de cette question, mais elle n'est pas résolue. En effet, Mgr Turgeon écrit à Mgr Guigues le 28 juillet 1851 (39). "V.G. n'ignore pas que je serais content de mettre entre les mains de la Congrégation toutes les Missions du Saguenay, et que ce plan serait réalisé si elle avait plus de sujets à sa disposition. Je voudrais qu'elle fut plus riche; cette année, et alors je lui remettrais le poste important de Chicoutimi où il faut deux prêtres. Cet arrangement me plairait d'autant plus qu'à part le bien qui en résulterait pour la religion, en ce qu'il y aurait uniformité de vue et de conduite."

Evidemment Mgr y tient. Il s'adresse quelques mois plus tard au père Durocher. J'ai toujours l'embarras de l'année prochaine et plus j'y pense plus je la redoute. Je ne puis remplir les vides et il faudra trouver trois prêtres pour le Saguenay. Du moins faites votre possible pour que vous restiez chargés des petits postes en dessous de S. Alexis ainsi que de la Rivière (40).

Une autorité supérieure allait intervenir. Au cours de la visite canonique qu'il fit au Canada du 1er mai au 18 octobre 1851, le R.P. François de Paul Tempier avait décidé que la maison de Saint Alexis serait fermée. Les raisons données étaient les suivantes. Du Saguenay, il était impossible de faire la mission des indiens du Saint Maurice, ni de sortir à temps, vu les glaces pour laôte nord, tout autre endroit étant préférable, même Montréal, et les missionnaires ayant du à cette fin se fixer aux Escoumains. On ne pouvait non plus de là rayonner pour les missions et les retraites, ni former des Pères à la prédication dans les trois petites paroisses desservies par les Oblats (41).

Mgr l'Archevêque pourtant fait la sourde oreille et ne perd pas une occasion de répéter qu'il veut garder les Oblats au Saguenay. Le 21 février 1852 (42) il écrit au Père Jacques Santoni, qui a remplacé Mgr Guigues comme Provincial. "Votre Père Visiteur aurait aimé voir la maison des Oblats placée ailleurs qu'au Saguenay. Je le voudrais moi aussi sous un rapport. Ces bons pères pourraient faire tant de bien dans l'intérieur du diocèse. Mais que deviendraient nos missions?" Et il ajoute:"J'espère qu'il sera bientôt possible de vous transporter sur les lieux et je me flatte que les observations que vous ferez vous convaincront que l'avantage spirituel de ces peuplades se trouvera dans l'unité de desserte. N'ai-je pas même l'espoir que l'année prochaine, il vous sera possible d'y envoyer assez de sujets pour qu'un poste d'où va sortir un prêtre séculier puisse être réuni aux autres. Ce poste est celui de Chicoutimi où les Sauvages du lac St Jean passent une partie

38. Durocher-Guigues, 24 janvier 1851; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Saguenay.)
39. Arch. de Québec, Lettres, vol. 24, p. 159.
40. 19 septembre 1851; (Ibidem, vol. 24, p. 199.)
41. Conseil provincial, 25 mai 1852.
42. Arch. de Québec, Lettres, vol. 24, p. 366; Arch. Prov. O.M.I., dossier Golfe Saint Laurent.

de l'année. Le F.Fiset vous aidera à comprendre." Puis il termine en ajoutant que si les Oblats étaient assez nombreux, ils pourraient durant la belle saison se rendre sur la côte sud du Saint Laurent et y trouver des novices en plus de leur travail. "Pour vous dire toute ma pensée, mon Rév. P. je tiendrais à bonheur de voir toutes les missions du Saguenay et de la Cote Nord du St Laurent confiées à vos soins, et de vous y voir en assez grand nombre pour que vous puissiez faire de fréquentes apparitions dans les paroisses répandues sur une espace de 80 lieues. Veuillez parler de tout cela au Frère Pinet qui avec son bon esprit n'épargnera bien des pages d'écriture." Enfin personne plus que lui n'aimerait voir un grand nombre de novices ... mais il faut laisser parler le maître de la moisson.

Le père Santoni n'est pas homme facile à convertir. Peut-être aussi a-t-il des ordres de Marseille. Il répond dès le trois mars. "Vous paraissez croire, qu'en quittant la Grande Baie nous ne sommes plus en état de faire les missions sauvages et celles des chantiers. Si cela devait être nous ne bougerions pas, car nous tenons trop à ces sortes de travail qui sont si bien dans notre vocation." Il est heureux d'apprendre à Sa Grandeur que les pères pourront faire cette visite deux fois par année, au printemps et à l'automne. Ils feront les missions de la Rivière aux Canards, Ste Marguerite, Tadoussac et toutes celles qui sont sur la rive nord du fleuve; plus les missions sauvages, mêmes celles du lac Saint Jean. Il se permet même de dire que la visite des chantiers et autres missions peuvent se faire par la voie du St Laurent en avril et novembre attendu que les jeunes gens occupés aux moulins et à la coupe du bois se trouvent sur les lieux à ces deux époques(43)

Malgré tout, Mgr Turgeon écrit de nouveau le 17 mai (44), et affirme qu'il veut maitenir l'établissement des Oblats de Marie. Il veut conserver l'ordre des choses et même "abandonner toutes les dessertes du Saguenay et des chantiers du bord de la mer à votre compagnie au moins jusqu'à ce que l'occasion se présente de former un établissement tel qu'il en prendrait un dans quelque autre partie du diocèse." Il ne faudrait pas oublier non plus que le premier établissement de Saint Alexis a coûté à la Propagation de la Foi la somme de L. 400 et qu'elle ne l'oublie pas.

Néanmoins, le conseil provincial délibéra le 25 mai 1852 sur les difficultés de demeurer au Saguenay et sur les avantages d'avoir une maison à Québec. Le projet de se fixer à l'embouchure du Saguenay était impraticable. Les Oblats regrettaient de quitter le diocèse de Québec, mais le conseil estime que la situation a trop longtemps durée. Le 2 juin on y revient, preuve que le problème préoccupe l'administration. Il est décidé à l'unanimité que s'il n'est pas offert aux Oblats d'établissement convenable, on quittera le diocèse.

Mgr Turgeon se sentait ébranlé, car il écrit au provincial le 21 septembre(45). Il espère lui parler bientôt de "votre" translation du Saguenay, laquelle dans tous les cas, devra renfermer pour conditions que la rive Nord du St Laurent au delà du Saguenay ne sera pas abandonnée durant la longue saison d'hiver.

43. Arch. de Québec, PP. O. I, 138.
44. Ibiden, Lettres, vol. 24, p. 478.
45. Ibiden, Lettres, vol. 24, p. 600; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Golfe Saint Laurent.)

Le 30 octobre le père Santoni écrit de nouveau. Après avoir noté que le père Durocher n'a certes pas à se reprocherde n'avoir point songé aux besoins spirituels des canadiens et des indiens, le provincial ajoute que l'idée de retirer les Pères de la Grande Baie vient de lui. "Ce qui le motive c'est la position c'est la position exceptionnelle et vraiment extraordinaire où je vois pendant presque toute l'année deux de nos pères. Sans doute que tant de gens privés de secours spirituels nous touchent vivement. Pouvons-nous voir sans inquiétude seuls deux de nos enfants constamment sacrifiés et en danger de perdre l'esprit de leur saint état faute de pouvoir se remettre pendant quelques mois au moins à l'exercice de la vie commune? Je ne doute pas Mgr qu'un semblable état de chose vous touche vivement et ne vous dispose à y porter remède. Je vous en informerai à la première occasion(46)." En attendant puisque vous le désirez nous maintiendrons le statu quo toutefois avec quelque changement dans le personnel.

A Marseille, on trouve le temps long. Mgr de Mazenod écrit à Monseigneur Guigues en octobre (47). "J'attends avec impatience le succès des démarches que vous avez faites auprès de Mgr l'Archevêque de Québec pour fixer dans sa ville une communauté de nos Pères. Tout ce que m'a rapporté le Père Tempier du Saguenay me fait désirer ardemment d'en voir sortir les nôtres. Ils y ont assez souffert. A Québec, nos Pères consolideront le bien qu'ils y ont fait dans les chantiers. Je tiens d'ailleurs que nos communautés soient dans les villes épiscopales. Vous savez combien j'ai insisté pour qu'on s'établit à Montréal? On est à Bytown, à Buffalo, à Galveston. On serait à Québec si on avait suivi mes conseils; il ne faut rien négliger pour y aller et vous êtes très recevable pour pousser à cette conclusion."

Le 19 novembre, Mgr Turgeon fait un nouvel assaut (48). Après avoir demandé du secours pour les colons de M. Hébert, l'évêque ajoute. "Au sujet de la résidence projetée à S. Roch j'avoue que je n'avais pas suffisamment réfléchi, et j'ai déjà eu l'occasion de vous faire mes observations sur l'abandon où se trouveraient pendant l'hiver tous les habitants de la rive du S. Laurent si deux prêtres ne se trouvaient pas à leur portée. Ces habitants vont augmenter à cause du commerce du bois, "si les Pères Oblats n'y restent pas il me faut trouver deux prêtres pour tous ces postes en sus de ceux que j'aurai à placer à la Grde Baie. Je n'ai aucun espoir de les trouver..."

C'est la première fois que nous entendons parler de Saint Roch. L'évêque continue. "Je sais très bien qu'il est pénible pour des religieux comme les P. Oblats de ne pouvoir se réunir sous la conduite d'un supérieur, mais il faut s'adapter aux circonstances pour le bien des âmes et Dieu prendra un soin particulier de ses prêtres. C'est un genre de mission spécial et que toujours elles seront mieux faites par des réguliers que par des séculiers".

Pour votre établissement à Québec "je crois que s'il n'est pas formé à l'Eglise de St Sauveur me voilà à chercher des prêtres que je ne trouverai pas pour la desserte de cette église."(49) L'ordre de chose projeté me cause de grands embarras et plus j'y réfléchis plus les embarras se multiplient.

46. Archives de Québec, PP. O. I, 148.
47. Manuscrit Yenveux, VII. 39 (33-34). Archives Deschâtelets.
48. Archives de Québec, Lettres, vol. 24, p. 673.
49. Ibiden, p.675.

Le 12 décembre le père Provincial répondait à l'Archevêque. Après s'être excusé du retard à répondre; il regraittait que Mgr ne puisse charger qu'elqu'un d'autre de cette nouvelle oeuvre au Saguenay, c'est-à-dire la desserte des colons de M. Hébert. "C'était précisément pour éviter ces sorties trop contineuelles qu'il avait cru devoir demander d'être déchargés de la desserte du Grand Brulé et voilà qu'il faudra reprendre un travail du même genre! ... Quant à l'établissement du Saguenay il regrette de ne pas pouvoir donner une réponse favorable à ses désirs, dans l'impossibilité "ou nous sommes de continuer une pareille oeuvre." Les raisons, Mgr les connait: urgence d'obvier à un état de chose qui pourrait à la longue altérer dans nos sujets l'esprit de leur vocation et nécessité de rentrer dans les fins de notre institut. Ces motifs ne sont pas humains et Mgr ne sera pas étonné si le Provincial les invoque encore aujourd'hui et le prie de nouveau de faire remplacer les Pères au Saguenay pour l'automne prochain. D'ailleurs Monseigneur a compris la gravité de ces raisons et voilà pourquoi, dit-il, vous avez consenti à notre translation à Québec et vous avez même offert la direction de la congrégation des hommes du faubourg S.Roch. Je comptais sur cela comme sur une chose à peu près assurée puisque d'après l'aveu de M. le curé de Saint Roch rien ne paraissait plus aisée que cette affaire. Vous n'aurez pas à vous repentir de nous avoir placé auprès de vous; nous ne dégénererons pas à Québec. S'il s'y trouve quelqu'oeuvre difficile, n'est-ce pas nous qui l'avons embrassée. Nous nous sommes dévoués même au prix de notre santé. Nous pourrons continuer à Québec, outre ce qui nous sera confié, les missions sauvages, les chantiers et des incursions progressives dans votre diocèse (50).

Le bon Evêque de Québec s'ouvre encore une fois au père Durocher en décembre. "Aujourd'hui j'ai envoyé à Rome mon acceptation de la partie de la côte du Labrador qui s'étend jusqu'au Blanc Sablon, sur la demande qui n en a été faite par le Cardinal préfet de la Propagande par une lettre reçue ce matin même. Vous voyez que je perds pas de temps pour vous tailler de l'ouvrage. Nos bons Pères, vous m'avez déjà parlé de ces missions et votre Père Provincial m'en avait aussi dit quelque chose, mais quels sont ses plans? Comment toutes ces missions pourront-elles se faire si vous ne restez que deux dans vos parages? Comment toute la côte où vous restez maintenant pourra-t-elle etre desservie comme elle le devrait etre, c'-à-d. par deux prêtres résidents ou au moins un dont cette population ne peut se passer.

"Il est bon de vous dire qu'il y a plusieurs semaines j'avais écrit à votre bon Père Provincial pour lui dire entre autres choses que je sentais le besoin que l'on réglat que cette côte du nord ne restat point sans desserte durant l'hiver. Comme il parait qu'on l'avait réglé lors de son voyage à la Grand'Baie; mais sur cet article il ne me donne point un mot de réponse. Il a une idée fixe ce bon Père, c'est de vous réunir à Québec or si ce projet devait s'exécuter il ne faudrait penser à fixer là des prêtres pour toute l'année, bien entendu; alors il ne vous resterait dans ce quartier que vous missions montangnaises. Mais où trouverai-je ces prêtres en sus de ceux par lesquels il faudra vous remplacer à Grand'Baie? Pour moi je vois des besoins non seulement au nord, mais encore au sud où des peuplades sont à peu près abandonnées, et néanmoins ces peuplades tant dans le district de Gaspé qu'en deça s'agrandissent (51)."

50. Arch. de Québec, PP. O. I, 134.

51. Ibiden, Lettres, vol. 25, p. 1. (Arch. Prov. O.M.I., dossier Golfe Saint Laurent.

Le 21 décembre, Mgr écrit cette fois au Provincial (52). Il n'est pas étonné du retard de sa réponse à la lettre du 19 novembre. "Mais il faut que vous consentiez à me trouver un peu moins coulant sur les autres points. Vous me dites bien qu'une résidence étant établie à Québec vous vous chargeriez de la mission des chantiers, mais vous ne me dites pas comment elle se ferait. Pous moi je suis tout à fait convaincu que nos chantiers diffèrent de l'Ottawa. Nos jeunes ne peuvent être abandonnés pendant 6 ou 7 mois de l'hiver. Si ces missions ne peuvent vous convenir il me faudra regarder ailleurs, Dieu sait ou? Des prêtres fixés dans ces lieux , ces missions vous échapperont, vous laisserez à d'autres le mérite que vos travaux vous y ont acquis.

"... Vendredi dernier j'ai accepté de la Propagation le territoire de la côte Nord jusqu'à Blanc sablon. Mon diocèse s'agrandit de 200 lieues, mais je me suis prêté à l'accomplissement de cette mesure avec la condiance que m'inspire le zèle dont votre congrégation m'a donné jusqu'ici des preuves incontestables c'est à dire avec la confiance queles Pères Oblats se chargeront volontiers des Missions à faire dans cette nouvelle annexe. Voilà donc encore de la besogne de taillée pour vos Pères sans parler de la mission de l'intérieur des terres dont le bon Père Durocher m'a parlé il y a quelques semaines..."

"Je vous prie de ne pas croire, Mon Rév. Père que je vous parle de nos missions de la rive nord du S. Laurent et du Saguenay comme je le fais dans l'intention de mettre des obstacles à l'existence d'une résidence de votre ordre dans la ville de Québec. Mon unique but est de pourvoir aux plus grands besoins du troupeau confié à ma sollicitude; or ces plus grands besoins, ces plus pressants besoins se trouvent dans les lieux de mission. C'est là que se trouvent des âmes abandonnées au secours desquelles vous et moi nous devons nous porter. Vous connaissez trop les devoirs de l'épiscopat pour douter de l'importance de cette loi en ce qui me concerne, et <u>je crois connaitre assez les règles fondamentales de votre ordre pour savoir qu'il en est une qui vous parle des ames les plus abandonnées</u>. Sous ce rapport jen'ai qu'à bénir Dieu des insignes services rendus par votre compagnie au Diocèse de Québec et même aux dépens de la santé de ses membres, je connais peut-être mieux que qui que ce soit leurs travaux au Saguenay et dans les missions en dépendants et les misères qu'ils ont eu à y endurer; mais je n'ai pas oublié ce que me dit le bon Père Honorat avant de s'acheminer vers les lieux qui devaient être le théatre de ses travaux: "Nous allons à St Alexis mais dès que ce poste deviendra une paroisse organisée, nous n'y serons plus à notre place, nous irons plus loin etc." Je vous dirai cependant que je ne trouve pas encore les Pères Oblats déplacés à la Grande Baie. Mais brisons là dessus pour vous dire que je ne désavoue pas que lorsqu'il fut question d'établissement d'une résidence à Québec, je m'y suis porté de tout mon coeur, mais sans m'attendre qu'il dut être question de l'abandon des missions à part celle de la Grande Baie elle même et de ses dépendances."

Décidément on ne parle pas le même langage. Les deux parties veulent conserver les missions, mais la difficulté est de s'entendre sur les moyens de les desservir convenablement. Il faut convenir que la lettre de Mgr Turgeon est d'un bel <u>esprit surnaturel</u>. Que va faire le Provincial?

52. Arch. de Québec, <u>Lettres</u>, vol. 25, p. 7 sv; (Arch. Prov. O.M.I., dossier Golge Saint Laurent.)

Il répond le 26 janvier. "Nous sommes parfaitement disposés à rendre à votre diocèse tous les services qui dépendront de nous et que nous pourrons exécuter sans être exposés à voir s'altérer en nous l'esprit de notre vocation. Toute la difficulté est là, il s'agit par conséquent de concilier ces deux choses ensemble (53)." Je ne doute pas que Dieu veillera sur nos sujets quelque part qu'ils soient, mais ne serait-ce pas le tenter que de se constituer d'une manière permanente hors de la voie de communauté à laquelle nous sommes obligés au moins pendant quelques mois de l'année. Il ne faut par perdre l'esprit de notre vocation ce qui ne saurait arriver sans graves préjudices pour les fidèles eux-mêmes. C'est ce qui me porte à vous demander une résidence à Québec pour y faire le centre de nos apôtres évangéliques. Nous continuerons les missions sauvages et si c'est nécessaire, je placerai deux pères aux Escoumains pendant quelques mois de l'année. La nouvelle route pour le Saint Maurice pourrait être moins couteuse, mais il faut que les missionnaires sont indemnisés pour leurs travaux et aient du secours pour le reste de l'année. Comme ce genre de travail épuise vite les hommes il serait juste de pouvoir faire des économies pour le temps où ils deviendront impuissant à rien faire, comme voilà pour le bon père Laverlochère.

Le 29 décembre, le père Cauvin s'était permis une lettre que nous jugeons pour le moins indiscrète. Il dit entre autre. C'est avec une peine vive que j'ai appris que "certaine raison semblait vous engager à ne plus nous confier la desserte de la colonie de M. Hébert durant l'hiver (54)." ... Nous serions allés avec plaisir. Mais voici le passage compromettant."Peut-être cela vient-il de ce que le Provincial a pu paraître peiné d'une espèce d'hésitation que vous mettez à nous confier à Québec un poste plus en harmonie avec notr e genre de ministère, j'ignore pour quelle raison." Si l'affirmation semble vraie, elle ne devrait pas venir de la part d'un sujet tandis que les Supérieurs traitent la question.

Mgr Turgeon ne laissera pas passer cette malheureuse intervention. Il répond le 8 janvier 1853 (55). Après avoir dit que c'est le Provincial qui répugnait à confier ce travail aux père, ce qui est parfaitement vrai, il ajoute: "Vous me parlez de l'espèce d'hésitation que j'ai pu montrer à vous donner dans la ville archiépiscopale une position plus convenable à votre genre de ministère." Ce n'est pas à cela que je répugne mais bien à ce que vous abandonniez le Saguenay vous qui avez fondé ces missions. Sous le non de missions du Saguenay je comprends celles du bas de cette rivière et de la rive nord du Saint Laurent. ... Tous les gens de Québec en sont émus, et se montrent opposés à votre translation à S.Roch de Québec. "Pour moi, je connais le bien que vous avez fait au Saguenay, mes bons Pères; je sais que ce bien pouvait se perpétuer par votre ministère, surtout si par la suite, et même sous peu, on fornait au Lac S. Jean un établissement, d'où il parait que l'on pourrait aisément atteindre le S. Maurice et où la mission se ferait sans qu'il en coutât à la Propagation de la Foi la somme passablement exhorbitante de L. 175 chaque année! Cette dernière amélioration , dette augmentation de bien spirituel n'est point apparemment appréciée par le Rev. Père Provincial, puisqu'à deux reprises différentes je lui en ai parlé sans avoir encore obtenu la preuve qu'il la prenait en considération."

53. Arch. de Québec, PP. O. I, 160.
54. Ibiden, PP. O. I, 157.
55. Ibiden, Lettres, vol. 25, p. 26-27.

Malgré tous ses efforts le bon Archevêque devra se rendre aux exigences légitimes du Provincial.

On donnera enfin le grand coup. Pour en finir le Conseil provincial passa une décision le 13 février 1853. Elle est conçue en termes assez énergiques. "L'Archevêque de Québec, malgré sa promesse, reculant maintenant de nous établir dans sa ville épiscopale, le Provincial va notifier Mgr Turgeon, arch. de Québec, que le temps est venu de pourvoir à notre remplacement au Saguenay, et de lui demander un établissement convenable, acte de justice pour nos Pères dont plusieurs se sont épuisés pendant plusieurs années au ministère le plus ingrat; sans quoi, on quittera le diocèse, sauf s'il le désire à y faire les missions sauvages."

Cette décision du Conseil fut transmise à l'Archevêque dans une lettre du père Santoni, datée du 17 février, anniversaire de l'approbation des Règles des Oblats. Il voudrait bien se rendre à Québec pour donner sa réponse, mais les voyages sont si difficiles et le bon Père nejouit pas d'une parfaite santé. "Je regrette, Monseigneur, d'avoir à vous annoncer qu'il ne nous est point possible de rester plus longtemps au Saguenay. L'abandon en avait été décidé, comme vous savez par le R.P.Visiteur (le R.P.Tempier) et c'est par considération pour Votre Grandeur que j'avais obtenu de continuer pendant un an encore, mais enfin le désir de rester dans notre vocation, et surtout celui de sortir nos sujets d'une position qui si elle devait se prolonger pourrait affaiblir l'esprit de leur état nous obligent d'en venir à une mesure qui nous peine parce qu'elle vous afflige, mais que des raisons majeures nous commandent."(56). En abandonnant le Saguenay nous ne désirons pas être obligés de quitter votre paternelle administration. Je renouvelle avec confiance ma demande d'un établissement et je le demande avec confiance proche de la ville. A Québec nous nous occuperions volontiers de l'endroit compris dans la paroisse de Québec.(A défaut de la Congrégation de S.Roch.) Nous y serions plus proche pour nous occuper des gens de chantiers, dont les cages, si je ne me trompe, viennent relacher près de cet endroit.

Je répète ce que j'avais l'honneur de vous dire: quoique placés à Québec, nous continuerions les missions sauvages, celles du bas du fleuve. Nous placerions une résidence aux Escoumains où deux pères resteraient pendant quelques mois l'été. Nous ne pouvons faire d'avantage.

Ce dernier paragraphe est souligné dans l'original, probablement par l'Archevêché. Le grand coup était donné. Du côté desOblats la question était donc définitivement réglée. Ils n'y reviendraient plus. Mais Mgr l'Archevêque voudrait bien les amener à changer de décision. Il écrit au père Durocher aux Escoumains le 25 février 1853, que le père Santoni vient de le prévenir qu'il ne peut plus compter sur les Oblats pour les missions du Saguenay, excepté pour les missions sauvages et celles des chantiers qui lui paraissent pouvoir être faites facilement par des Pères Oblats résidant au faubourg Saint Roch. "Ce bon Père Santoni a une idée fixe, c'est de réunir sa communauté à Québec comme on peut le faire dans une grande ville de France, d'où on va donner des missions dans des paroisses régulièrement établies et désservies par des curés résidents. Nos missions

56. Arch. de Québec, PP. O. I, 166.

à nous sont tout autre chose que cela et quelques unes, au moins, demandent que les missionnaires y résident durant l'hiver. Votre bon Père provincial n'entend rien à tout cela et qui pis est, il ne veut pas y entendre. S'il y a moyen d'établir un poste au Lac Saint Jean, il s'établira et si les Pères Oblats n'en veulent pas il s'établira par d'autres, mais vous concevez qu'en pareil cas la mission auprès des sauvages de Chicoutimi échapperait probablement aux Oblats et que celle des Sauvages du S. Maurice pourrait aussi leur échapper. ... Quant aux postes du bord du fleuve St Laurent, c'est particulièrement l'hiver qu'il faut y fixer la résidence d'un ou plusieurs prêtres. Si ces prêtres ne sont point des Oblats il s'en suivra qu'il faudra faire de nouvelles dépenses pour la desserte de ces postes. Des Pères Oblats pourraient fort bien hiverner auprès des blancs puis s'en éloigner durant l'été pour aller visiter les sauvages, voilà ce que nous avons fait l'année dernière et cette année, maisle Père Santoni ne voulant point que cet ordre de choses subsiste plus longtemps, il ne faut chercher des prêtres séculiers pour St Alexis, S. Alphonse, peut-être pour le bas du Saguenay, mais bien certainement pour les Escoumains et autres postes des environs. Quel dommage que vous n'ayiez pas à votre tête un Provincial, qui, avec les vertus du père Santoni, aurait la connaissance des lieux et de ceux qui les habitent! Je déplore la nécessité où je me trouve de me procurer des prêtres sans savoir où les prendre (57)."

On le voit l'embarras de Mgr Turgeon est grand et il ne recule pas devant les menaces pour inciter les Oblats à changer d'idées. Heureusement que ces menaces ne se réaliseront pas.

L'ouverture au père Durocher peut sembler un peu trop grande. Ce dernier toutefois manifeste beaucoup de délicatesse et de savoir faire dans sa réponse,en même temps qu'un profond esprit religieux. Il écrit le 16 mars (58). "Je ne puis rien dans les affaires à régler entre V.G. et notre Provincial. J'espère cependant que V.G. sera assez heureuse pour trouver des hommes apostoliques qui rempliront ses vues. Il y a bien du dévouement dans le clergé. Témoin, la Colombie. Je ne connais pas assez les dispositions de nos pères de Montréal pour donner à entendre si notre Provincial modifiera ses décisions. Mais quelques soient ses décisions je ne saurais oublier tout ce que nous avons reçu de bienveillance et de libéralité de la part de V.G. et pour ma part j'en serai toujours reconnaissant et ces sentiments je les partage avec tous mes confrères qui ont travaillé dans l'Archidiocèse."

Ne sachant plus de quel côté se tourner, Mgr Turgeon s'adressera à Mgr Guigues. Il écrit le 8 mars (59) qu'il est décidé à laisser des prêtres au lac Saint Jean et aux Escoumains durant toute l'année. Il devra remettre à ceux-ci l'oeuvre des missions et les secours alloués par le Conseil de Québec car il n'aura pas d'autre moyen de pourvoir à leur subsistance. La lettre finit sur une note de confiance. "Mais ilme faudra en cette circonstance comme en beaucoup d'autres me soumettre aux décrets de la divine providence, espérant que Dieu ne m'imputera pas les maux qui pourraient naître de ce changement." Le digne prélat voudrait-il en rejeter la faute sur les Oblats?

La lettre du père Santoni du 17 février était restée sans réponse. Mgr Turgeon

57. Arch. de Québec, Lettres, vol. 25, p. 89 et sv.
58. Ibiden, PP. O, I, 170, 172.
59. Ibiden, Lettres, vol. 25, p.100-101.

en donne la raison au père Santoni le 14 mars 1853 (60). Il ne sait pas quoi répondre. L'église que le père connait être en construction près de Québec ne sera pas ouverte avant 15 mois. La desserte qui se fait en cet endroit (Sillery) est plus anglaise que française et dépend de Ste Foye. Deux prêtres de l'archevêché vont la desservir le dimanche et jours de fêtes. Vous concluez qu'elle ne peut vous convenir. Quant à la Congrégation de Saint Roch elle a pour chapelain un père Jésuite qui reçoit les alloucances d'un vicaire et rien de plus. La chapelle en construction est resté dû elle était avant l'hiver faute de fonds, avec une couverture enplanche et pas un seul chassis. La sacristie n'est point encore commencée...les ressources des congréganistes sont épuisées. L'Eglise de Saint Sauveur est celui de ces édifices qui est le plus avancé et on espère qu'à l'automne elle pourra être ouverte au culte. Tel est l'état des choses, venez voir à l'ouverture de la navigation. Nous pourrons alors nous expliquer sur plusieurs objets que je sens le besoin de traiter plus longuement que nous ne le pouvons par écrit.

Les Oblats iraient donc à Saint Sauveur. Il faut attendre au 6 juin pour trouver une lettre du père Santoni. Il envoit un exemplaire de la nouvelle édition des Règles, puis il entre en matière. "Je m'imagine que votre intention est de livrer au culte l'église de la congrégation de S.Roch aussitot qu'elle sera achevée. Or je pense qu'elle le sera prochainement. Jugez-vous qu'il serait à propos que j'y place de suite un de nos peres, qui sera spécialement chargé de la direction de la congrégation, peut-être le père Pinet si V.G. juge qu'il est propre à diriger cette oeuvre. On me dit qu'il fit merveille à la G. Baie et qu'il réussit bienmême pour la prédication: en outre dévoué comme il est, plein de bon sens, entendu dans les affaires, je ne doute point qu'il rende de grands services auxcongréganistes... il logerait au presbytère S.Roch jusqu'à ce que la maison à l'usage des missionnaires soit batie ... (61)."

Le Provincial ne se doutait pas qu'il y avait des difficultés à son plan. Mgr Turgeon les fait voir le 13 juin (62). J'accueillerais volontiers votre proposition de faire résider dès cette année un prêtre de votre congrégation et le père Pinet en particulier au presbytère de Saint Roch pour prendre soin de la Congrégation. Mais il faudrait renvoyer sans excuse le bon père Jésuite (le P. Fabien). Pour éviter de légitime susceptibilités il vaudrait mieux attendre que la maison que doivent occuper vos pères près de la chapelle soit bâtie; il y aurait alors un motif de se substituer à lui. Je sais que vous serai de mon avis.

L'avis était si raisonnable que le Provincial devait s'y ranger. Il le dit le 13 juin. Il consent à ce que la résidence tarde jusqu'à l'automne de 1854 et il comprend que le changement de directeur de la Congrégation doit se faire avec prudence. Il l'invite ensuite à la bénédiction de l'église de Saint Pierre Apôtre à Montréal (63).

Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur la question si ce n'est que le 1er septembre, le Provincial avertit l'archevêque qu'il se rendra à Québec

60. Arch. de Québec, Lettres, vol. 25, p.108.
61. Ibiden, PP. O. I, 173.
62. Ibiden, Lettres, vol. 25, p. 191.
63. Ibiden, PP. O. I, 174.

à la demande de l'Archevêque (64). Il l'assure également qu'il peut compter sur la bonne volonté et le dévouement de la Congrégation envers le diocèse de Québec.

Puis le 8 septembre, c'est une lettre de la Grande Baie. Le père Horace Pinet donnant des renseignements sur le temporel des deux paroisses désservies par les Oblats. La récette de 1853 est la plus considérable depuis leur arrivée dans le Saguenay soit un total de L. 162-14-8. La contribution des missions de l'Anse St Jean, le Petit Saguenay, Sainte Marguerite suffit à peine pour les frais de voyage. La cure de Saint Alexis a un superbe terrain qui donne assez de pâturage pour trois vaches et un cheval (65). Puis un petit mot sur la décision de quitter le Saguenay. Le P. Durocher est arrivé et a fait part de la nouvelle des arrangements de V.G. avec le Provincial. On s'y attendait si peu , ce fut comme un coup de foudre. Je crois manifester les sentiments de tous les Pères en disant que nous nous en réjouissons de tout notre coeur.

Le père Pinet répondait à la lettre de Mgr l'Archevêque en date du 5 septembre (66). Il laissait au père Durocher le soin de lui faire part de l'arrangement qui venait d'etre fait avec le provincial concernant le retrait des Oblats du Saguenay, "mais je m'adresse à vous comme étant le plus au fait du temporel des missions desservies jusqu'à présent par les bons pères Oblats de Marie pour avoir des renseignements qui me sont nécessaires pour pourvoir à votre remplacement."

Tout est maintenant prêt pour le départ. Le 7 octobre le père Santoni écrit au père Durocher. "La question de notre prochain établissement à Québec se trouvant enfin résolue, j'ai cru devoir vous donner immédiatement connaissance de la manière dont devra être composé le personnel de la future maison.

1° L'établissement du Saguenay sera transféré à peu près tel quel... le père Grenier remplacera le père Cauvin. 4° Le père Pinet et le père Grenier seront chargés de l'Eglise. 5° Les peres Arnaud et Babel feront parti de la maison, et seront chargés des missions et des postes. 6°... Je vous prie de prendre vos mesures pour que le poste du Saguenay soit vidé dès la fin de septembre et que les pères en arrivant à Québec trouvent la maison toute prête à les recevoir. Les meubles seront transportés à Québec et une partie aux Escoumains. On prendra fort peu de livres pour les Escoumains. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il avait été convenu avec Monseigneur l'Archevêque que la résidence des Escoumains ne serait point continue, en ce sens queles deux Pères qui la composent devront après leurs missions sauvages se rendre à Québec pour y passer deux ou trois mois (67).

La maison du Saguenay était donc définitivement fermée. Elle avait été témoin de bien des actes de vertus et de dévouement et malgré tout les Oblats avaient pu y vivre une vie religieuse intense. L'acte de visite du père Santoni, le 31 août 1852 en est un écho.

"Cette communauté m'a parue très édifiante: le bon esprit y règne, nos saintes règles s'y observent, et ce qui m'a le plus consolé c'est que nos pères, malgré

64. Arch. de Québec, PP. O. I, 176.
65. Ibiden, PP. O. I, 177.
66. Ibiden, Lettres, vol. 25, p. 237.
67. Arch. de Saint Sauveur: Actes de Visite (1), p. 14.

trois dessertes auxquelles ils sont obligés et dans lesquelles ils font le plus grand bien trouvent cependant le moyen de vivre habituellement en communauté.(68)."

Les pères Santoni et Grenier se rendent à Québec le 14 octobre 1853 et ils sont reçus à l'Archevêché. Le lendemain ils sont présentés à M. Charest curé de Saint Roch qui les reçoit à bras ouverts. Il les garda à dîner et dans l'après-midi les conduisit dans une petite maison à Saint Sauveur. La maison, sise près de l'église comprenait un rez-de-chaussée et un étage. Le père Pinet et le frère O'Brien arrivèrent le lendemain du Saguenay avec la plus grande partie du mobilier et les Oblats quittèrent l'archevêché (69).

D'après le contenu de ce document, le Codex de Longueil semble bien avoir raison:"Le 16 (octobre) le R.P. Provincial a installé nos Pères qui se trouvaient au Saguenay dans le nouvel établissement à Québec(70).

On est donc définitivement à Québec. Certains pères se souviennent de promesses passées faites par le Fondateur. Ils ne se feront pas scrupule de les lui rappeler. Dès le 18 octobre le père Honorat lui écrit un petit mot. "Notre Rev. Père Provincial étant en ce moment à Québec où il est allé établir nos Pères qui ont quitté le Saguenay... Voilà maintenant la maison de Québec établie; mais il nous faut des sujets: car nous en manquons, même pour nos oeuvres de ce diocèse. A ce sujet pourrais-je vous rappeler ce que vous aviez la bonté de m'écrire il y a bien dix ans. Etablissez-vous à Québec et demandez-moi les sujets que vous voudrez, je vous les donnerai. Le moment est venu. Je connais et je sens les raisons que vous pourriez m'objecter. N'importe, l'affaire est faite et elle est nonne et il faut la faire marcher convenablement. Bien-aimé Père, encore quelques sacrifices. Il me semble que le vent va souffler ici du côté des vocations (71)."

Puis le 19 février 1854, c'est le père Léonard. Voilà six diocèses qui nous appellent pour faire des missions aux Canadiens parlant le français. Dans Québec, il faudrait 5 pères dont trois pour les missions. A Saint Sauveur la paroisse compte 4000 communiants qui ont la foi aussi vive qu'à Montréal. Puis on nous demande dans Trois Rivières, Montréal, Saint Hyacinthe et Burlington. Dans les chantiers il faudrait au moins douze missionnaires pour évangéliser plus de 10.000 hommes. "A propos de Québec, je rappellerai à V.G. les paroles qu'elle a écrite une fois au Rev. Père Honorat: placez-vous à Québec et je vous donnerai autant de sujets qu'il en faudra (72).

Si on a quitté le Saguenay pour trouver la paix et le repos, on s'est grandement trompé. Les difficultés continueront à Québec. Désservants de Saint Sauveur sous la juridiction de Saint Roch, les Oblats n'avaient pas la liberté d'action voulue. Aussi on l'a vu (73) on chercha à sortir de cette position embarassante. C'est pourquoi on avait espéré aller à Saint Patrick et pourquoi aussi l'Anse des Mères était un endroit qui aurait intéressé le père Vandenberghe.

68. Archives de Saint Sauveur, Actes de Visite, (1), p. 10.
69. Document conservé aux archives de Saint Sauveur.
70. Codex de Longueil, à la date du 16 octobre 1853.
71. Arch. gén. O.M.I., dossier Honorat.
72. Ibidem, dossier Léonard.
73. supra, p.72-73.

L'incendie de Saint Sauveur le 14 octobre 1866 qui réduisit tout en cendre: église, presbytère, couvent et collège allait concourir à faire disparaître toutes les difficultés malgré les embarras que cela créerait pour le moment.

Le 6 décembre 1866 une requête est présentée par les habitants franc tenanciers de cette partie de la banlieu de Québec, communément appelée Saint Saugeur. Elle contenait 600 signatures. Le 12 janvier 1867, M. Charles Félix Cazeau, V.G. se transporte sur les lieux et vérifie les allégations de la requete et dresse le procès verbal de Commodo et Incommodo. Les dimanches 20 et 27 janviers des certificats sont affichés à la porte de l'église Saint Roch. Enfin le 7 février 1867, M. Cazeau dresse un procès verbal vérifiant les allégations:

"En conséquence, nous avons demembré et démembrons de la susdite paroisse de St Roch, la susdite partie de banlieue de Québec, l'avons érigée et érigeons par les présentes en titre de cure et de paroisse sous le vocatble de la Transfiguration de Notre Seigneur Jésus-Christ, la susdite paroisse qui sera connue sous le nom de St Sauveur...(74)." Le document est signé C.F. (Baillargeon) de Tloa, 28 février 1867.

Le 1er mai 1867, le père Flavien Durocher fut installé premier curé de la paroisse (75).

L'érection civile de la paroisse eut lieu le 16 mai 1867 et était comprise dans les bornes suivantes. "... une étendue de terrain détaché de la paroisse de S.Roch de Québec, et située dans le couté et district de Québec, comprendra une étendue de territoire de près de trois mille de front sur un peu plus de deux mille de profondeur, borné comme suit savoir: vers le nord est à partir de la cime du coteau Ste Geneviève, partie par la rue S. Ours et partie par le domaine des Dames Religieuses de l'Hôpital général autrement dit paroisse de Notre Dame des Anges tant au sud ouest qu'au nord ouest de la Rivière S.Charles jusqu'à la paroisse de Charlesbourg et parti par celle de S.Ambroise; vers le sud ouest partie par la paroisse de l'Ancienne Lorette et partie par celle de Ste Foye, vers le sud-est partie par la dite paroisse de Ste Foye, à partir de la dite paroisse de l'Ancienne Lorette jusqu'à la limite nord est de la même paroisse de Ste Foye et partie à la cime du côteau Ste Geneviève depuis la dite limite nord est de la dite paroisse jusqu'à la dite rue S. Ours. Le 16 mai 1867. Sir John Michel, C.C.B. administrateur du Gouvernement de notre Province du Canada (76)."

Il y a donc plus de cent ans que les Oblats se dévouent dans ce quartier de Saint Sauveur.

S'il est impossible de regarder en arrière sans ressentir une impression de peine à la considération de tout ce que les Oblats ont abandonné en quittant le Saguenay et le lac Saint Jean, on peut tout de même se réjouir en pensant aux

74. Arch. de Saint Sauveur. Registre: Documents épiscopaux (3), p. 39, 41, 42,43.

75. Arch. de Saint Sauveur. Note marginale dans Délibérations du Conseil de la maison de Québec, p. 22.

76. Arch. de Saint Sauveur. Registre: Documents épiscopaux (3), p. 29-30.

grâces que le bon Dieu a répandues par le ministère des Oblats. Saint Sauveur fut un centre merveilleux d'où la dévotion au Sacré Coeur prit un accroissement merveilleux surtout dans le diocèse de Québec, mais même hors de ses limites. C'est de Saint Sauveur également qu'est née la maison de Retraites fermées de Jésus-Ouvrier.

Mgr de Mazenod désirait vivement entrer dans la ville de Québec pour y trouver des vocations. Ses voeux se sont réalisés. Un relevé statistique révèle qu'en 100 ans, Saint Sauveur a donné à l'Eglise 89 prêtres et 318 Frères et Religieuses. De ce nombre, il y a 31 pères et 16 frères Oblats. Monseigneur de Mazenod avait vu juste (77).

Gaston Carrière, o.m.i.

77. Lettres du R.P.Albert Sanschagrin, O.M.I., le 20 novembre 1953 à l'occasion du centenaire de l'arrivée des Oblats à Saint Sauveur, p. 4.

DANS LE DIOCESE DE RIMOUSKI

LE SEMINAIRE

Un point assez ignoré de l'histoire de notre province est la proposition qui nous fut faite en 1888 de nous charger du petit et du grand séminaires de Rimouski. Le projet ne manque pas d'intérêt puisqu'il porte surl'une des fins principales de la Congrégation et que s'il avait réussi, ce projet aurait sans doute apporté un développement très intéressant aux Oblats de l'Est du Canada.

Que s'était-il passé au juste à Rimouski pour que Mgr l'évêque pense à enlever le séminaire diocésain aux prêtres séculiers pour le céder à des religieux? Il semble bien, du moins par le régistre des lettres de l'Archevêché, qu'il existait une mésentente entre la direction du Séminaire et l'évêque diocésain, Mgr Jean Langevin.

Le 14 août 1882, Mgr Langevin écrivait à M. le chanoine Langis, Supérieur, pour lui dire que sa démission était venue trop tard et il l'exhortait à rester en position jusqu'à la fin de la prochaine année scolaire (1).

Le 12 juin 1883, M.Ed. Langevin, Vicaire Général, écrivait à M. P. Martini, à Troy dans l'Etat de New York. Il lui disait entre autre que la lettre de son vénérable supérieur du 28 novembre dernier n'enlevait pas tout espoir d'obtenir le secours de "vos Pères pour la direction de son Séminaire"; puis en concluant il nous informe que Monseigneur va faire de nouvelles démarches (2). Ainsi le Séminaire avait été offert aux Eudistes. L'affaire ne réussit pas.

Monseigneur Langevin se tournera alors vers une autre congrégation, celle des Lazaristes. Le 14 août 1883, une lettre à Mr le Supérieur des Lazaristes à Paris laisse voir que l'Evêque espère obtenir les Prêtres de Saint Lazare. Les pourparlers dureront longtemps et il en est encore question le 5 janvier 1887. Les démarches seront de nouveau vouées à un échec et le tout est terminé le 20 janvier 1888.

L'Evêque allait-il se décourager? Non. Sa tenacité est admirable, peut-être trop admirable. Cette fois-ci on approchera les Oblats. Est-ce par souci d'entrée en matière que Mgr Langevin écrit au père Célestin Augier, Provincial, le 13 mars 1888 pour le féliciter des succès des Pères Royer et Gladu qui ont bien fait la retraite ecclésiastique et celle des religieuses?

Nous ne possédons par la lettre par laquelle Mgr Langevin offrit le Séminaire aux Oblats. Le père Célestin Augier écrivait cependant le 11 juillet 1888 au R.P. Antoine, assistant général:"Monseigneur de Rimouski nous offre un grand et petit séminaire. Je vous écrirai plus amplement sur cette affaire (3)."

Le Conseil provincial prit note de l'offre le 19 juillet de la même année(4).

1. Archives de Rimouski, Régistre des lettres.
2. Ibiden.
3. Archives gén. O.M.I., dossier Augier, Célestin-Antoine.
4. Vol. 2, p. 298; (Arch. Prov. O.M.I.)

Monseigneur de Rimouski nous offre la direction de son petit et de son grand séminaire. Ce ne sera pas une charge sous le rapport matériel; un personnel peu considérable peutsuffire. Les avantages semblent dépasser de beaucoup les inconvénients et l'espoir fondé de recruter de nombreux junioristes, des frères scolastiques et de bons frères convers, sans oublier que cette position nous ouvre les provinces maritimes et nous met en rapportsimmédiats avec nos missions du Labrador. La mesure est recommandée à l'administration générale en lui demandant d'aider à laréaliser (5).

Quelques jours plus tard, le 23 juillet, le Provincial écrivait à l'évêque pour lui dire que le conseil provincial avait accepté en principe la proposition relative au séminaire si le conseil général veut bien l'agréer à son tour. La réponse de Paris doit arriver dans la seconde quinzaine d'août; en attendant le père Augier demande de garder le secret (6).

Le père Augier a du écrire de nouveau à Monseigneur que les Oblats pourraient s'y rendre, car Monseigneur Langevin écrit le 25 août pour affirmer qu'il est très heureux de savoir qu'il aura des Pères l'an prochain, mais il est pourtant désappointé d'avoir à attendre jusqu'à ce temps là. Le Provincial est prié de l'informer de l'époque où il sera prêt à entrer en négociations et arrêter avec lui les conditions d'un arrangement définitif(7).

Unenouvelle mention de cette oeuvre est faite au Conseil provincial le 24 octobre.Ayant eu à refuser une fondation à Halifax, le Conseil "se console à la pensée que Rimouski est accepté en principe" ce qui répondra en partie aux besoins de Monseigneur l'archevêque d'Halifax (8).

Les choses en restèrent là jusqu'à ce que le Provincial eut l'occasion de rencontrer Mgr Langevin comme le montre le rapport du Conseil provincial du 4 janvier 1889 (8). Le provincial, y est-il dit, a eu une entrevue avec l'évêque concernant l'établissement projetté dans la ville épiscopale. Mgr admet le projet et demande le temps de consulter son conseil avant de donner la réponse définitive

5. Il y a donc plusieurs motifs qui poussent le Conseil provincial à accepter. On cherchait à l'époque à transférer le juniorat d'Ottawa (Conseil prov. 24 avril 1888, vol. 2, p. 296) et l'on avait songé à la Pointe Bleue, ce qui ne manquera pas d'attirer les protestations de Mgr L.N. Bégin, évêque de Chicoutimi. Il faut bien se rendre à l'évidence que les procédés du père C.Augier dans cette affaire paraissaient bien mystérieux à l'évêque et n'étaient certes pas les meilleurs pour faire réussir le projet. La proposition de Rimouski était alléchante, comme il ressort d'un e lettre du père Augier à Mgr Bégin, le 17 août 1889 (Arch. de Chicoutimi, Série XVII, par. 38, cote 8, vol. 1). "Nous avions il est vrai cédé aux instances de Mgr l'évêque de Rimouski, et accepté son séminaire, mais cette acceptation n'avait eu lieu que parce qu'avec le séminaire nous pouvions avoir un juniorat à nous et un centre de missions pour le Labrador et les Provinces maritimes. Le juniorat et l'oeuvre des missions avait été pour nous la cause déterminante de notre acceptation."

6. Archives de Rimouski, dossier Pères Oblats.

7. Ibiden.

8. Arch. Prov. O.M.I., Vol. 2, p. 301.

officielle. D'après l'arrangement, les Pères prendront la direction du petit et du grand séminaire, établieront un corps de missionnaires et un juniorat. Jusqu'à nouvel ordre on ne s'engagerait pas à fournir plus de cinq Pères. Enfin si l'établissement de Rimouski n'a pas lieu, le juniorat sera fixé à la Pointe Bleue.

A la fin de janvier l'Evêque recevait une nouvelle lettre du père Augier par laquelle il lui annonçait qu'on avait reçu de France le projet de contrat à établir. Monseigneur ne répondit pas. Les hésitations commençaient. Aussi le Provincial revint-il à la charge le 25 février pour lui dire que sa lettre d'il y a un mois était restée sans réponse. Il rappelle qu'avant d'entrer en pourparlers officiels il avait demandé des renseignemehts sur la dette actuelle et les ressources du Séminaire. Il ajoute. "N'aynt reçu aucune réponse je suis porté à croire que la lettre a été égarée. Pourriez-vous me fournir ces renseignements?" Enfin "si des résolutions nouvelles ont été arrêtées je vous serais reconnaissant deme les faire savoir au plus tôt (9)."

Le premier mars la réponse est expédiée, mais Monseigneur précise qu'il aimerait mieux une entrevue particulière. L'état financier du premier août 1887 au premier juillet 1888 montre que les récettes ordinaires extra s'élèvent à $4473.60 et les dépenses ordinaires à $5746.10.Quant aux recettes ordinaires elles sont de $4566.48, mais les dépenses extraordinaires montent à $4141.07. Déficit plutôt apparent, précise Mgr car le séminaire à remboursé $3305.53 et il reste un dépot de $1379.29 chez un marchand de Québec, M. Thibaudeau et Frères. Pour ce qui est de la dette elle s'établie comme suit: Dettes actives: $14.107.12 et dettes passives $20.801.79 (10)." Voilà pourtant qui n'effraya pas le Conseil provincial.

Le 8 mai, Monseigneur Langevin invite le Provincial à le rencontrer à Québec le 13 du mois afin de discuter ensemble du projet (11). Il revient le 9 juin (12), mais il hésite dit-il à confier à perpétuité le séminaire aux Oblats avant d'avoir fait un essai de quelques années de part et d'autre. De plus des pourparlers de plusieurs jours seraient nécessaires car c'est une affaire d'importance qui a besoin d'être bien murie. De plus le malheur qui vient de le frapper dans la mort de son frère, M.Edmond Langevin,Vicaire Général, va demander des changements considérables dans le personnel de l'administration épiscopale et il deviendra nécessaire de consulter ce nouveau personnel ce qui demandera probablement quelques semaines de retard. A son avis pourtant ces difficultés montrent que le projet est bien vu du ciel. En conclusion, Monseigneur Langevin assure qu'il a autant que le Provincial le sincère désir de voir nos négociations se terminer promptement et heureusement.

Le 3 juin, on avait réussi à mettre sur pied une convention entre Mgr Langevin et les Oblats. Nous donnons ici le texte de cette convention telle que

9. Archives de Rimouski, dossier Pères Oblats.
10. Archives Prov. O.M.I., dossier Rimouski.
11. Ibiden.
12. Ibiden.Cette lettre, incomplète dans les archives provinciales parait bien être du 9 juin, par laquelle il remercie le Provincial des sympathies reçues à l'occasion de la mort de son frère.

conservée aux Archives de la maison générale à Rome.

"Entre Monseigneur Jean Langevin, Evêque de Saint Germain de Rimouski, et le R. Père J. B. Célestin Augier, Provincial du Canada, agissant au nom du T.R.P. Joseph Fabre, Supérieur Général de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, il a été convenu ce qui suit.

1° Mgr l'Evêque de Saint Germain de Rimouski confie à perpétuité à la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée son Grand Séminaire diocésain et son petit séminaire ou collège, pour être régi au temporel et au spirituel selon la Règle et les usages de cette Congrégation.

2° Le Supérieur Général des Oblats accepte cette direction et s'engage à fournir à perpétuité selon la mesure de ses forces le personnel nécessaire pour régir et gouverner le Grand et le Petit séminaire. Pour le moment et tant que l'oeuvre confiée à la Congrégation restera dans les limites actuelles, le Supérieur Général ne sera pas tenu de fournir au delà de cinq prêtres, savoir un supérieur, qui par lui-même ou par un autre administrera le temporel, deux professeurs de théologie, un professeur de philosophie, un directeur pour le Petit séminaire ou colléege. Les élèves du Grand séminaire continueront comme par le passé à prêter leur concours au Petit séminaire ou collège.

3° Tant pour le spirituel que pour le temporel le supérieur se tiendra pret à rendre compte de sa gestion et de son action à Monseigneur ou à celui que Sa Grandeur aurait expressément délégué pour la circonstance; seul il sera l'interprète de Monseigneur dans l'expression de ses voeux à l'égard des directeurs et des professeurs: enfin contre la gestion du supérieur lui-même, le recours sera toujours ouvert à Sa Grandeur auprès du Provincial et du Supérieur général(13)."

4° L'économe est chargé du temporel de la maison. Il recevra la pension des élèves, les bourses et autres revenus de l'établissements. Il en administrera le domaine et autres biens meubles et immeubles, il en percevra les rentes, il fera exécuter les réparations d'entretien; mais il agira, en tout, sous la dépendance et la direction du Supérieur de la maison.

5° Il ne se fera pas de nouvelles constructions, de grosses réparations, d'achat de fonds de terre et autres immeubles, d'aliénation ou engagement d'immeubles sans l'avis et le consentement de Monseigneur.

13. Arch. gén. O.M.I., dossier Rimouski (Canada). Le projet ci-dessus a été modifé à l'article 3, selon une note annexée au document, qui devra être le suivant: "Tant pour le spirituel quepour le temporel, le supérieur se tiendra prêt à rendre compte de sa gestion et de ses actions à Monseigneur l'Evêque ou celui que Sa Grandeur aura spécialement délégué pour la circonstance. Il sera cependant l'intermédiaire obligé et unique de Mgr dans l'expression des voeux et avis que S.G. pourrait avoir à formuler à l'égard des directeurs ou des professeurs. Enfin, contre le Supérieur lui-même le recours sera toujours ouvert à Sa Grandeur auprès du Provincial et du Supérieur Général."

6o Les dons ou legs faits en faveur du Grand et du Petit séminaire seront notifiés à Monseigneur exprès et par écrit. Bien que le personnel fourni par le Supérieur général soit appelé à former la corporation légale du Séminaire de Rimouski, la Congrégation des Oblats entend rester irresponsable des dettes et engagements pris par la dite corporation. La responsabilité est toute morale et ne peut autoriser aucune action contre elle au point de vue temporel.

7o Tous les ans, avant la rentrée des classes le Supérieur présentera à Monseigneur un tableau général des élèves qui demandent à entrer au Séminaire pour y commencer ou continuer leurs études. Il sera fait mention du montant de la pension qu'ils peuvent donner, ainsi que de leurs talents, de leur piété et autres qualités qui peuvent faire juger de leur vocation. Monseigneur règlera d'après ces renseignements les secours qu'il voudra accorder à chacun d'eux pour les aider à payer leur pension.

8o La pension des élèves, telle qu'elle aura été fixée par le conseil administratif du Séminaire et approuvée par Mgr l'Evêque, devra toujours être payée intégralement à l'économe. Les faveurs faites aux élèves du grand ou du petit séminaire ne pourront porter que sur la part de secours qui leur sera alloué sur les fonds ad hoc.

9o Tous les ans, à la fin des cours, il sera présenté à Monseigneur un compte résumé des recettes et des dépenses faites dans le cours de l'année, pour qu'il puisse juger des ressources de ses séminaires.

10o. Le Supérieur assisté de son conseil prononce sur l'adminssion et l'expulsion des élèves. C'est lui aussi qui présente aux ordinations. Cette clause vaudra pour le Petit séminaire ou collège, s'il vient unjour à avoir une administration à part de celle du Grand séminaire.

11o Le Supérieur, les directeurs et les professeursseront logés, nourris, blanchis, éclairés, chauffés et traités dans leurs maladie aux dépens des Séminaires. Les meubles, les objets de lingerie commune, les livres et autres petites fourniture d'entretien et de bureau leur seront fournies par les séminaires; mais ils ne seront pas emportés. Il leur sera alloué pour leur dépense personnelle, dont ils n'auront à rendre compte qu'à leur Supérieur, la somme de cent-cinquante piastre pour chacun,laquelle sera portée à deux-cents piastres lorsque les ressources des séminaires le permettront.

12o Il sera libre et facultatif à la Congrégation des Missionnaires Oblats d'aggréger dans son sein et de recevoir des sujets du diocèse qui demanderont à entrer dans la dite congrégation. Mais cette acceptation des sujets devra se faire avec prudence et modération, et on devra jamais perdre de vue les besoins du diocèse.

13o Il sera également libre et facultatif à la Province du Canada d'entretenir au Petit Séminaire, à ses frais et sous son contrôle immédiat, plusieurs enfants ou jeunes gens destinés au recrutement des noviciats de la Congrégation. Ces enfants ou junioristes recevront l'enseignement du Petit Séminaire ou Collège au même titre que les autres élèves. Pour leur logement, nourriture, soin et

entretien, il sera facultatif à la Province de les laisser avec les élèves ou de les tenir à part. Dans le premier cas ils auront à payer la même pension que les élèves sauf les réductions qui pourraient leur être faite à cause de leur nombre considérable. Dans le second cas, ils ne devront payer que ce qui est exigé des élèves externes.

14o Mgr l'Evêque de Rimouski autorise l'établissement dans l'un des immeubles appartenant à la corporation du Séminaire d'une maison de missionnaires destinés à évangéliser les paroisses du diocèse et des provinces maritimed du Dom.on Canadien.

15o Monseigneur déclare les séminaires indépendants de la juridiction du curé de la paroisse pour le devoir pascal, l'administration des malades et les sépultures.

Fait et arrêté en trois originaux (14).

Ce projet de convention avait été établi sur le modèle du contrat passé entre la congrégation et l'Evêque de Fréjus (15).

On avait déjà parlé de tergiversation de la part de Mgr Langevin. Le 2 juillet, le Conseil général note que l'on a reçu une lettre du père Augier où il dit avoir reçu la convention Rimouski modifiée par le Supérieur Général. Mais à ce moment la mort de Mr Langevin, frère de l'evêque & Grand Vicaire, laisse tout en désarroi et on ne peut pas prévoir ce qui adviendra (16).

Le même jour Mgr Langevin écrivait au Provincial. "Puisque votre communauté tient absolument à la clause à perpétuité, j'y consens enfin afin de ne pas faire manquer l'arrangement avec votre congrégation. Je désire cependant avoir une entrevue aussitôt quepossible avec celui qui doit être chosi comme supérieur (17)."

Malgré cela, il hésite encore à signer. Le 24 juillet il en avertit le père Célestin Augier. "Vous serez peut-être surpris de voir que j'hésite à signer définitivement la convention." Il lui semble que le deuxième article ne rend pas le sens de l'arrangement conclu entre lui et le provincial. A part les cinq sujets que le provincial devait fournir la première année, il s'était obligé, prétendait Mgr Langevin, à les faire suivre pendant les années suivantes, en autant que possible, par deux ou trois autres sujets afin de lui permettre bientôt d'enlever ses ecclésiastiques à l'obligation de faire la classe et la salle, et de les laisser ainsi tout entier à leur formation ecclésiastique. Le projet actuel tend à exempter la Congrégation de cette obligation, et, d'un autre côté à stipuler que "les élèves du grand séminaire continueront comme par le passé à prêter leur concours au petit séminaire ou collège." L'Evêque prétend que cette clause est contraire et tout à fait aux conventions.

14. Arch. gén. O.M.I., dossier Rimouski (Canada).
15. Augier-Angoine, Ibiden. 17 mai 1889.
16. Conseil général, p. 350.
17. Archives de Rimouski, Lettres; Arch. Prov. O.M.I., dossier Rimouski.

Quant à plusieurs autres points, conclue Mgr Langevin, le père Adélard Langevin a pris note de mes observations et il doit les consigner à votre paternité. Comme le temps presse, j'espère qu'elle va se hâter d'obtenir du T.R.P.Général son assentiment à ces quelques modifications, de sorte que les classes puissent s'ouvrir à l'époque ordinaire. Enfin il a été charmé du député (18).

On le voit l'Evêque hésite de plus enplus. On le prévoyait dès les débuts, car le père Augier avait écrit au père Antoine. "Comme je vous l'ai anoncé Mgr de Rimouski nous offre son grand et son petit séminaire. Vous connaissez l'établissement et l'oeuvre, je n'ai pas à vous en instruire. Si je considérais pas l'oeuvre en elle-même je la trouverais trop peu importante pour nous en charger, mais nous avons en face la résidence des Bethsiamits, nous avons toutes les missions sauvages du Labrador. Non loin de Rimouski se trouve une région habitée par de nombreux acadiens qui seraient heureux d'être visités par nos missionnaires. Nous pourrions faire de Rimouski un centre de plusieurs oeuvres apostoliques. On pourrait aussi établir là un juniorat français, le juniorat anglais serait à Ottawa. Pour ces motifs je suis en faveur de l'acceptation. Il n'y a que cinq prêtres dans l'établissement. Au début on ne nous en demande quedeux; ce qu'on veut, c'est que nous prenions possessions de l'oeuvre. Un autre avantage c'est que nous aurions deux maisons d'éducation ce qui nous permettrait des mutations utiles et souvent nécessaires dans le personnel consacré à l'enseignement. De plus comme les grands séminaires commencent à se former dans l'Amérique du nord il ne serait pas mauvais qu'on sut pratiquement que ces oeuvres sont de notre ressort (19)."

C'est cette belle oeuvre qui allait échapper, car on ne peut se fier à l'Evêque qui est changeant. "J'ai tout lieu de croire que Mgr de Rimouski acceptera le renvoi de la prise de possession à l'an prochain. Ne pourriez vous pas m'envoyer un modèle de convention entre le diocese et la Congrégation. On dit cet évêque changeant (20)."

Le Conseil provincial est désappointé. Le 20 août 1889, on note que cette affaire paraissait assurée, l'Evêque écrivit au Provincial qu'il acceptait les conditions et demandait qu'on envoyat le futur supérieur pour signer le contrat définitif. Le provincial télégraphia à Paris et obtint de nouveau l'entier assentiment du T.R.Père. Il envoya le Père (Adélard) Langevin d'Ottawa à Rimouski. Monseigneur commença à remettre en question plusieurs points et ne voulait plus donner que $100 par père, et pas même $100. Le P. Langevin y vit le peu de ressources qu'offrait le diocese. Mgr ne voulait pas signer le contrat sans y apporter des changements assez importants, de sorte que le délégué du Provincial reprit le chemin d'Ottawa sans avoir rien conclu. En voyant cette attitude, le conseil provincial demanda de renvoyer l'affaire à une autre année; le Provincial écrivit en ce sens à l'Evêque et n'en reçut pas de réponse. On établira donc le juniorat au Lac Saint Jean. Le Père Arnaud s'offrait à faire la construction nécessaire sans rien demander à la caisse provinciale. On s'occupera donc de suite à créer un fonds pour cette oeuvre; les circulaires seront imprimées et distribuées(21).

18. Arch. Prov. dossier Rimouski.
19. 14 juillet 1888. Augier-Antoine, Arch. gén. O.M.I.
20. 20 août 1888. Ibidem.
21. Vol. 2, p. 305.

Le père Augier ne fut pas très heureux de l'aventure. Il écrit le 31 août 1889 à son frère le père Cassien Augier, en France et il ne manque pas l'occasion de dire ce qu'il pense du clergé canadien.

"... Les pauvres prêtres canadiens ils font pour la plupart leur théologie en enseignant dans les collèges. Ils n'apprennent qu'un peu de morale puis ils s'en vont en paroisse et en dehors des fonctions du St ministère ils ne se livrent guères au travail, à l'étude. Ils passent leur temps à fumer, à lire les journaux, et à jouer aux cartes. Aussi, aussi.

"Nous devions avoir le séminaire et le collège de Rimouski, nous aurions établi là un juniorat canadien, l'affaire était consentie et réglée, le T.R.P. Général avait donné sa signature, l'évêque avait promis la sienne par lettre. Au dernier moment il a demandé à différer. Je crois bien que c'est une affaire enterrée. Nous tâchons de trouver ailleurs un coin où nous pourrons établir un juniorat sérieux (22).

Le 10 septembre il écrit cette fois au père Antoine. "Monseigneur de Rimouski doit venir à Ottawa à cette occasion (23). Il est probable qu'il parlera encore de son séminaire. Dans la province il y a parmi les pères une certaine répugnance à l'égard de cette oeuvre surtout à cause de l'évêque. Mais ce bon évêque est au bout de sa carrière et si l'oeuvre en elle-même a de la valeur si elle est viable par elle-même mon opinion serait de l'accepter. Le diocèse de Rimouski compte 22 prêtres, il est au 4e rang de tous les diocèses du Dominion. Montréal, Québec, Saint Hyacinthe puis Rimouski et Halifax dont on parle avec intéret n'a que 33 prêtres. Par les séminaires au Canada et en Amérique on peut faire un bien immense. Le clergé manque généralement de formation sub omni respectu comme quand la Congrégation est allée en Corse le diocèse était loin de valoir celui de Rimouski. Au reste c'est une question qui demeure à l'étude. Il en est de même du juniorat de la Pointe Bleue (24)."

Le 24 septembre, le Conseil général notait. "Le conseil provincial du Canada a tenu sa séance trimestrielle de septembre. Le Provincial y a fait l'historique des négociations poursuivies avec l'évêque de Rimouski pour la création et la direction de son grand et de son petit séminaire, négociations qui n'ont abouti qu'à un ajournement désiré de part et d'autre. L'avis du conseil général et aussi, semble-t-il du conseil provincial est que cet ajournement est une rupture(25)."

C'était en effet une rupture. Le conseil provincial note le 10 décembre que le projet a été abandonné (26) et de son côté Mgr Langevin retournait le 23 janvier 1890 le document qui était entre ses mains, maistout en en gardant copie (27).

---

22. Archives gén. O.M.I., dossier Augier-Augier.
23. A l'occasion de l'inauguration de l'Université catholique d'Ottawa.
24. Archives gén. O.M.I., dossier Augier-Antoine.
25. p. 373.
26. Vol. 2, p. 308.
27. Arch. Prov. O.M.I., dossier Rimouski.

Ainsi se terminait le projet d'établissement de séminaire, de juniorat et de maison de missionnaires dans le diocèse de Rimouski.

Les Oblats avaient fait tout leur possible pour se procurer cette belle et avantageuse position. La Providence qui a ses vues différerait encore longtemps l'introduction de notre Congrégation dans cette belle région, si riche en vocations.

Gaston Carrière, O.M.I.

TABLE DES MATIERES

LE PREMIER OBLAT COLONISATEUR. LE PERE HONORAT ET SON OEUVRE DU GRAND BRULE (NOTRE-DAME DE LATERRRIERE AU SAGUENAY).....1

LES OBLATS DANS LE DIOCESE DE QUEBEC OU LEUR FONDATION AU SAGUENAY.....42

LE TRANSFERT DES OBLATS DE SAINT ALEXIS DE LA GRANDE BAIE A SAINT SAUVEUR DE QUEBEC.....71

DANS LE DIOCESE DE RIMOUSKI. PROJET D'ETABLISSEMENT AU SEMINAIRE..92